

---

# Compte administratif 2021

---

Ce rapport se compose de trois parties :

<b>1. LES GRANDES LIGNES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>	<b>3</b>
1.1 Synthèse chiffrée du compte administratif	3
1.2 Des politiques d'intervention tournées vers la relance	5
1.3 Un exercice 2021 marqué par une nouvelle recomposition des ressources régionales, dans un contexte d'amélioration des ressources fiscales	11
1.4 Rapport sur la gestion de la dette en 2021	21
1.5 Les indicateurs de gestion	26
1.6 Bilan patrimonial	28
1.7 Le résultat de l'exercice	30
1.8 Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels	30
<b>2. LE COMPTE ADMINISTRATIF PRESENTE PAR ACTIVITES</b>	<b>33</b>
<b>2.1 Jeunesse, emploi, formation</b>	<b>33</b>
Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	33
Faciliter l'orientation et la promotion des métiers	37
Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social	39
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	41
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	48
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	50
Soutenir le développement des pratiques sportives	54
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	57
<b>2.2 Mobilités</b>	<b>60</b>
Offrir un service de qualité aux voyageurs	60
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	62
Accompagner le développement des grands réseaux de transports	63
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	67
<b>2.3 Attractivité</b>	<b>70</b>
Le Grand Est, territoire d'expérimentation des innovations	70
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	72
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle	76
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises	79
Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois	80
Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération	83

Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle	86
Révéler le patrimoine culturel	89
Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété	91
Promouvoir l'image et la notoriété de la Région Grand Est	94
<b>2.4 Territoires et proximité</b>	<b>99</b>
Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	99
Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires	101
Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources	104
Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région	108
<b>2.5 Fonds européens</b>	<b>115</b>
Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et les territoires du Grand Est	115
<b>2.6 Ressources et moyens</b>	<b>122</b>
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	122
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	128
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	129
Assurer l'ingénierie financière	134
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	135
Accompagner la transformation	137
<b>3. ANNEXES</b>	
Rapport financier	
Rapport relatif aux cotisations	
Rapport relatif à la gestion des régies	

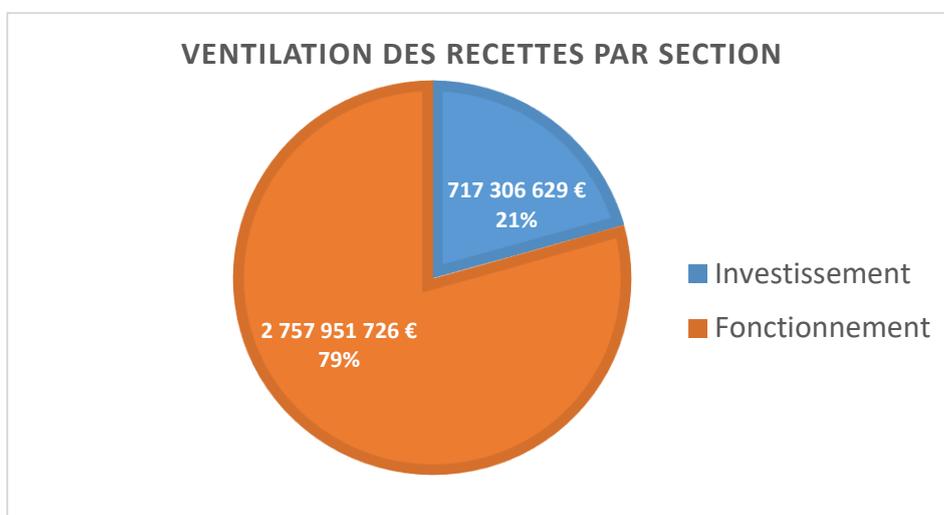
# 1. Les grandes lignes du compte administratif 2021

## 1.1 Synthèse chiffrée du compte administratif

- **Recettes réelles**

Il s'agit des recettes réalisées dans le cadre de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire celles ayant donné lieu à l'émission d'un titre de recette, mais sans prendre en compte les écritures d'ordre (écritures de régularisations comptables qui s'équilibrent en dépenses-recettes) qui s'élèvent à 1 603 448 621,77€.

Les **recettes réelles** réalisées en 2021, hors affectation du résultat, s'élèvent à 3 475 258 355,46 € dont 11,5 M€ de gestion active, soit un **taux de réalisation de 95,94%**.

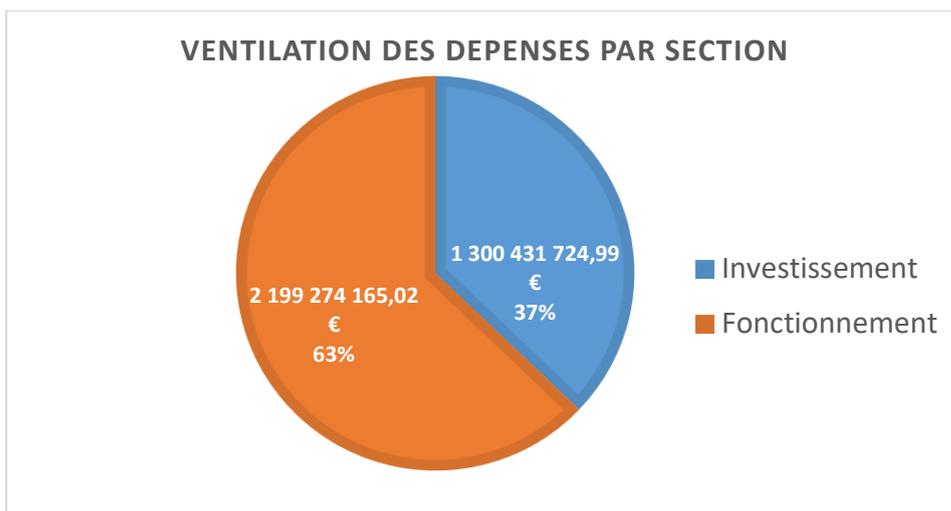


Le nombre de titres émis en 2021 s'élève à 8813.

- **Dépenses réelles**

Il s'agit des dépenses réalisées dans le cadre de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire celles ayant donné lieu à l'émission d'un mandat, mais sans prendre en compte les écritures d'ordre qui s'élèvent à 1 603 448 621,77€.

Les **dépenses réelles** réalisées en 2021 s'élèvent à 3 499 705 890,01 €, dont 11,5 M€ de gestion active, soit un **taux de réalisation de 94,2 %**.



Le nombre de mandats émis en 2021 est de 82 106.

- **Résultat de l'exercice**

Les dépenses totales de l'exercice 2021 s'établissent à 3 499,706 M€ (revolving inclus), et ont été financées par 3 475,258 M€ de recettes. Le résultat de l'exercice 2021 est de -24,448 M€, correspondant à une diminution du fonds de roulement.

Le tableau ci-après détaille les flux financiers de l'exercice 2021 et modélise le financement des dépenses de la Région Grand Est (hors gestion active de la dette : 11,532 M€, équilibrés en dépense et recette d'investissement).

	Dépenses réelles	Recettes réelles
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses de fonctionnement 2 152,5 M€	Recettes de fonctionnement 2 757,9 M€
	Frais financiers 46,7 M€	
	<b>Epargne brute</b> 558,7 M€	
<b>Investissement</b>	Dépenses d'investissement 1 095,6 M€	<b>Epargne brute</b> 558,7 M€
	Amortissement dette 193,3 M€	Recettes d'invest. 471,3 M€
		Emprunt 234,5 M€
	<b>Baisse du fonds de roulement</b> - 24,5 M€	

## **1.2 Des politiques d'intervention tournées vers la relance**

En propos liminaire, il est à noter que suite à la réponse positive de la Direction de la Législation Fiscale (DLF) à la demande de rescrit fiscal formulée par la Région Grand Est concernant les règles de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicables à son activité de transport public de voyageurs, des écritures de régularisations budgétaires et comptables ont été effectuées en dépenses et en recettes au cours de l'exercice écoulé au titre des années 2020 et 2021, représentant un produit net de 19,249 M€. Les montants de ces écritures de régularisation étant significatifs, ils ont été identifiés dans le tableau ci-dessus, et dans les graphiques à venir relatifs à la section de fonctionnement afin de permettre une comparaison avec les documents des exercices antérieurs plus aisés. Les évolutions globales entre 2020 et 2021 ont par ailleurs été indiquées avec et hors régularisations, afin de permettre des comparaisons pertinentes.

Le volume des dépenses réelles, hors revolving, s'établit à **3 488, 174 M€** au titre de l'exercice 2021, en hausse de 12.8% par rapport à l'exercice 2020 (cette hausse est toutefois ramenée à 5,2% hors écritures de régularisation liées au rescrit fiscal).

### **1.2.1 Une légère progression de la part des dépenses d'intervention au sein des dépenses régionales**

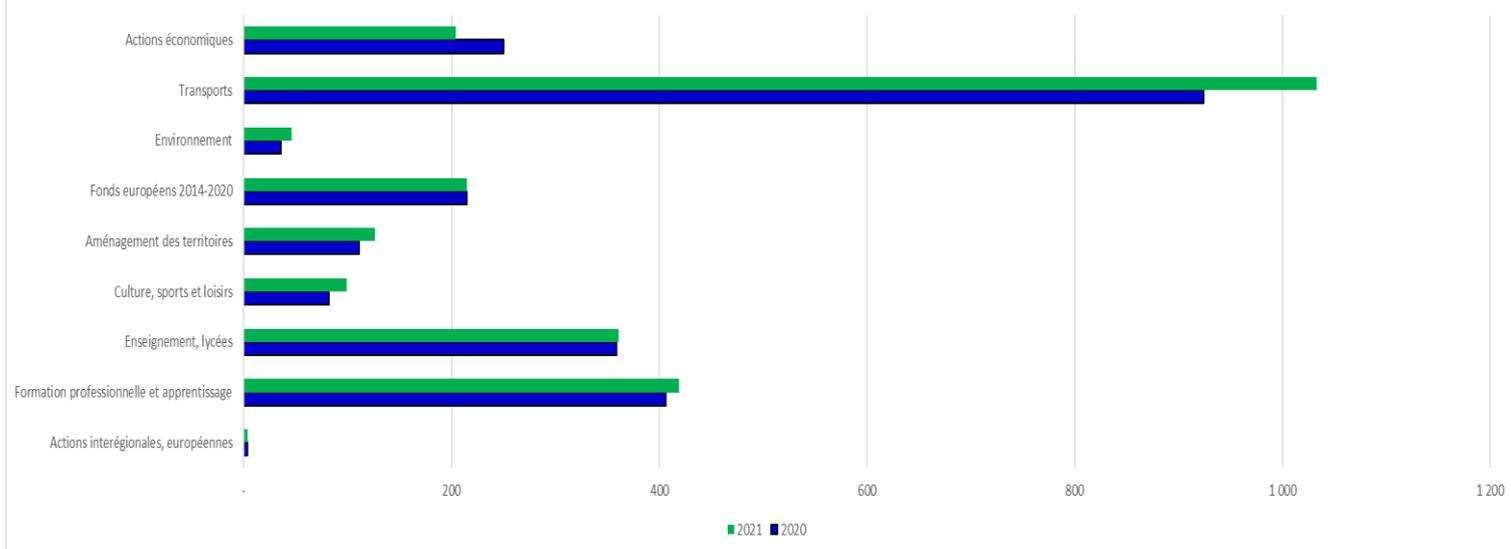
## EXERCICE 2021 - Dépenses

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté
Actions interrégionales, européennes	1 933 180,00 €	527 526,60 €	3 526 932,00 €	2 258 241,19 €	5 460 112,00 €	2 785 767,79 €
Formation professionnelle et apprentissage	26 034 004,00 €	20 886 931,40 €	439 904 650,00 €	398 537 243,27 €	465 938 654,00 €	419 424 174,67 €
Enseignement, lycées	263 066 531,00 €	222 319 926,86 €	144 070 648,41 €	139 378 424,24 €	407 137 179,41 €	361 698 351,10 €
Culture, sports et loisirs	48 405 258,00 €	44 968 703,48 €	55 493 672,00 €	54 065 642,78 €	103 898 930,00 €	99 034 346,26 €
Aménagement des territoires	129 382 000,00 €	122 717 621,23 €	3 568 700,00 €	3 259 478,30 €	132 950 700,00 €	125 977 099,53 €
Fonds européens 2014-2020	194 785 249,92 €	178 373 403,39 €	41 788 966,00 €	36 573 856,04 €	236 574 215,92 €	214 947 259,43 €
Environnement	32 160 000,00 €	30 830 344,55 €	15 561 000,00 €	15 560 911,44 €	47 721 000,00 €	46 391 255,99 €
Transports	308 811 469,00 €	308 599 067,15 €	1 002 933 052,74 €	969 942 694,85 €	1 311 744 521,74 €	1 278 541 762,00 €
Transports hors rescrit fiscal	308 811 469,00 €	308 599 067,15 €	745 433 474,51 €	724 513 800,03 €	1 054 244 943,51 €	1 033 112 867,18 €
Actions économiques	145 285 250,00 €	138 088 626,24 €	79 838 900,00 €	66 644 366,66 €	225 124 150,00 €	204 732 992,90 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS</b>	<b>1 149 862 941,92 €</b>	<b>1 067 312 150,90 €</b>	<b>1 786 686 521,15 €</b>	<b>1 686 220 858,77 €</b>	<b>2 936 549 463,07 €</b>	<b>2 753 533 009,67 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS hors dépenses liées au rescrit fiscal</b>	<b>1 149 862 941,92 €</b>	<b>1 067 312 150,90 €</b>	<b>1 529 186 942,92 €</b>	<b>1 440 791 963,95 €</b>	<b>2 679 049 884,84 €</b>	<b>2 508 104 114,85 €</b>
Moyens généraux	17 334 892,00 €	14 473 427,89 €	49 512 809,00 €	45 094 860,21 €	66 847 701,00 €	59 568 288,10 €
Ressources humaines	380 000,00 €	122 032,80 €	339 326 904,00 €	338 272 590,55 €	339 706 904,00 €	338 394 623,35 €
Divers	0,00 €	0,00 €	83 051 998,00 €	83 024 438,52 €	83 051 998,00 €	83 024 438,52 €
Charge de la dette	222 574 500,00 €	206 992 085,40 €	54 911 230,59 €	46 661 416,97 €	277 485 730,59 €	253 653 502,37 €
<b>TOTAL DEPENSES HORS INTERVENTION</b>	<b>240 289 392,00 €</b>	<b>221 587 546,09 €</b>	<b>526 802 941,59 €</b>	<b>513 053 306,25 €</b>	<b>767 092 333,59 €</b>	<b>734 640 852,34 €</b>
<b>TOTAL BUDGET HORS REVOLVING</b>	<b>1 390 152 333,92 €</b>	<b>1 288 899 696,99 €</b>	<b>2 313 489 462,74 €</b>	<b>2 199 274 165,02 €</b>	<b>3 703 641 796,66 €</b>	<b>3 488 173 862,01 €</b>
<b>TOTAL BUDGET HORS REVOLVING et HORS RESCRIT</b>	<b>1 390 152 333,92 €</b>	<b>1 288 899 696,99 €</b>	<b>2 055 989 884,51 €</b>	<b>1 962 109 858,02 €</b>	<b>3 446 142 218,43 €</b>	<b>3 251 009 555,01 €</b>
Revolving	11 532 028,00 €	11 532 028,00 €			11 532 028,00 €	11 532 028,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 401 684 361,92 €</b>	<b>1 300 431 724,99 €</b>	<b>2 313 489 462,74 €</b>	<b>2 199 274 165,02 €</b>	<b>3 715 173 824,66 €</b>	<b>3 499 705 890,01 €</b>
<b>TOTAL GENERAL HORS RESCRIT</b>	<b>1 401 684 361,92 €</b>	<b>1 300 431 724,99 €</b>	<b>2 055 989 884,51 €</b>	<b>1 962 109 858,02 €</b>	<b>3 457 674 246,43 €</b>	<b>3 262 541 583,01 €</b>

Les dépenses d'intervention, abstraction faite des régularisations liées au rescrit fiscal, représentent 76.9% des dépenses régionales en 2021.

La crise sanitaire n'a pas ébranlé les capacités d'intervention régionale, la part des dépenses d'intervention dans le budget régional a été préservée et le montant total des dépenses d'intervention est même en hausse de 121 M€ sur une année.

Evolution des dépenses d'intervention entre 2020 et 2021 en milliers d'euros



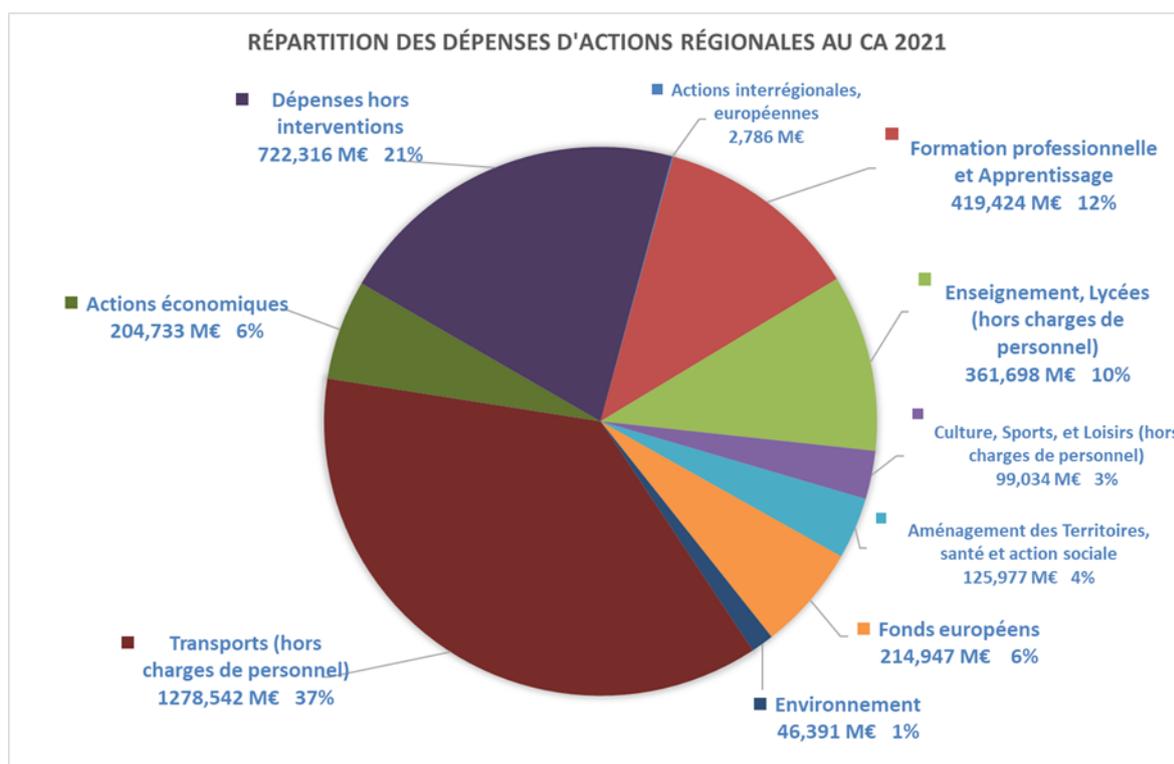
Les trois compétences régionales obligatoires (formation professionnelle et apprentissage, enseignement et lycées, et transports) concentrent 72,4 % des dépenses d'intervention en 2021, contre 70,7 % en 2020.

La part des autres dépenses dans les dépenses d'intervention marque le part. Les sommes consacrées aux dépenses relatives à la culture, aux sports, aux loisirs, à l'aménagement des territoires et à l'environnement sont en hausse de respectivement + 17 M€, + 15M€ et + 11M€. Les dépenses relatives aux fonds européens (215 M€) est stable alors que nous amorçons la fin de la programmation 2014-2020 et que la nouvelle programmation 2021-2027 est en cours d'engagement. Après le soutien conséquent apporté au développement de l'économie en 2020 (250 M€) les dépenses liées à cette compétence baissent en 2021 de 46 M€ pour retrouver un niveau équivalent à celui de 2019.

L'investissement dans les transports a bondi de 107 M€ entre 2020 et 2021. Cette progression est liée à la forte hausse des subventions d'équipement versées dans le domaine des mobilités ferrées (236,6 M€ en 2021, contre 104,9 M€ en 2020), destinées à l'acquisition de matériels (en particulier, l'acquisition de 30 rames version transfrontalière France-Allemagne pour les dessertes régionales de transports de voyageurs).

En conséquence, les Transports sont devenus, au cours de l'année écoulée, le premier poste de dépenses régionales d'investissement, représentant 23,9 % des dépenses totales

Les dépenses liées à la compétence Enseignement sont stables et représentent 361 M€.



### 1.2.2. Le Plan d'investissement Etat-Région, plan de relance post covid

L'accord de partenariat Etat- Régions signé le 28 septembre 2020 pour soutenir la relance et l'investissement attribue une enveloppe de 600M€ en faveur des Régions. Dans ce cadre, la Région Grand Est bénéficie d'une dotation régionale d'investissement (DRI) qui porte sur des opérations liées au plan de relance de l'Etat d'un montant de 49,3 M€ attribué par l'instruction du 11 décembre 2020.

En lien avec les thématiques prioritaires, les dossiers soumis par la Région à l'Etat porte sur deux types d'interventions :

La rénovation thermique de bâtiments publics avec la mise en œuvre du Plan lycées verts et les mobilités du quotidien, pour un montant total prévisionnel de paiement réalisés en 2021 et 2022 à hauteur de 61,7M€. L'ensemble des projets est financé à 80% du montant prévisionnel HT.

- Rénovation thermique de bâtiments publics avec la mise en œuvre du Plan lycées verts

La région développe un plan ambitieux de transition environnementale des lycées avec une intervention ciblée sur la performance énergétique des établissements.

Dans le cadre de ce plan global, 33 projets de rénovation dans les lycées sont inscrits au titre de la DRI compte tenu de la maturité des projets (réalisation 2021 et 2022), pour un montant de 44,5 M€ HT sur les exercices 2021 et 2022.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région.

- Mobilités du quotidien

Les actions proposées au titre de la DRI s'inscrivent dans la démarche de verdissement progressif du parc routier régional. Deux projets sont inscrits pour un montant total de 17,2M€ HT sur les exercices 2021 et 2022 pour la mise en service de matériel roulant à faible émission et stations d'avitaillement pour le parc en propriété de la Région au titre de la Régie Départementale des Transports des Ardennes -RDTA (BioGNV par méthanisation) et de la SPL67 (Bio-GNV).

Un bilan de l'exercice 2021 vous est présenté ci-après :

**REGION GRAND EST - DOTATION REGIONALE D'INVESTISSEMENT**

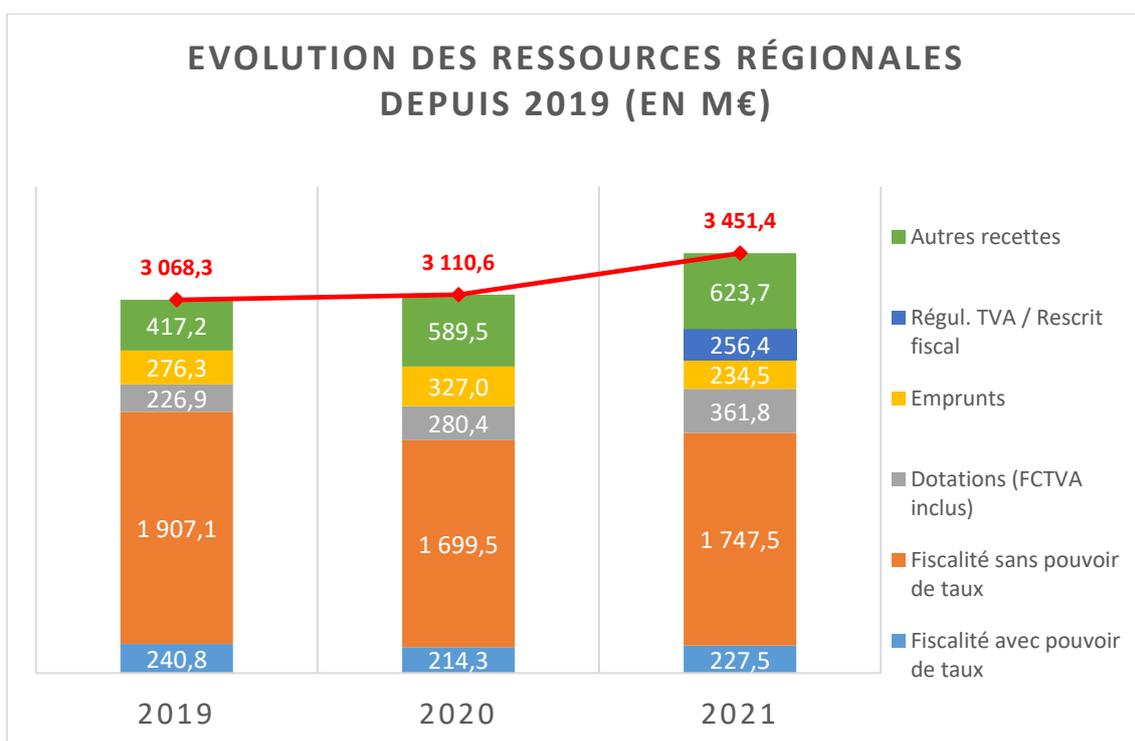
PROJETS	N° opération	Description indicative des opérations	2021	Rapport - Délibération actant le projet	
			CPI mandaté		
<b>LYCEES VERTS</b>					
1	Travaux sur les SYSTEMES (mise en place de Gestion Technique Centralisée, équilibrage des réseaux)	01	Systèmes pour 8 MR (CA det L) - Contrats d'exploitation pour 124 Lycées (P2, P5 et PFI) + EAU 12 MR (237 lycées)	6 052 413,15	21CP-470 du 12 02 2021
2	Lycées - Rénovation thermique des bâtiments - opération de maintenance	02	PPM - MR SD-BLD : Lycée Ligier Richier à Bar-Le-Duc - Eternat 1	600 382,62	21CP-355 du 21 01 2021
		03	PPM - MR Châlons : Lycée Agricole à Somme Vesle - Externat, Internat et Gymnase	32 215,20	21CP-367 du 21 01 2021
		04	PPM - MR Troyes/Chaumont : Pisani à Choignes - Internat, Externat, Gymnase et atelier	54 704,98	21CP-411 du 21 01 2021
		05	PPM - MR Metz : Louis de Cormontaigne à Metz - Externat 2	453 788,67	21CP-96 du 21 01 2021
		06	PPM - MR Nancy : Entre Meurthe et Saron à Dombasle sur Meurthe - Internat 1 et AD 1	293 640,52	21CP-366 du 21 01 2021
		07	PPM - MR Epinal : Haut Bellieu à Neuchâteau - Ensemble du site	460 417,92	21CP-463 du 21 01 2021
		08	PPM - MR Haguenau-Saverne : Imbert à Sarre-Union - bâtiment 1	493 957,91	21CP-339 du 21 01 2021
		09	PPM - MR Sélestat : LEGTA à Obernai - 3 bâtiments de logements de fonction	413 361,24	21CP-356 du 21 01 2021
		10	PPM - MR Mulhouse : Eiffel à Cernay - Bâtiments A - 2 ateliers	473 199,01	21CP-417 du 21 01 2021
		11	PPM - Lycée Jean-Auguste Margueritte - Site Vauban à Verdun - Réfection de la toiture des ateliers	620 876,89	20CP-1981 du 27 11 2020
		12	PPM - MR Charleville-Verdun - Lycée Masarik à Vouziers - Eternat	36 862,36	21CP-360 du 21 01 2021
		13	PPM - MR Thionville-Longwy : Briquerie site Malgrange à Thionville - SG1	264 681,33	21CP-189 du 21 01 2021
		14	PPM - MR Thionville-Longwy : Jean Morette à Landres - Externat 1	13 186,53	21CP-189 du 21 01 2021
		15	PPM - MR Metz : Jean de Pange à Sarreguemines - Externat 1	470 418,72	21CP-96 du 21 01 2021
		16	PPM - MR Epinal : Curie à Neuchâteau - bât internat 1	487 360,66	21CP-463 du 21 01 2021
		17	PPM - Lycée polyvalent Régional Henri Nominé à Sarreguemines - Réfection des façades rideaux de la salle polyvalente dite la Aula et la cage d'escalier	21 530,78	20CP-2062 du 27 11 2020
		18	PPM - MR Metz : Lycée Schuman à Metz - couverture du bâtiment Ex 1	445 924,79	21CP-96 du 21 01 2021
		19	PPM - MR Metz : Charles Hermite à Dieuze - Internat 1	179 219,73	21CP-96 du 21/01/2021
		20	PPM - MR Metz : Charles Hermite à Dieuze - Externat 1	327 630,26	21CP-96 du 21/01/2022
		21	PPM - MR Thionville-Longwy : Reiser à Longlaville - AD1, LO1	238 947,58	21CP-189 du 21/01/2021
		22	PPM - MR Châlons : EREA Bourneville à Châlons - Internat	337 331,65	21CP-367 du 21/01/2021
		23	PPM - MR Châlons : Lycée Bayen à Châlons - Bâtiment principal	15 997,22	21CP-367 du 21/01/2021
		24	PPM - MR Châlons : Oehmichen à Châlons - Bac scientifique	125 221,20	21CP-367 du 21/01/2021
		25	PPM - MR Châlons : Roosevelt à Reims - Bâtiment principal	200 410,19	21CP-367 du 21/01/2021
		26	PPM - MR Metz : Felix Mayer à Creutzwald - DP1	172 572,21	21CP-96 du 21 01 2021
		3	Lycées - Rénovation thermique globale de bâtiments	27	PPI - MR Metz - Lycée Schuman à Metz - Externat 1
28	PPI - MR Nancy - Lycée Chopin à Nancy - Externat 2 - Externat 1			31 650,03	21CP-589 du 19 03 2021
29	PPI - MR Epinal - Lycée Lurcat à Bruyère - DP1			32 216,56	21CP-874 du 23 04 2021
30	PPI - MR Sélestat - Les Sillons Haute Alsace à Rouffach - 5PA internat garçons			50 250,89	21CP-397 du 12 02 2021
31	PPI - MR SD-BLD - Lycée François 1er à Vitry-Le-François - Unesco			27 376,74	21CP-443 du 12/02/2021
32	PPI - MR Strasbourg - Lycée Marie Curie à Strasbourg - Bât A, B externat et C administration			25 966,57	21CP-483 du 12/02/2021
33	PPI - MR Charleville/Verdun - Lycée Verlaine à Rethel - Bâtiments Z1/Z5/Z7			79 672,72	21CP-456 du 12/02/2021
<b>SOUS - TOTAL LYCEES VERTS</b>				<b>13 582 080,43</b>	
<b>MOBILITES</b>					
5	Matériel routier à faible émission et station d'avitaillement	34	Matériel routier à faible émission et station d'avitaillement GNV - RDTA MO RDTA	5 000 000,00	21 CP - 740 du 23 04 2021
		35	Matériel routier à faible émission et station d'avitaillement GNV - SPL CTBR - MO CTBR	540,00	21 CP - 416 du 19 03 2021
<b>SOUS TOTAL MOBILITES</b>				<b>5 000 540,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>18 582 620,43</b>	

### 1.3 Un exercice 2021 marqué par une nouvelle recomposition des ressources régionales, dans un contexte d'amélioration des ressources fiscales

Hors revolving, refinancement de la dette et reprise du résultat, les ressources de la Région Grand Est s'élèvent en 2021 à 3 451,4 M€, soit une progression brute de 12,5 % par rapport à l'exercice précédent.

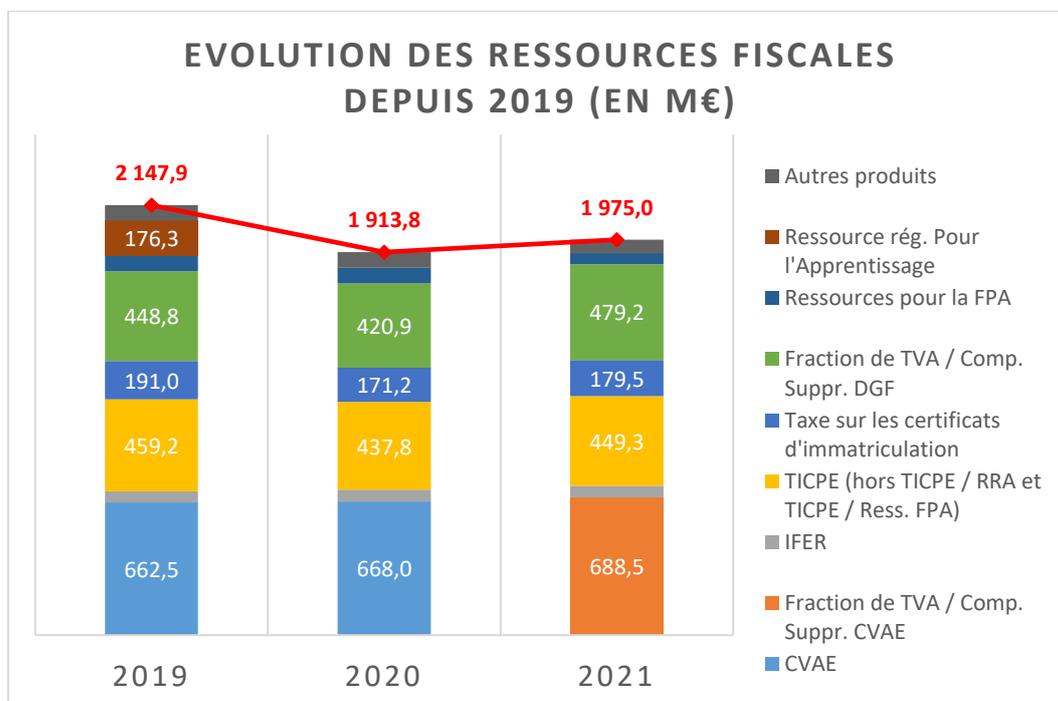
Toutefois, l'exercice 2021 a été marqué par la comptabilisation d'écritures de régularisation de TVA liées au rescrit fiscal qui, du fait de leur volume, affecte les évolutions entre 2020 et 2021.

Ainsi, en excluant la régularisation de TVA opérée en 2021 au titre du rescrit fiscal, les ressources régionales apparaissent en réalité en hausse de 2,7 % entre 2020 et 2021, traduisant ainsi une certaine amélioration des ressources fiscales de la collectivité, après une année 2020 au cours de laquelle ces dernières auront été fortement impactées.



### 1.3.1 Un rebond des ressources fiscales en 2021

Les ressources fiscales s'élèvent en 2021 à 1 975 M€, contre 1 913,8 M€ l'année précédente, soit une hausse de près de 3,2 % entre 2020 et 2021 :



Pour mémoire, la diminution des ressources fiscales entre 2020 et 2021 s'expliquait tout d'abord par la perte des ressources fiscales liées à l'apprentissage, en lien avec la réforme de l'apprentissage entrée en vigueur en 2020, qui ôte aux régions la majorité de leurs compétences dans ce domaine, mais aussi par la crise de la COVID-19, qui a en effet fortement impacté quelques-unes des principales recettes fiscales de la collectivité directement liées à l'activité économique du pays, avec une perte de ressources pour la Région Grand Est du fait de la crise de la COVID-19 évaluée à 60,4 M€ sur l'année 2020.

L'exercice 2021 est marqué par le remplacement de la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par une nouvelle fraction de TVA, mais aussi par le redressement des autres ressources fiscales de la collectivité.

### **1.3.1.1. La fraction régionale de TVA attribuée en compensation de la suppression de la part régionale de CVAE**

Une réforme majeure du mode de financement des Régions a été décidée dans le cadre de l'accord de méthode Etat-Régions signé fin juillet 2020 : face au risque d'une perte colossale de produit de CVAE versé aux Régions en 2021 du fait de la crise sanitaire et économique, la part régionale de CVAE a été supprimée à compter de 2021, et compensée par une nouvelle fraction de TVA.

Cette réforme, qui avait pour objectif de sécuriser les ressources des régions pour 2021, a ainsi permis à la Région Grand Est de percevoir une nouvelle fraction de TVA de 688,491 M€, déterminée de la façon suivante :



Par ailleurs, le Fonds de Péréquation des Ressources Régionales (FPRR) a été maintenu en 2021, et calculé selon les modalités en vigueur lors des exercices précédents. La Région Grand Est a ainsi perçu à ce titre en 2021 la différence entre le montant lui étant attribué suite au calcul du fonds pour 2021 (27,758 M€) et le montant déjà pris en compte au titre du FPRR dans le cadre de la nouvelle fraction de TVA, correspondant à son attribution pour 2020 (20,194 M€). Le versement effectué en faveur de la Région au titre du FPRR pour 2021 s'établit ainsi à 7,564 M€.

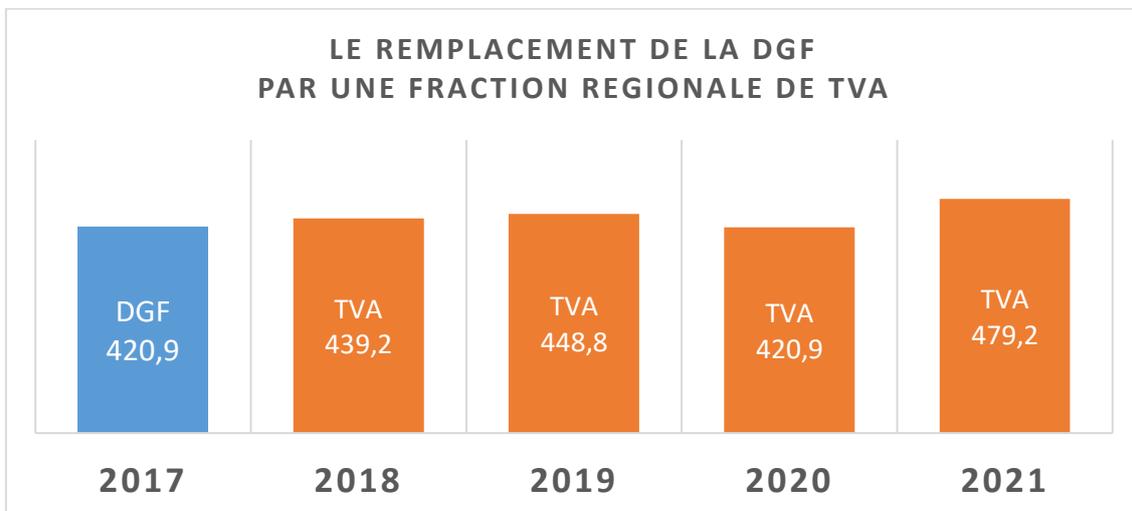
### **1.3.1.2. La fraction régionale de TVA attribuée en compensation de la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Les Régions bénéficient, depuis 2018, d'une première fraction de TVA en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Cette fraction de TVA a, comme l'ensemble des ressources fiscales directement liées à l'activité économique, été fortement impactée par la crise sanitaire et économique en 2020.

Un mécanisme de garantie avait toutefois été prévu par la Loi dans l'hypothèse où le produit attribué à la Région pour une année considérée représenterait un montant inférieur au montant de la DGF 2017, lequel a été mis en œuvre l'année passée : ainsi, la Région a pu bénéficier en 2020 d'un produit de fraction de TVA équivalent au montant de la DGF 2017, soit 420,873 M€.

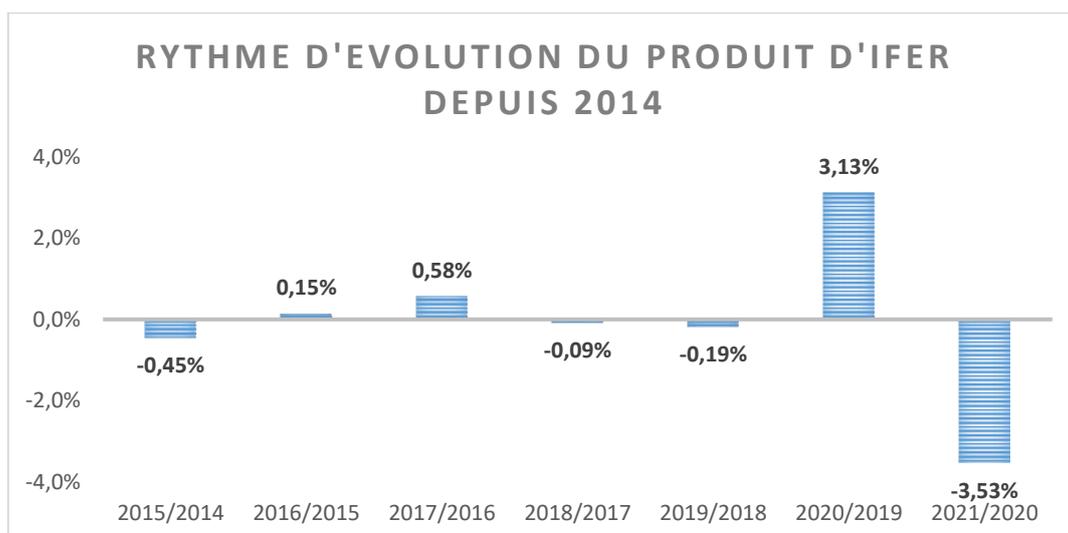
La situation s'est toutefois nettement améliorée en 2021, avec un produit s'établissant au final à 479,246 M€. Cette augmentation s'avère ainsi cohérente avec la reprise de l'activité économique, particulièrement forte au cours du second semestre de l'année.



### 1.3.1.3. L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Outre la CVAE, et les versements destinés à garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme (FNGIR et DCRTP), les Régions disposent, depuis la réforme de la fiscalité directe locale en 2011, de la totalité de l'IFER relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques : ces deux ressources représentent en 2021 un montant cumulé d'IFER de 56,9 M€, en retrait de 3,5 % par rapport à 2020.

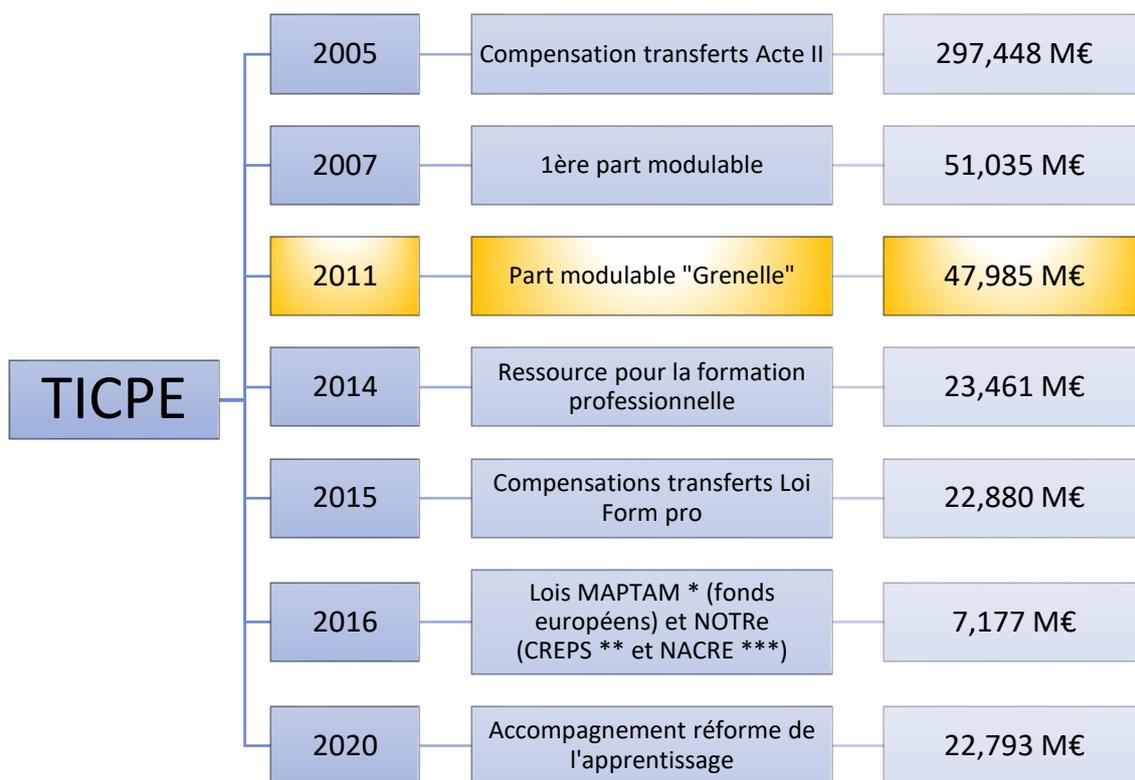
Cette forte diminution vient après un exercice où une progression plutôt soutenue avait été constatée, pour une ressource fiscale dont l'absence de dynamisme constituait jusqu'ici la caractéristique principale.



#### 1.3.1.4. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

La TICPE a été le levier régulièrement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux Régions. Ceci a ainsi conduit à complexifier le suivi de cette recette, et à ne pas faciliter la compréhension de la structure des ressources régionales.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les attributions successives de TICPE aux Régions, et d'indiquer le produit perçu en 2021 pour chacune de ces parts de TICPE (représentant un montant global de 472,779 M€) :



\* Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;

\*\* CREPS = Centre Régional d’Éducation Populaire et de Sport ;

\*\*\* NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d’Entreprise.

La Région ne dispose généralement d’aucun pouvoir de taux en matière de TICPE, ne bénéficiant alors que d’une fraction de la ressource de TICPE perçue par l’Etat.

La seule part de TICPE sur laquelle la Région est encore en mesure de fixer le taux est représentée en jaune dans le graphique précédent : il s’agit de la part modulable dite Grenelle, cette dernière étant destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’Environnement.

Pour mémoire, les Régions ont disposé, depuis 2007 et jusqu'en 2016 inclus, d'une autre possibilité de modulation de la TICPE. Celle-ci était cependant soumise à une autorisation triennale accordée par l'Union Européenne, arrivée à échéance en fin d'année 2015, mais exceptionnellement prorogée pour l'année 2016 afin de faciliter la gestion de la réforme du découpage régional introduite par la loi NOTRe. La Loi de Finances pour 2017 a ainsi créé une fraction régionale de TICPE non modulable égale au plafond de l'ancienne modulation, afin de pérenniser la ressource correspondante.

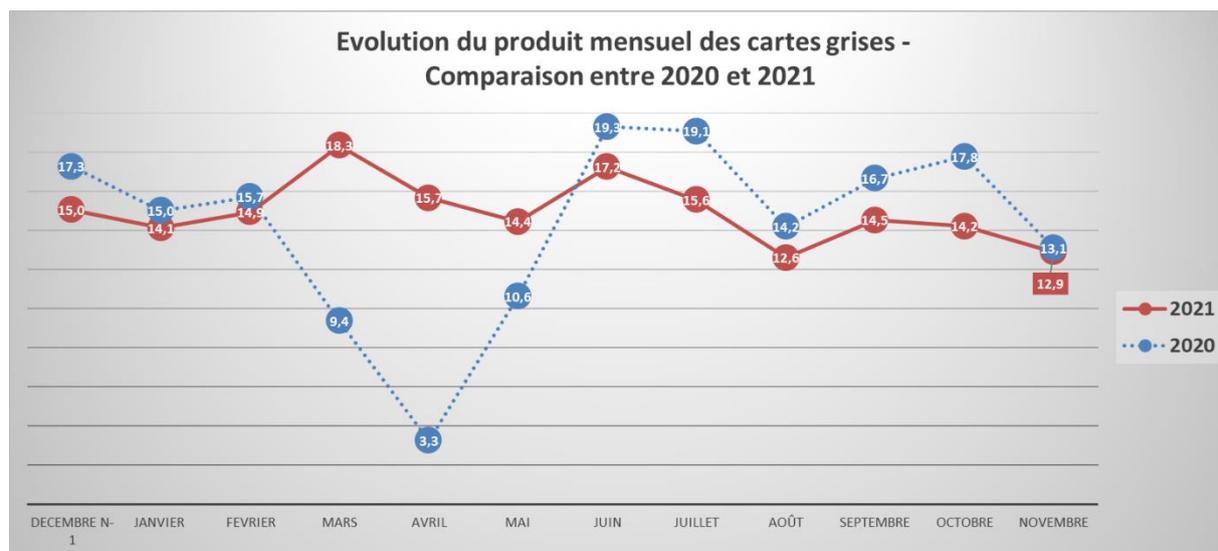
Les deux parts de TICPE évoquées précédemment représentent au global un prélèvement au profit de la Région de 2,5 centimes d'euro par litre de carburant vendu sur son territoire. Seuls les produits afférents à ces deux parts sont ainsi directement liés à la consommation de carburants, contrairement aux autres parts de TICPE, et notamment les parts compensations, pour lesquelles la Région bénéficie d'une garantie de perception.

Ainsi, le produit global perçu par la Région concernant ces deux parts modulables de TICPE s'élève à 99,02 M€ en 2021, en hausse de 12,3 % par rapport à celui constaté en 2020 (88,2 M€).

### 1.3.1.5. La taxe sur les certificats d'immatriculation

Le produit issu de la taxe sur les certificats d'immatriculation avait été particulièrement affecté au cours de l'année passée par la crise de la COVID-19, en particulier lors de la première période de confinement au printemps 2020, au cours duquel un effondrement de la ressource correspondante avait été observé, avant que la situation ne s'améliore ensuite progressivement. Au final, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculations s'était établi en 2020 à 171,166 M€ (contre 190,954 M€ en 2019).

Le redressement s'est poursuivi tout au long de l'année écoulée, le produit s'élevant globalement en 2021 à 179,525 M€.



Une des raisons de l'amélioration réside dans l'attribution aux régions depuis le début de l'année 2021 d'une partie de la taxe fixe Y4 appliquée à la délivrance de chaque certificat d'immatriculation : le montant de cette taxe s'élève à 11 euros, dont 7 euros sont versés au profit de la région d'immatriculation et 4 euros à celui de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). La Région Grand Est a ainsi perçu à ce titre 6,744 M€ en 2021.

A l'inverse, les immatriculations de véhicules propres, exonérés en 2021 par la Loi (véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité, à l'hydrogène, ou à une combinaison de ces deux sources d'énergie) ou par décision du conseil Régional (tous les autres véhicules propres, principalement ceux hybrides), ont fortement progressé au cours de l'année écoulée : les immatriculations de véhicules propres ont constitué 9,7 % des immatriculations de voitures particulières en 2021, contre 2,7 % en 2019, et 5,5 % en 2020.

La hausse régulière et soutenue des immatriculations de véhicules propres affecte le produit régional de taxe sur les certificats d'immatriculation, la base taxable se limitant aux véhicules essence et diesel, dont le poids diminue au fil des exercices.

Sur la base de ces constats, et afin de préserver sa ressource correspondante et sa capacité à agir, notamment en faveur de la transition énergétique, la Région Grand Est a choisi, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, de porter le tarif unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation à 48 € par cheval vapeur (fixé à 42 € depuis 2019), et de supprimer l'exonération en faveur des véhicules propres (hors ceux obligatoirement exonérés par la loi).

#### **1.3.1.6. Les ressources fiscales liées à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage**

Différentes réformes dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage ont contribué au cours des dernières années à une évolution des ressources fiscales des Régions.

En premier lieu, les Régions bénéficient, depuis 2014, de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle.

Ces ressources fiscales sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, et d'une nouvelle part de TICPE, comme développé précédemment. La Région Grand Est a ainsi perçu 55,687 M€ en 2021 au titre de cette ressource pour la formation professionnelle et apprentissage (dont 23,461 M€ sous forme de TICPE).

En complément, et du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une dotation budgétaire a été attribuée en 2021 aux régions afin de se substituer aux frais de gestion de la taxe d'habitation : la Région Grand Est a ainsi bénéficié en 2021 d'une dotation de 22,819 M€ à ce titre.

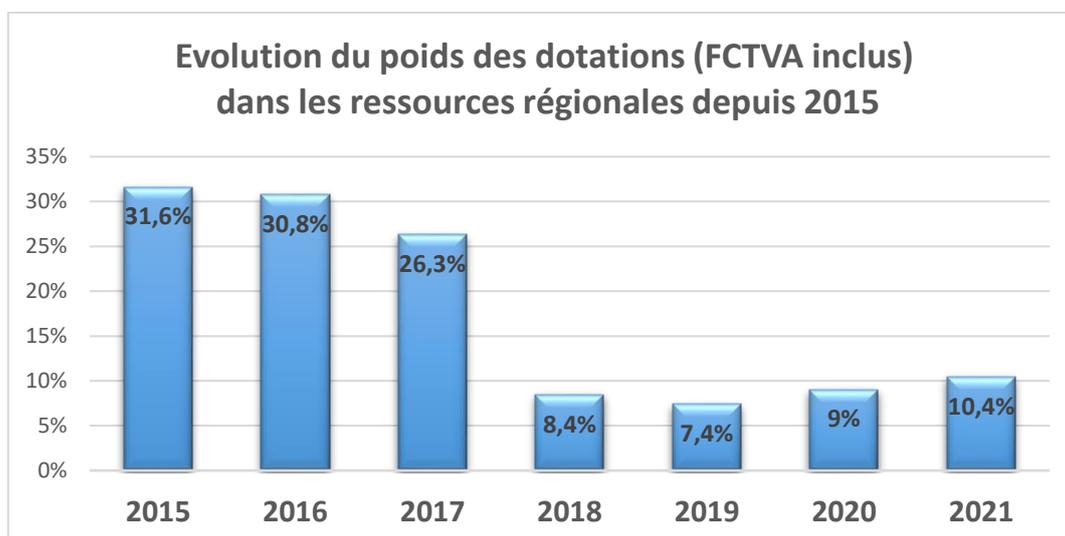
La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 août 2018 a ensuite entraîné de profondes modifications en matière d'apprentissage, les Régions perdant à cette occasion la majeure partie de leurs compétences dans ce domaine, et subissant une recomposition des recettes liées, avec notamment la perte de la ressource régionale pour l'apprentissage à compter de 2020 (laquelle représentait pour mémoire un produit de 176,311 M€ en 2019).

En remplacement des financements supprimés, la Région Grand Est a perçu en 2021, comme en 2020, les ressources suivantes, non exclusivement fiscales :

- Un versement de compensation de 33,337 M€ destiné à assurer la neutralité financière de la réforme, dont 22,793 M€ sous forme de TICPE, et le solde sous forme de dotation ;
- Un versement complémentaire de 2,493 M€ (dotation) afin de couvrir les reliquats de dépenses en matière de prime à l'apprentissage versée aux employeurs ;
- Deux versements de France Compétences : un premier montant en fonctionnement issu du fonds de soutien à l'apprentissage de 12,708 M€, et un second en investissement de 9,042 M€.

### 1.3.2 Un poids des dotations désormais réduit

Le poids des dotations dans l'ensemble des ressources régionales a fortement diminué au cours des derniers exercices :



Cette évolution s'explique tout d'abord par les différentes réformes précédemment évoquées, lesquelles ont principalement visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations, comme par exemple, le remplacement de la DGF par une fraction de TVA depuis 2018.

Mais cette évolution traduit aussi la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017, laquelle a été intégralement imputée sur la part forfaitaire de la DGF, et qui a ainsi représenté une diminution de ressources de plus de 136 M€ en cumulé sur la période 2014-2017 pour la Région Grand Est.

Le montant perçu en 2021 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à 361,8 M€, comprenant notamment :

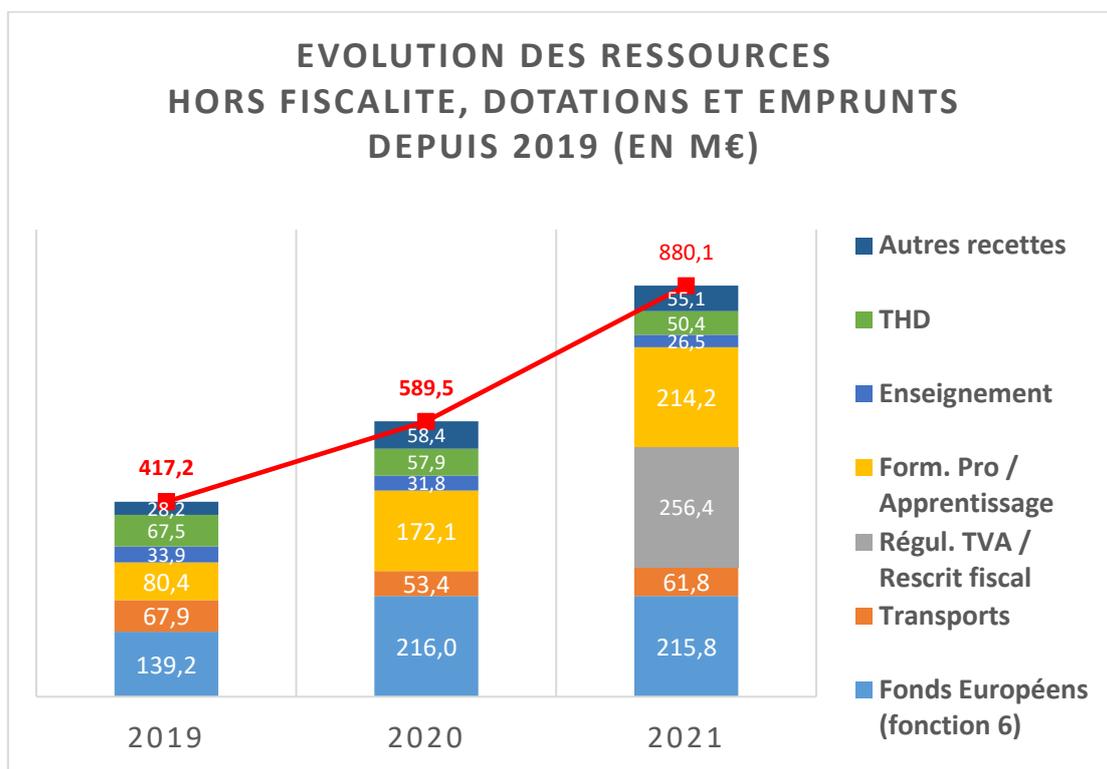
- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 96,058 M€, en reconduction par rapport à l'exercice précédent ;

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 28,744 M€, en diminution de 2,7 % par rapport à 2020 (29,536 M€), du fait de son intégration au sein de l'enveloppe des variables d'ajustement ;
- La Dotation Régionale pour l'Équipement Scolaire (64,095 M€), dont le montant est stable depuis plusieurs exercices ;
- L'attribution au titre du Fonds de Compensation pour la TVA (95,136 M€, dont 0,522 M€ en fonctionnement), s'appuyant sur les dépenses réalisées par la collectivité en 2020 ;
- Les dotations attribuées suite à la réforme de l'apprentissage (évoquées au point précédent), pour un montant global de 34,787 M€ ;
- 17,981 M€ au titre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI) sur l'enveloppe globale de 49,3 M€, pour des opérations liées au plan de relance de l'Etat dans le domaine de la rénovation thermique des bâtiments publics avec la mise en œuvre du Plan lycées verts, et des mobilités du quotidien.

### **1.3.3 Les autres recettes**

Les recettes de la Région Grand Est hors fiscalité et dotations, abordées dans les points précédents, et hors emprunt, développé dans une partie suivante, représentent un poids croissant au fil des exercices du fait essentiellement de la montée en charge des recettes liées aux fonds européens, mais également aux transports, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, ainsi qu'au Très Haut Débit (THD) :

## EVOLUTION DES RESSOURCES HORS FISCALITE, DOTATIONS ET EMPRUNTS DEPUIS 2019 (EN M€)



Pour mémoire, les réalisations de la fonction 6 afférente aux fonds européens sont équilibrées entre dépenses et recettes.

Les recettes liées au THD représentent 50,4 M€ en 2021, dont 13,3 M€ en provenance de l'Etat, 4,5 M€ du FEDER, 26,1 M€ des EPCI, et 4,4 M€ des conseils départementaux.

En matière de formation professionnelle et d'apprentissage, les recettes constatées en 2021 se composent principalement de versements de l'Etat au titre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (128,1 M€), du Plan de relance / Plan jeunes (29,4 M€) ainsi que des recettes liées au Fonds Social Européen (9,5 M€).

## 1.4 Rapport sur la gestion de la dette en 2021

### 1.4.1 Bilan 2021

Au cours de l'exercice 2021, un montant total d'emprunts nouveaux de 234,5 M€ a été mobilisé :

N°	Objet	Prêteur	Date Souscription du contrat	Durée	Taux	Encours mobilisé	Date de tirage
21.01	THD Grand Est	BEI	20/12/2018	25 ans	0,580%	40 500 000	07/05/2021
21.02	Matériel roulant	BEI	16/12/2020	30 ans	0,756%	100 000 000	28/05/2021
21.08	Investissements 2021	Caisse d'épargne	16/11/2021	25 ans	0,700%	64 000 000	22/11/2021
21.04	Investissements 2021	AFL	08/11/2021	20 ans	0,645%	30 000 000	22/11/2021
<b>TOTAL</b>						<b>234 500 000</b>	

En plus des emprunts bancaires classiques mobilisés à hauteur de 234,5 M€, il est à préciser que la mise en œuvre du fonds Résistance a pour effet d'augmenter l'encours de dette de +7,95 M€ au titre de l'exercice 2021. Les avances versées à la Région par les collectivités et autres partenaires sont en effet considérées comme une recette non pérenne, donc une dette. De la même façon l'avance remboursable de 3,8 M€ proposée par l'ADEME concernant la mobilité est considérée comme une dette.

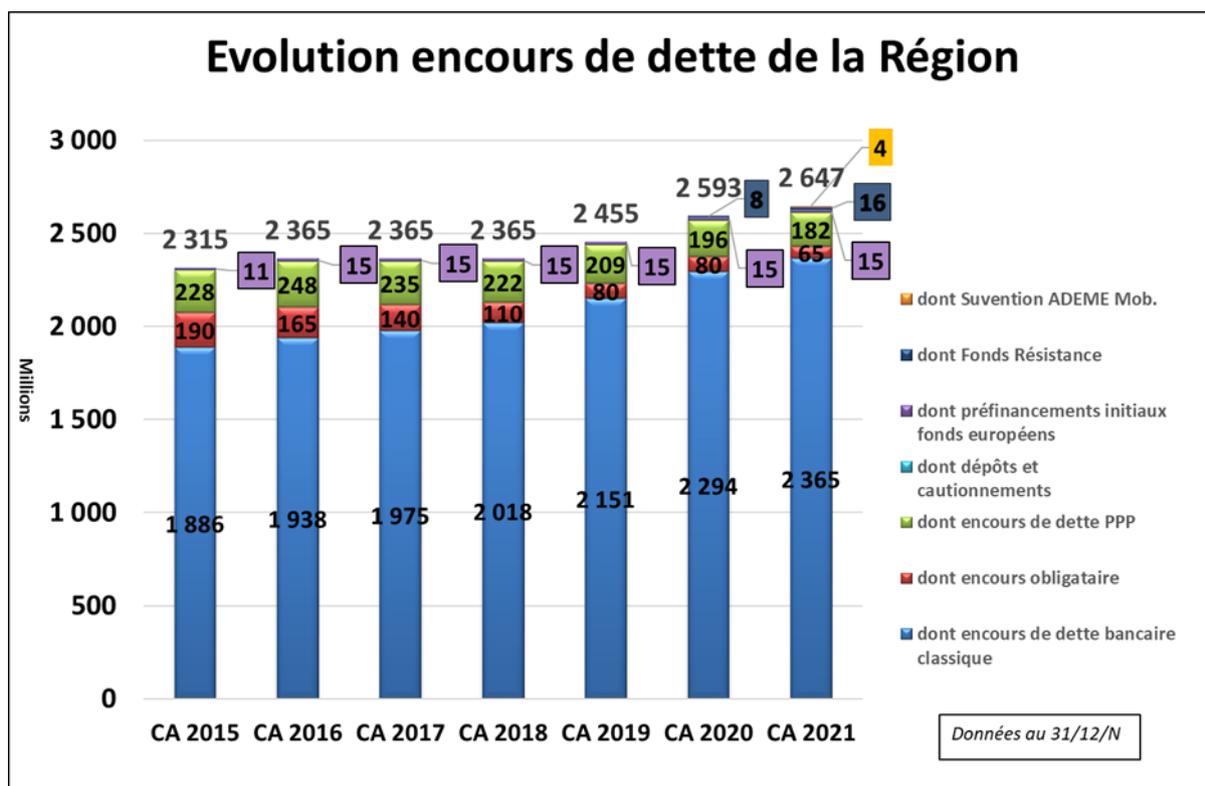
L'amortissement de la dette sur l'exercice 2021 s'élève à 192,2 M€, tenant compte d'un refinancement de 12,3 M€. **L'endettement net annuel 2021 s'élève ainsi à 54,1 M€ (hors impact fonds Résistance et avance Ademe qui s'élèvent respectivement à 7,9 M€ et 3,9 M€).** Cette progression mesurée de l'encours de dette est cohérente avec les investissements réalisés en 2021.

### 1.4.2 Evolution de l'encours de dette sur la période 2015-2021

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette s'élève à 2 647 M€, réparti comme suit :

- 2 365 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 64,7 M€ au titre de l'encours obligataire ;
- 182 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- 16 M€ au titre du fonds Résistance ;
- 3,9 M€ au titre de l'avance remboursable ADEME
- un montant marginal de 25 251 € au titre des dépôts et cautionnements.

Hors impact du fonds Résistance, l'encours de dette s'élève à 2 631 M€.



L'encours de dette de la Région a progressé de **14%** sur la période 2015-2021 (332 M€), avec une hausse de l'endettement de **2%** entre 2020 et 2021.

#### 1.4.3. Caractéristiques de l'encours de dette au 31 décembre 2021

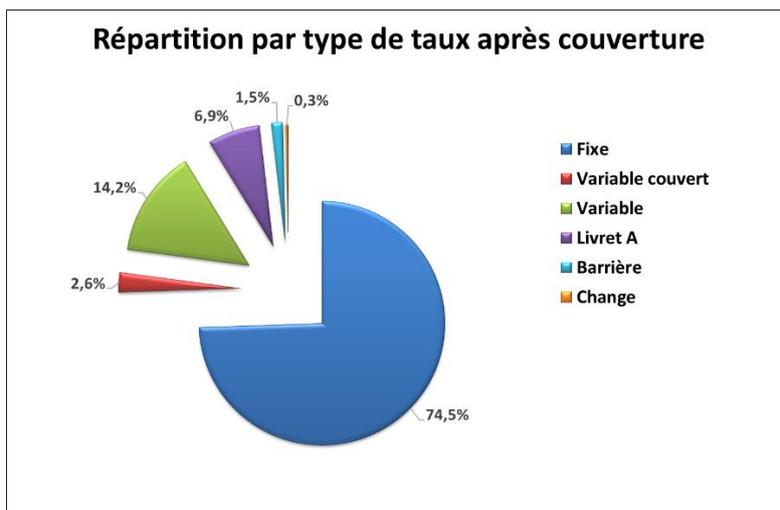
##### Fonds européens et fonds Résistance :

La dette liée aux préfinancements initiaux des fonds européens relatifs à la programmation 2014-2020 (encours de 15 M€) et au dispositif Résistance (encours de 16 M€) ainsi que l'avance remboursable de l'ADEME (encours de 3,9 M€) est une dette spécifique, à taux zéro, envers des partenaires non bancaires.

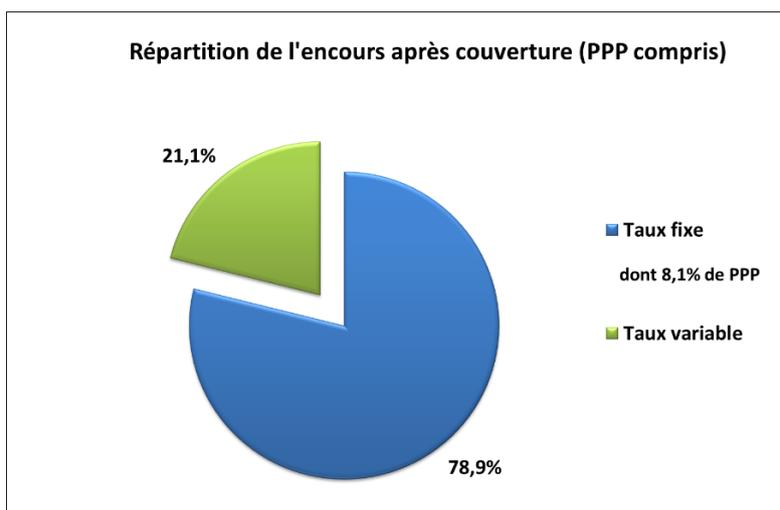
Aussi, l'analyse qui suit ne retient pas ces encours et porte sur les caractéristiques de l'endettement long terme obligataire et bancaire direct.

##### 1.4.3.1. Répartition de l'encours de dette par type de taux

La répartition de la dette régionale au 31 décembre 2021 est la suivante :



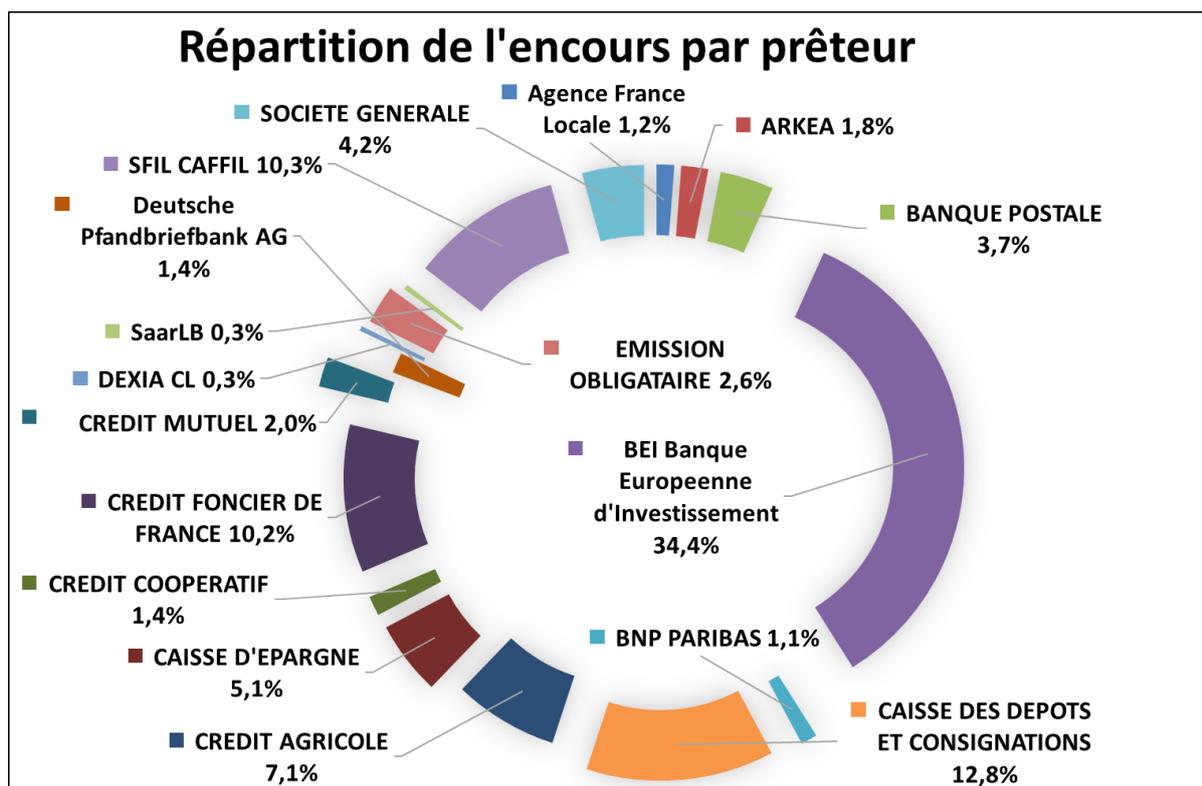
Au global au 31 décembre 2021, la part de taux fixe est de 74,5% (contre 69,6% au 31 décembre 2020) et la part de taux variable de 25,5%, soit une hausse de la part à taux fixe de 4,9 points.



Le taux moyen de l'encours était de 1,80% au 31 décembre 2020 ; au 31 décembre 2021 il est de 1,66%.

#### **1.4.3.2. Répartition de l'encours de dette par prêteurs**

Sans tenir compte de la dette PPP (qui n'est pas détenue directement par la Région) dont la répartition est de 40% pour le groupe Caisse d'Épargne, 33% pour Saar Lb et 27% pour Société Générale, la Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers avec une représentation proche de 50% des prêteurs institutionnels, soit 34,4% pour la BEI et 12,8% pour la CDC. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Épargne (16,7%), SFIL (10,3%) et le groupe Crédit Agricole (7,12%).



#### 1.4.3.3. Répartition de l'encours de dette selon la Charte Gissler

Selon la répartition Gissler, 98,2% de la dette de la Région est positionnée sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro (classement 1A). 1,5% est répertorié sur des formules simples et sans effet de levier, notamment des emprunts à barrière simple sur Euribor dont la barrière activante se situe à 5%. En cas de franchissement, les emprunts de la Région seraient indexés sur des taux variables simples. Un encours d'un montant de 5,6 M€ contre 7,3 M€ en 2020 est répertorié 6F (encours en devises).

au 31/12/2020		RISQUE CROISSANT					
		1	2	3	4	5	6
RISQUE CROISSANT	A	97,8%					
	B	1,7%					
	C						
	D						
	E						
	F						0,4%

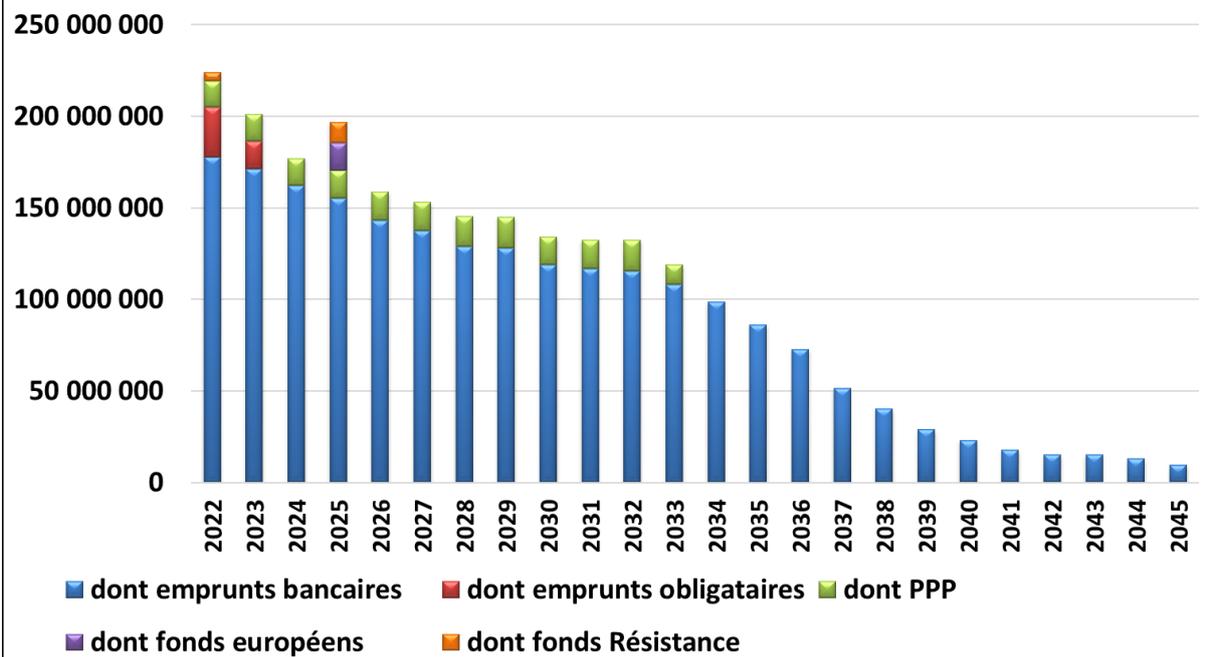
au 31/12/2021		RISQUE CROISSANT					
		1	2	3	4	5	6
RISQUE CROISSANT	A	98,2%					
	B	1,5%					
	C						
	D						
	E						
	F						0,3%

#### 1.4.3.4. Durée de vie moyenne et profil d'extinction de la dette

La durée de vie moyenne de la dette est de 8 ans.

Le profil d'amortissement de l'encours de la dette régionale est présenté ci-après. Il inclut les encours liés aux préfinancements des fonds européens et au dispositif Résistance.

## Profil d'amortissement de la dette



## 1.5 Les indicateurs de gestion

Dès les orientations budgétaires de 2016, la Région Grand Est a fixé des indicateurs de gestion pour assurer un suivi de la santé financière et ainsi préserver les grands équilibres budgétaires : le taux d'épargne brute et la capacité dynamique de désendettement.

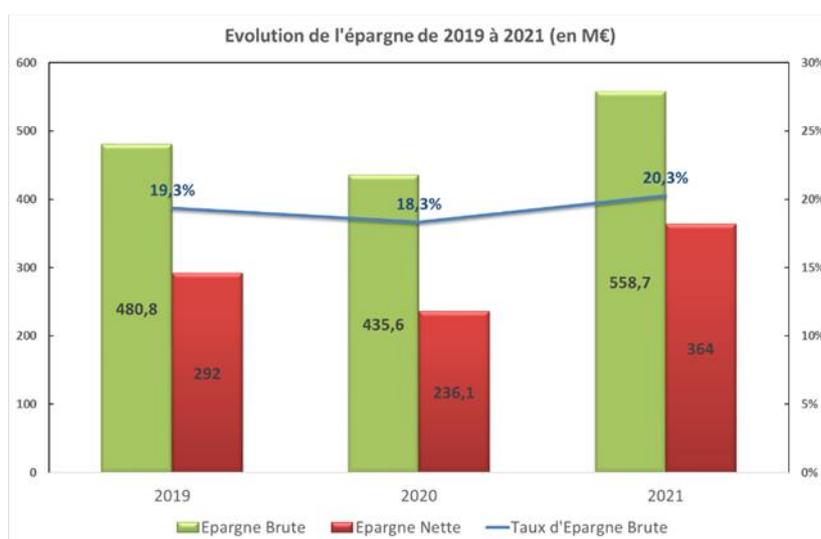
Ces indicateurs ont été reconduits au titre de la stratégie financière de la collectivité pour la mandature par la nouvelle majorité en 2021.

### 1.5.1. Le taux d'épargne brute

Ce ratio mesure la part d'épargne dégagée sur les recettes de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute au 31/12/2021 est de 20,3%, en augmentation de deux points par rapport à 2020.

Cette hausse, constatée entre 2020 et 2021, est liée à la forte progression des ressources fiscales, en raison de la reprise économique post covid.



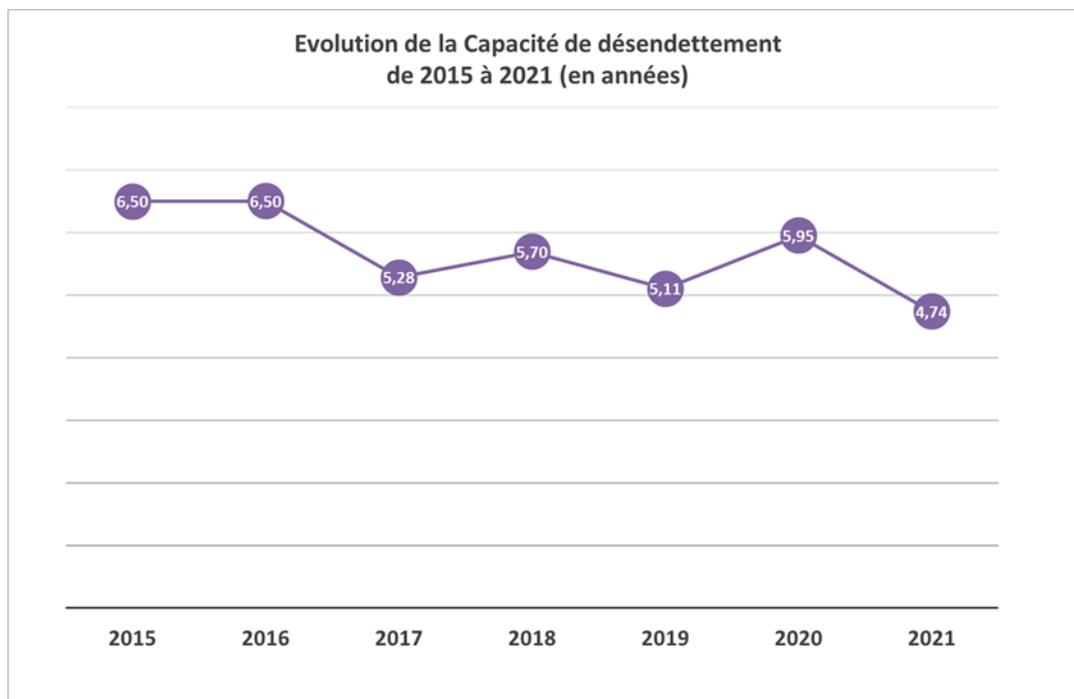
### 1.5.2. La capacité dynamique de désendettement

Ce ratio vise la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité des emprunts contractés dans l'hypothèse théorique où elle consacrerait l'épargne brute au remboursement de la dette. A titre indicatif, le plafond national de référence fixé à 9 ans pour les Régions par l'Etat.

Deux facteurs participent à l'évolution de la capacité dynamique de désendettement :

- l'évolution du taux d'épargne brute ( 20,3% à fin 2020, en hausse de deux points par rapport à 2020)

- le niveau de l'encours de dette (endettement net de 54,2 M€ en 2020)  
Au 31/12/2021, la capacité dynamique de désendettement (CDD) est de 4,74.



## 1.6 Bilan patrimonial

En application de l'instruction M71, la Région Grand Est tient un inventaire comptable. Celui-ci est une photographie au 31 décembre de l'année de l'ensemble des ressources de la collectivité qu'elle utilise pour financer ses biens.

L'année 2021 a été l'occasion de poursuivre l'audit comptable précis et détaillé de l'inventaire en lien avec les services de la paie.

Ainsi, au sein de la Direction des Finances, le pôle inventaire a la charge de :

- La création et la gestion centralisée de tous les éléments de patrimoine de la collectivité (transfert, amortissement, sortie, etc.) ;
- La gestion des écritures d'ordres (hors les écritures de résorption d'avance en 238 gérées par les services dans le cadre des marchés et mandats en cours) ;
- La gestion des sorties d'actif suite à des ventes une fois les aspects légaux de propriété traités par la Direction Juridique et Prévention.

Ce choix organisationnel a permis :

- De stabiliser les principes de gestion de l'inventaire ;
- D'avoir un processus commun et unique de gestion de l'actif ainsi qu'un lien direct et permanent avec les services de la paie en charge de ce domaine.

L'année 2021 a été l'occasion de poursuivre le processus de fiabilisation de l'actif qui a été entamé en 2018.

Sur le plan strictement financier, le bilan de la Région Grand Est affiche un montant de 9,657 milliards d'euros. Il est établi à partir du compte de gestion 2021 du payeur régional.

L'analyse du bilan de la collectivité, qui s'écarte en partie de la gestion privée (non prise en compte de certaines créances ou de certaines provisions), permet cependant de mesurer l'évolution de la structure du financement de la collectivité, dont, entre autres, son niveau d'endettement.

### ➤ Analyse de l'actif

**L'actif** est constitué d'immobilisations acquises par la Région (actif immobilisé), des créances et de la trésorerie (actif circulant).

L'actif brut diminué des dotations aux amortissements compose l'actif net comptable.

L'actif immobilisé s'élève pour 2021 à 8,932 milliards. Il représente près de 92% du montant total de l'actif net.

Les immobilisations incorporelles (subventions, logiciels, etc.) figurent au bilan pour un montant de 3,815 milliards d'euros. Ce poste est essentiellement composé des subventions d'équipement versées à hauteur de 3,740 milliards €.

La valeur des immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, véhicules, matériels informatiques, mobiliers, travaux et avances aux mandataires) s'élève à 4,927 milliards €. Ces immobilisations incluent des biens immobiliers propres (lycées, bâtiments annexes de

l'Hôtel de région), les matériels mis à disposition des lycées et ceux destinés au fonctionnement des services de la région.

Le montant des immobilisations financières s'élève à 190 M€ Ces immobilisations sont, composées pour partie des aides aux entreprises comme les avances remboursables. L'actif circulant se monte en 2021 à 722 M€. Il comporte essentiellement les créances et les disponibilités.

<b>ACTIF NET (en millions d'euros)</b>	<b>Au 31 décembre 2021</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b> (subventions, logiciels)	3 815
<b>Immobilisations corporelles nettes</b> (terrains, constructions, équipements)	4 927
<b>Immobilisations financières</b> (titres et participations, prêts, dépôts et cautionnements)	190
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 932</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	722
<b>Comptes de régularisations</b>	3
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 657</b>

#### ➤ Analyse du passif

**Le passif du bilan** retrace les ressources.

Il est composé pour l'essentiel de fonds propres qui s'élèvent à 6,441 milliards €. Ils incluent l'ensemble des ressources non empruntées dont dispose la collectivité pour exercer son activité.

Le reste du passif est constitué des dettes à long et court terme.

Le compte de régularisation correspond principalement aux recettes à régulariser.

<b>PASSIF (en millions d'euros)</b>	<b>Au 31 décembre 2021</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>6 441,7</b>
Provisions pour risques et charges	0,455
Dettes à long terme	2 659,6
Dettes à court terme	236,6
<b>Total dettes</b>	<b>2 896,2</b>
<b>Compte de régularisation</b>	<b>319,1</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 657</b>

## **1.7 Le résultat de l'exercice**

Le taux d'exécution global des dépenses réelles est de 94.20%.

Les dépenses totales de l'exercice 2021 s'établissent à 3 499,705 M€ (revolving inclus). Les dépenses ont été financées par 3 475,258 M€ de recettes.

Le fonds de roulement de l'exercice 2021 diminue de 24,5 M€.

Le résultat global de clôture à fin 2021 est de 69 021 268,14€. Ce résultat participe à financer le budget supplémentaire.

## **1.8 Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels**

Le Conseil Régional vote chaque année des autorisations de programme (AP) en section d'investissement et des autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement.

Les modalités de gestion de ces autorisations de programmes et autorisations d'engagements sont fixées par le règlement budgétaire et financier adopté par l'Assemblée Régionale le 14 octobre 2021.

Les annexes IV C7 et C8 du document budgétaire présentent un tableau de la situation au 31 décembre 2021.

Cette annexe permet également de calculer le ratio de couverture des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement. Ce ratio traduit la capacité de couverture des AP ou AE affectées par les CP mandatés annuellement. Il traduit en nombre d'années le rythme de couverture de ces AP/AE et permet d'estimer la capacité d'engagement pluriannuelle de la collectivité. Il correspond à un indicateur de gestion, à simple caractère informatif.

Au 1er janvier 2021, le montant des AP affectées non couvertes par des CP réalisées au 01/01/2021 s'élève à 2 683 053 142,80 €.

A ce montant, s'ajoutent les affectations effectuées dans l'année (2 053 522 036,81 €) ainsi que les désaffectations de l'année (- 297 106 474,31 €) pour obtenir le montant affecté restant à financer soit 4 439 468 705,30 €.

Les désaffectations de l'année comprennent d'une part celles qui sont adoptées au fil de l'eau durant l'exercice et celles proposées dans le cadre du présent compte administratif.

Ces dernières, qui vous sont soumises pour approbation, sont essentiellement des désaffectations techniques liées à des opérations ou dispositifs soldées à des montants moindres que prévus. Cette apurement permet de fiabiliser le stock. Les désaffectations proposées dans le cadre du compte administratif sont détaillées ci-dessous par chapitre :

### Désaffectations des autorisations de programme

	Désaffectations des AP millésimées	Désaffectations des AP de projet	TOTAL
900	-2 660 166,16	-18 544,80	<b>-2 678 710,96</b>
901	-923 619,67		<b>-923 619,67</b>
902	-7 679 275,31	-47 818 814,17	<b>-55 498 089,48</b>
903	-1 841 409,80	-209 770,95	<b>-2 051 180,75</b>
904	-215 451,60		<b>-215 451,60</b>
905	-2 849 755,68	-25 246,17	<b>-2 875 001,85</b>
907	-2 811 158,19		<b>-2 811 158,19</b>
908	-6 607 799,24		<b>-6 607 799,24</b>
909	-23 460 271,23	-4 319,88	<b>-23 464 591,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-49 048 906,88</b>	<b>-48 076 695,97</b>	<b>-97 125 602,85</b>

Parallèlement, ce sont 965 891 306,24 € qui ont été mandatés au cours de l'exercice 2021.

Le montant proposé dans l'annexe C7 du document budgétaire, au titre des AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2021, autrement dit le stock restant à financer sur les engagements pris par la collectivité, tient compte du travail d'épuration évoqué ci-dessus et donc des annulations et des désaffectations proposées. Conformément au règlement budgétaire et financier, seuls les reliquats des autorisations de paiement millésimées non affectées seront annulés.

Le stock d'AP est fixé au 31/12/2021 à 3 473 577 399,06 €, en hausse de 29,4 % par rapport à 2020. Le ratio de couverture ressort, pour la Région Grand Est, à 3,60 au titre de l'exercice 2021. En d'autres termes, le stock en investissement est financé en un peu plus de 3 ans et demi.

En fonctionnement, le stock d'AE affectées restant à financer au 01/01/2021 s'élève à 2 430 057 943,79 €.

A ce montant, s'ajoutent les affectations votées dans l'année (2 265 412 622,06€) ainsi que les désaffectations de l'année (- 90 088 769,99 €) pour obtenir le montant affecté restant à financer soit 4 605 381 795,86 €.

Les désaffectations de l'année comprennent d'une part celles qui sont adoptées au fil de l'eau durant l'exercice et celles proposées dans le cadre du présent compte administratif.

Ces dernières, qui vous sont soumises pour approbation, sont essentiellement des désaffectations techniques liées à des opérations ou dispositifs soldées à des montants moindres que prévus. Cet apurement permet de fiabiliser le stock. Les désaffectations proposées dans le cadre du compte administratif sont détaillées ci-dessous par chapitre :

### Désaffectations des autorisations d'engagement

	Désaffectations des AE millésimées	Désaffectations des AE de projet	TOTAL
930	-807 409,30		<b>-807 409,30</b>
931	-48 875 735,91	-141 537,41	<b>-49 017 273,32</b>
932	-8 161 325,38	-5 138 130,92	<b>-13 299 456,30</b>
933	-1 722 360,02		<b>-1 722 360,02</b>
934	-171 093,87		<b>-171 093,87</b>
935	-2 187 845,65		<b>-2 187 845,65</b>
936	-118 381,85		<b>-118 381,85</b>
937	-1 887 888,06		<b>-1 887 888,06</b>
938	-8 759 066,19		<b>-8 759 066,19</b>
939	-10 508 512,31		<b>-10 508 512,31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-83 199 618,54</b>	<b>-5 279 668,33</b>	<b>-88 479 286,87</b>

Parallèlement, ce sont 1 418 045 453,66 € qui ont été mandatés en fonctionnement au cours de l'exercice 2021.

Le montant proposé dans l'annexe C8 du document budgétaire, au titre des AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2021, autrement dit le stock restant à financer sur les engagements pris par la collectivité, tient compte du travail d'épure évoqué ci-dessus et donc des annulations et des désaffectations proposées. Conformément au règlement budgétaire et financier, seuls les reliquats des autorisations d'engagement millésimées non affectées seront annulés.

Le stock d'AE est fixé au 31/12/2021 à 3 187 336 342,20 €.

Le ratio de couverture est de 2,25 au 31/12/2021. En d'autres termes, les engagements financiers en fonctionnement représentent plus d'un budget et demi de fonctionnement de la collectivité.

## 2. Le compte administratif présenté par activités

En propos liminaire, il est à rappeler que le niveau de vote du budget, en matière de pluriannualité et de crédit de paiement, est le chapitre. La présentation par activités ci-après détaille le vote et l'exécution par activité tous chapitres confondus. Le vote est la situation à un instant T issu des différentes étapes budgétaires, l'exécution est le reflet des engagements effectifs pris par l'assemblée durant l'exercice, faisant jouer la fongibilité autorisée au sein d'un chapitre afin de garantir souplesse et réactivité en terme d'exécution. Ces qualités ont été précieuses notamment pour adapter les politiques régionales aux effets de la crise sanitaire et économique et soutenir les acteurs économiques et les forces vives de notre région.

La transposition du budget par activité peut engendrer une affectation supérieure au vote au niveau de l'activité sans aucun impact quant aux équilibres votés par chapitre, respectant de fait le vote de l'assemblée.

### 2.1 Jeunesse, emploi, formation

#### Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle

##### Allouer une rémunération et des aides à l'accompagnement

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	61 911 750,00	51 172 860,00	93 504 750,00	80 493 409,17
<b>TOTAL</b>	61 911 750,00	51 172 860,00	93 504 750,00	80 493 409,17

Pour sécuriser leurs parcours de formation, les stagiaires ont pu bénéficier :

- d'une rémunération mensuelle durant leur formation dont le montant est fixé par le Code du travail, lorsqu'ils étaient demandeurs d'emploi sans indemnité ;
- des aides complémentaires aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

##### Financer les formations continues pour les demandeurs d'emploi

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	4 314 363,00	1 200 000,00	2 546 902,00	1 500 565,64
<b>Fonctionnement</b>	192 485 000,00	167 806 922,40	203 288 000,00	190 544 258,18
<b>TOTAL</b>	196 799 363,00	169 006 922,40	205 834 902,00	192 044 823,82

## **1. Des formations professionnelles résolument tournées vers les filières d'avenir et renouvelées**

Dans un contexte de forte mutation socio-économique et de crise sanitaire qui s'est prolongée, l'offre de formation qui consiste à proposer des parcours de qualification et de montée en compétences aux demandeurs d'emploi et aux jeunes en recherche d'emploi a dû s'adapter. Ainsi, une partie de cette offre de formation est venue en appui des filières stratégiques d'avenir et des emplois de demain. Les entreprises se transforment et les futurs besoins en compétences nécessitent que l'offre de formation régionale les intègre pleinement, ce qui a été le cas puisque 46% des places de formation financées par la Région ont été orientées vers les priorités du Business Act. A titre d'illustration, ont été ajoutées dans les formations des modules de compétences transverses sur les thématiques des transitions environnementales, numériques et de performance industrielle. Tous les principaux secteurs d'activités du Grand Est ont été concernés. La digitalisation des achats dans l'artisanat et le commerce, la performance énergétique et énergies renouvelables dans le BTP ou encore la bioéconomie dans l'agriculture en sont des exemples.

La Région s'est en outre donnée une trajectoire pluriannuelle de transformation de l'offre de formation : le développement de parcours sur mesure, la mise en place de formations à distance, ou des expérimentations sur de nouvelles modalités de sourcing : acheter moins de diplômes mais des blocs de compétences pour une plus grande individualisation des parcours de formation, développer l'hybridation (temps de formation en présentiel et en distanciel) pour diversifier les ressources et les modules pédagogiques, faire émerger de nouveaux types d'actions pour proposer dans une même temporalité des modules de remises à niveaux ou de compétences relationnelles et de savoir-être ainsi que des modules de compétences professionnelles.

La Région s'appuie sur le levier du Plan d'investissement dans les compétences pour amplifier sa réponse formation et accélérer les transitions souhaitées. Une contractualisation pluriannuelle prévoit ainsi une contribution de l'État de 556 M€ sur quatre ans dédiée à la formation des demandeurs d'emploi de niveau infra Bac. Un plan additionnel dédié au public jeune, jusqu'à 20 ans, a donné lieu à une contractualisation en 2021, prolongée en 2022 dans le cadre du plan national 1 jeune 1 solution avec un montant global de 58,8 M€.

À fin 2021, et en dépit de la crise COVID qui a entraîné des fermetures de certaines formations, ont été réalisés : 100 % du socle, 84 % des entrées PACTE et 43 % du plan Jeunes, soit 43 754 entrées effectives en formation.

## **2. Des formations préparant les jeunes aux emplois de demain**

### **Plateforme Linguistique Innovante - PLI**

La PLI a permis à de nombreux demandeurs d'emploi d'acquérir ou de perfectionner leurs compétences linguistiques pour correspondre aux besoins du marché de l'emploi parmi neuf langues ; trois modalités sont proposées en fonction des besoins. En 2021 la Région a mobilisé 229 821,60€.

### **Do You Speak Jeun'Est**

La plateforme Do You Speak Jeun'Est mise en place en 2021, a permis à de nombreux jeunes de 15 à 29 ans de la Région Grand Est mais aussi à des demandeurs d'emploi, un accès gratuit à l'apprentissage et l'approfondissement d'une langue étrangère parmi les 6 proposées. La Région y a consacré 510 036 € en 2021.

## Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise (PACE)

Lancé en début d'année 2021 suite à un appel à projet, le dispositif permet, sans passer par une étape de prescription, de mettre directement en relation des jeunes et des entreprises. Pendant sa période d'immersion de 6 mois, le jeune se voit verser une aide mensuelle de 500€ et l'entreprise, qui investit sur du temps de tutorat, se voit verser une aide au tutorat de 350€ par mois pour un jeune sans qualification et de 230€ par mois pour un jeune qualifié. Le budget global mobilisé pour cette opération permet également de financer une prestation territorialisée de mise en relation, de suivi de l'acquisition des compétences et d'accompagnement. Plus de 930 jeunes ont à fin 2021 bénéficié de cette immersion en entreprise.

### Soutenir des formations en apprentissage

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	4 775 637,00	4 045 637,00	6 796 579,50	6 796 579,50
<b>Fonctionnement</b>	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00	2 816 520,56
<b>TOTAL</b>	15 775 637,00	15 045 637,00	17 796 579,50	9 613 100,06

Depuis la réforme (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018), la Région porte deux types d'intervention :

- En fonctionnement : **un fonds de soutien des formations par apprentissage** dédié aux filières en tension et sur les niveaux bac et infra bac.
- En investissement : **un appel à projets annuel pour le financement des équipements pédagogiques** pour le déploiement du numérique, le développement de matériel particulièrement innovant. S'agissant des investissements immobiliers, la réforme a conduit la Région à limiter son soutien aux opérations préalablement engagées.

Enfin, la Prime Régionale à l'Apprentissage (PRA) des contrats d'apprentissage conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève pour leur part à **0,96 M€**. L'année 2021 est la dernière année de versement au titre de cette aide.

### Apprentissage transfrontalier

Afin de tenir ses engagements concernant les contrats d'apprentissages transfrontaliers conclus avant la réforme, la Région a mobilisé 0,41 M € en 2021 pour les frais de formations afférents à ces contrats.

### ESCALE / ERASMUS+

Le dispositif ESCALE dans le cadre du programme ERASMUS + a permis à 12 apprentis d'effectuer leur mobilité en Allemagne en 2021.

### Concevoir, coordonner, piloter et évaluer les politiques régionales de formation professionnelle

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	140 000,00	140 000,00	216 220,00	203 376,64
<b>Fonctionnement</b>	2 436 200,00	2 161 300,00	2 433 750,00	947 980,81
<b>TOTAL</b>	2 576 200,00	2 301 300,00	2 649 970,00	1 151 357,45

La Région Grand Est œuvre en matière de coopération transfrontalière avec nos pays voisins dans les champs de l'emploi et de la formation. Elle a contribué au financement de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi (OIE).

### Construire, gérer, entretenir les bâtiments de formation professionnelle

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	0,00	220 000,00	7 913 200,00	6 051 493,93
<b>Fonctionnement</b>	285 000,00	220 000,00	220 000,00	78 908,30
<b>TOTAL</b>	285 000,00	440 000,00	8 133 200,00	6 130 402,23

#### CFA publics et bâtiments régionaux abritant des CFA privés

Dans le domaine des bâtiments régionaux, certains CFA privés sont hébergés dans des bâtiments propriétés de la Région et pour lesquels la Région intervient en qualité de propriétaire (travaux d'investissement, maintenance lourde / gros entretien), le fonctionnement courant relevant dans la plupart des situations de l'établissement concerné.

**0,285 M€ d'autorisation d'engagement** en fonctionnement, afin de répondre aux besoins soutenus et récurrents de petite maintenance et d'entretien des bâtiments de ces lieux de formation.

Sur l'immobilier, la réforme de l'apprentissage a conduit la Région à limiter son soutien aux opérations préalablement engagées. Il s'agit essentiellement de poursuivre la phase travaux du CEPAL à Nancy sur le site ARTEM à Nancy et d'assurer la gestion courante du parc immobilier existant (ce qui relève du clos et couvert, de la sécurité des bâtiments, en général des obligations du propriétaire). On peut citer également la Maison de l'Industrie de Mulhouse.

#### La consommation des crédits a donc porté principalement sur :

- La finalisation du soutien financier de la Région pour la construction de la Maison de l'Industrie de Mulhouse à hauteur de **0,15 M€**.
- Le démarrage du chantier pour la construction du CEPAL à hauteur de **5,72 M€**.
- L'achèvement de l'opération remplacement du SSI (Service de Sécurité Incendie) pour le site des CFA de l'Industrie et Interprofessionnel de Charleville-Mézières, et sa cession à l'UIMM dans le cadre du projet Platinium 3D inscrit au Pacte Ardennes.
- L'engagement de travaux de maintenance nécessaires au maintien et à l'amélioration du parc immobilier : 0,05 M€ en investissement et 0,05 M€ en fonctionnement.

## Faciliter l'orientation et la promotion des métiers

### Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	300 000,00	300 000,00	33 574,50	33 574,50
<b>Fonctionnement</b>	10 193 159,13	8 890 700,00	10 048 000,00	9 958 111,98
<b>TOTAL</b>	10 493 159,13	9 190 700,00	10 081 574,50	9 991 686,48

### LOJ'Toît Jeunes

LOJ'Toît Jeunes permet d'accompagner les jeunes vers l'autonomie. Ces 23 plateformes territoriales, désormais organisées en réseau, permettent d'apporter une réponse globale, adaptée et territorialisée en traitant simultanément les dimensions liées à l'accompagnement, l'orientation, l'accès et le maintien au logement. L'objectif est aussi de permettre le développement d'initiatives sur les territoires afin de faciliter la mobilité professionnelle et de renforcer et valoriser les partenariats locaux associant les acteurs de la jeunesse.

100 % des jeunes du Grand Est peuvent y accéder ainsi que les jeunes venant dans le Grand Est pour y occuper un emploi, suivre une formation ou poursuivre leurs études. En 2021, 7 946 jeunes ont été accueillis dont 4 406 qui ont été accompagnés individuellement et près de 1 600 jeunes ont accédé au logement ou relogement (parmi lesquels plus de 1 000 nouveaux accès au logement autonome dans le parc privé ou le parc social).

Afin d'élargir l'offre de service des guichets LOJ'Toît Jeunes en petits logements, ou en logements en colocation ou sous-location sur leur territoire, la région a initié un appel à projets en investissement permettant de développer deux types de projets : l'équipement de logement en colocation ou sous-location et la participation à l'achat de « Tiny Houses » (petites maisons) fixes ou mobiles.

Le budget global du dispositif était de 485 000 € en 2021. Les plateformes font l'objet de cofinancements de la part des Conseils Départementaux, des EPCI, des Communautés de Communes, des CAF, des Agglomérations ainsi que de certaines communes sur les territoires.

La Région Grand Est s'est engagée sur une convention pluriannuelle de partenariat 2020-2023 avec les structures porteuses, afin de permettre une inscription dans le temps de l'action des plateformes LOJ'Toît Jeunes sur le territoire du Grand Est ainsi que sa pérennisation.

## Soutien aux Missions Locales

Dans une approche rénovée, globale et objectivée, le soutien aux 44 Missions locales du Grand Est en 2021 s'élève à 10,5 M€. 80 000 jeunes ont été accompagnés avec un volume de 25 000 jeunes « nouveaux » inscrits.

Environ 8 000 jeunes ont bénéficié d'un parcours d'orientation spécifique via les ateliers d'accompagnement renforcé proposés au sein de chaque Mission locale par une équipe dédiée.

20% du budget régional a été consacré en 2021 à l'accompagnement à la formation et à l'alternance.

Ce qui a permis de positionner la Mission locale comme actrice du Service Public Régional de l'Orientation sur son territoire et de proposer à tous les jeunes sortis du système scolaire jusqu'à l'aube de leurs 26 ans, les moyens, outils, ressources, pour être accompagnés de manière performante et efficiente dans leurs choix et parcours professionnels.

Dans le cadre de la compétence régionale de lutte contre toutes les formes de décrochage des jeunes, les 30 Plateformes de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs scolaires (PSAD) sur le Grand Est pilotées par des binômes CIO/Mission locale sous l'égide de la Région ont fonctionné et ont mis en place l'obligation de formation des 16-18 ans.

### Accompagner et soutenir les actions d'orientation

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	130 000,00	130 000,00	102 780,00	44 779,86
<b>Fonctionnement</b>	5 781 336,00	6 161 336,00	4 750 150,00	3 900 559,05
<b>TOTAL</b>	5 911 336,00	6 291 336,00	4 852 930,00	3 945 338,91

Informers sur les métiers et les formations, orienter, accompagner les personnes tout au long de leur vie et en particulier les jeunes, dans un contexte en 2021 particulièrement difficile, dans la continuité de l'année 2020, ont été des priorités majeures de la Région Grand Est.

Depuis les lois de 2014 et de 2018, cette responsabilité est exercée de manière pleine et entière par la Région, et constitue une politique régionale affirmée.

2021 a marqué la concrétisation de la compétence en matière d'information sur les métiers et les formations à destination des publics scolaires, avec la sortie de 4 Guides Orient'Est : un post Bac en format numérique et 3 guides numériques et prints pour l'après 3ème l'ensemble des collèges des 3 académies et des familles.

Au total, 80 000 guides ont été envoyés aux 616 collèges du Grand Est, afin que chaque élève de 3ème, leurs familles et leurs professeurs principaux puissent bénéficier de l'information nécessaire à l'orientation.

L'action régionale en matière d'orientation s'adresse aussi bien au grand public qu'aux acteurs, prescripteurs : les professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion. Depuis 2018, la Région assure les missions d'un CARIF Grand Est (Centre d'Animation et de Ressources pour l'Information sur la Formation).

Les membres du Service Public Régional de l'Orientation sont constitués de 13 réseaux d'accueil d'information, d'orientation en Grand Est, soit plus de 320 entités qui maillent le Grand Est.

Le SPRO du Grand Est s'articule autour des priorités suivantes :

- Informer sur les métiers et les formations
- Agir pour l'évolution professionnelle des actifs
- Prévenir et agir contre le décrochage des publics

Forte de la dynamique existante du SPRO en Grand Est dans le cadre du transfert de compétences issu de la loi de septembre 2018, la Région en partenariat avec les Autorités académiques s'est engagée à mettre en visibilité toute l'offre de service déjà existante en matière d'information sur les métiers et les formations, à destination des publics scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, une boîte numérique à outils « Orient'Est » est mise à disposition de tous les établissements du secondaire du Grand Est.

Elle est accessible sur Mon Bureau Numérique lycée 4.0. Dans cette boîte à outils, sont accessibles les actions mobilisables et les ressources réalisées par les branches, les partenaires et la Région Grand Est.

Ainsi, en 2021, 50 000 personnes se sont mobilisées sur les salons dont la totalité en virtuel grâce à la plateforme régionale « Live Orient'Est ».

10 webinaires sectoriels ont été organisés pour les professionnels du Service Public Régional de l'Orientation et 7 000 professionnels ont pu suivre une formation en 2020-2021. Au total, 100 actions de formation avec 500 modules ont été organisées en 2021.

Le portail unique Orient'Est continue son déploiement avec l'enrichissement des services pour les publics.

## Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social

La Région a depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 compétence pour la mise en œuvre des formations sanitaires et sociales, notamment pour le fonctionnement des établissements de formation et pour le versement des aides aux étudiants.

### Accorder des bourses et aides aux apprenants des formations sanitaires et sociales

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	19 585 000,00	19 585 000,00	16 585 000,00	16 328 342,82
<b>TOTAL</b>	19 585 000,00	19 585 000,00	16 585 000,00	16 328 342,82

La Région a également attribué près de 5 779 bourses auxquelles s'est ajoutée la « prime inflation » versée en décembre 2021, des aides exceptionnelles et 73 Aides à la mobilité internationale aux étudiants des deux secteurs.

### Construire, gérer, entretenir les bâtiments de formation sanitaire et social

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	500 000,00	7 656,00
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	500 000,00	7 656,00

La Région peut soutenir des projets d'investissement immobilier, dans le domaine sanitaire et social, par le biais de versements de subventions aux Instituts de formation, ou bien prendre en charge des opérations d'investissement dans le cas d'un parc immobilier dont elle est propriétaire. La Région s'est engagée à soutenir un projet d'investissement immobilier pour la relocalisation de l'IFSI de Neufchâteau (88), sur le site des « Hauts de Bellieu » du lycée Pierre et Marie Curie.

### Financer les organismes de formations des métiers du sanitaire et social

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	14 770 000,00	9 628 314,00	7 958 322,50	6 282 479,83
<b>Fonctionnement</b>	98 700 000,00	94 510 072,00	98 700 000,00	94 043 352,40
<b>TOTAL</b>	113 470 000,00	104 138 386,00	106 658 322,50	100 325 832,23

La Région a contribué au fonctionnement des instituts de formation en travail social à hauteur de **14,97 M€** et des instituts de formation sanitaire pour **79,08 M€**.

L'augmentation des dépenses par rapport à 2020 concrétise les premières décisions liées à la volonté de la collectivité d'augmenter les capacités de formations aux métiers d'infirmier, aide-soignant et accompagnant éducatif et social.

En investissement, la Région a contribué de manière ponctuelle à l'achat d'équipement et de matériel permettant de maintenir la continuité pédagogique durant la crise. La Région a également participé à des opérations de reconstruction ou de réaménagement de locaux des IFSI de Sarreguemines, de Forbach ou encore d'Épinal ainsi que de l'école de Sages-Femmes de Nancy.

## Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens

### Financer le fonctionnement des lycées publics

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	20 810 000,00	21 555 131,00	19 725 483,87	18 631 035,05
<b>Fonctionnement</b>	124 236 508,74	121 766 909,44	76 811 351,28	76 022 288,06
<b>TOTAL</b>	145 046 508,74	143 322 040,44	96 536 835,15	94 653 323,11

Comme chaque année, les crédits dédiés au fonctionnement des lycées publics font l'objet d'une très forte exécution dans la mesure où ils portent principalement sur une compétence obligatoire, la dotation de fonctionnement des lycées, qui est votée par anticipation du budget.

En 2021, la dotation de fonctionnement votée sur la base de critères harmonisés depuis 2019 et à partir d'enquêtes permettant de disposer de tous les éléments factuels qui servent de base aux calculs, a été globalement confortée pour contribuer à la bonne dynamique d'activité des établissements.

La dotation de fonctionnement des lycées a été attribuée en totalité par la Région, ce qui a permis aux établissements de disposer dès la construction de leur budget, de la totalité du soutien régional.

Une analyse particulière et un accompagnement de proximité des lycées ont été réalisés tout au long de l'année 2021, pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur les activités des lycées.

Enfin, 80 M€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement sont dévolues aux lycées afin de répondre aux besoins des dépenses pour le nouveau marché d'électricité pour la période 2021-2025.

### Participer au financement du fonctionnement des lycées privés

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	2 800 000,00	2 796 888,00	2 796 888,00	2 796 888,00
<b>Fonctionnement</b>	23 538 726,72	23 538 726,72	23 538 726,72	23 526 726,72
<b>TOTAL</b>	26 338 726,72	26 335 614,72	26 335 614,72	26 323 614,72

Le financement du fonctionnement des lycées privés sous contrat d'association avec l'État répond à des obligations légales qui conduisent à prendre en charge le « forfait d'externat » qui repose sur deux volets complémentaires : une part « matériel » (contribution forfaitaire versée par élève) qui est un versement proportionné à la dotation de fonctionnement des lycées publics et une part « personnel » qui est un financement proportionné aux dépenses

correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des lycées de l'enseignement public assurés par la Région.

### Accompagner la mise en place des équipements pédagogiques dans les lycées publics

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	11 500 000,00	11 500 000,00	12 564 000,00	12 492 230,98
<b>Fonctionnement</b>	1 684 764,54	1 684 764,54	1 173 637,00	943 652,18
<b>TOTAL</b>	13 184 764,54	13 184 764,54	13 737 637,00	13 435 883,16

La Région accompagne les lycées dans l'acquisition de matériels pédagogiques affectés notamment aux plateaux techniques des lycées professionnels sur la base d'un recensement de besoins annuel. Les acquisitions, financées par subvention ou par achat direct, répondent à plusieurs priorités :

- Les ouvertures de section.
- Le renouvellement des diplômes et des référents pédagogiques.
- La modernisation des plateaux techniques.

Ces achats permettent de :

- Proposer des équipements adaptés aux évolutions des filières et des métiers, en intégrant les évolutions des besoins des entreprises.
- Répondre aux compétences nouvelles sur les métiers émergents, tels que la transition écologique, ainsi que les métiers en tension.
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation dans un souci d'élévation des niveaux de qualifications.
- Développer l'équité en répondant aux besoins particuliers des territoires, en assurant l'insertion professionnelle des apprenants en adéquation avec le monde économique (adaptation aux évolutions pédagogiques, maillage cohérent avec offre de formation).

En 2021, la crise sanitaire a conduit à une élévation des délais de livraison et à une augmentation des coûts de nombreuses matières premières, situation qui risque de perdurer et de progresser encore d'avantage au vu de la situation mondiale actuelle. Une attention particulière est apportée au suivi des commandes et aux installations des équipements pédagogiques, avec le souci de participer à la dynamique des pratiques et à la réussite des lycéens.

### Assurer et améliorer les services en régie des lycées publics

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	2 180 000,00	1 870 000,00	2 219 503,33	1 690 918,94
<b>Fonctionnement</b>	650 000,00	465 132,00	650 000,00	276 768,57
<b>TOTAL</b>	2 830 000,00	2 335 132,00	2 869 503,33	1 967 687,51

Pour conforter l'organisation en régie de la maintenance programmable des lycées du Grand Est, la Région a poursuivi en 2021 le projet de développement des Équipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP), en complémentarité des agents de maintenance en poste dans les établissements. Il y a désormais 16 équipes d'EMOP qui couvrent tout le territoire du Grand Est, avec notamment trois nouvelles équipes sur deux Maisons de Région, Saint-Dizier, Bar-le-Duc et Sélestat, jusqu'alors dépourvues d'équipes EMOP.

La stratégie de développement des EMOP est fondée sur la valorisation des talents et du savoir-faire d'agents de maintenance, dans les différents domaines de compétences et de spécialités concernées. Les métiers de référence sont principalement liés aux installations électriques, au sanitaire et thermique, aux revêtements et finitions et à l'agencement intérieur. Cette initiative permettra de développer la réalisation de travaux d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie scolaire et d'étude dans les lycées : ex : modernisation de salles de classe, réfection de sanitaires, rafraîchissement de couloirs de circulation, travaux de relamping LED.

À cet effet, les équipes constituées doivent disposer de locaux adaptés et d'équipements propres. C'est pourquoi un effort d'équipement renforcé (outillage, équipements informatique, téléphonie, boîte à outils) a été réalisé en 2021 afin que les équipes qui se mettent en place puissent être rapidement opérationnelles et de disposer de véhicules électriques prioritairement dans les zones à faibles émissions (ZFE).

### Participer aux investissements dans les lycées privés

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	9 000 000,00	8 951 988,00	8 500 000,00	6 922 064,56
<b>TOTAL</b>	9 000 000,00	8 951 988,00	8 500 000,00	6 922 064,56

La Région accompagne l'investissement des établissements privés sous contrat d'enseignement avec l'État, concernant notamment des projets immobiliers, des plateaux techniques et équipements pédagogiques et le développement d'équipements de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE).

Ces opérations sont destinées à la modernisation de locaux d'enseignement, à l'amélioration d'internats, à la restructuration de bâtiments, à l'aménagement de Centres de Documentation et d'Information, à la construction de gymnases, à la réalisation de travaux liés à la sécurité et

à la sûreté des établissements ainsi qu'aux adaptations relatives aux travaux d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite (programme Ad'Ap).

Cette action permet à ces établissements de se doter d'équipements performants et identiques à ceux préconisés dans les établissements publics, en assurant une équité de traitement et des chances entre les élèves de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé.

Des crédits sont également spécifiquement dédiés aux Maisons Familiales et Rurales (MFR) dont le public, la localisation et les capacités financières justifient un accompagnement de la part de la collectivité.

Dix grandes restructurations ont été programmées en 2021, dont notamment les bâtiments de l'École Professionnelle ouvrière de Somme-Suippe, l'établissement Notre Dame de la Providence de Thionville ou le groupe Saint-Michel de Reims.

### Soutenir les familles et les élèves dans la scolarité

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 600 000,00	1 361 512,00	1 400 000,00	929 418,00
<b>Fonctionnement</b>	3 500 000,00	2 742 944,34	3 440 000,00	2 303 671,75
<b>TOTAL</b>	5 100 000,00	4 104 456,34	4 840 000,00	3 233 089,75

En 2021, les dispositifs préexistants ont été maintenus à l'identique, en particulier :

- En matière d'aide sociale, alors même que l'État tendait à réduire son financement des fonds sociaux lycéens.
- L'aide à l'équipement des élèves des lycées professionnels qui permet de cofinancer l'acquisition des équipements individuels de protection ainsi que certains matériels professionnels qui sont indispensables aux apprentissages. Ceci permet d'apporter une aide aux familles pour lesquelles ces achats représentent une charge spécifique qui peut être très significative. À noter que pour la première fois en 2021, la Région a voté 2 M€ de crédits d'investissement permettant aux établissements d'acquérir des équipements individuels mutualisés qui resteront propriété des lycées. Ce changement de modalité d'intervention permet ainsi d'équiper l'ensemble des niveaux de formation et pas seulement les premières années.

### Favoriser l'accès à la pratique sportive dans les lycées

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	250 000,00	25 000,00	138 000,00	138 000,00
<b>TOTAL</b>	250 000,00	25 000,00	138 000,00	138 000,00

L'année 2021 a vu la finalisation du projet de Basket center dans l'enceinte du lycée Couffignal de Strasbourg, et des travaux de restructuration du gymnase Lapicque d'Épinal.

## Construire, gérer, entretenir les bâtiments Lycées

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	45 000 000,00	129 938 000,00	126 018 781,00	108 519 525,61
<b>Fonctionnement</b>	7 350 000,00	7 000 000,00	20 139 210,00	18 694 659,80
<b>TOTAL</b>	52 350 000,00	136 938 000,00	146 157 991,00	127 214 185,41

### Le patrimoine immobilier des lycées : construction, restructuration et maintenance

Le programme d'investissements en PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) et en PPM (Plan Pluriannuel de Maintenance) pour l'année 2021 s'inscrit dans une logique territoriale prenant en compte la situation d'avancement des projets immobiliers les plus significatifs par Maisons de Région et un maillage de l'action pour favoriser les conditions d'accueil les plus appropriées aux fonctions essentielles pour les jeunes.

Le programme prend en compte, d'une part, la poursuite de nombreuses opérations pluriannuelles et, d'autre part comme chaque année, des travaux de mise en conformité réglementaire (sûreté, sécurité incendie, maîtrise du risque sanitaire) et mise en accessibilité des locaux eu égard aux diverses situations de handicap (programme Ad'Ap), l'amélioration des performances environnementales des lieux, ainsi que des interventions ciblées pour l'amélioration des conditions de travail des agents de la Région officiant dans les lycées publics (PACTE ATTEE).

En 2021, ce patrimoine bâti comprend 239 établissements publics, occupant 5,15 M de m<sup>2</sup> surface œuvre brute répartis sur 2 840 bâtiments.

En matière d'inscriptions au budget :

- **45 M€ d'autorisation de programme (AP)** pour permettre la poursuite de l'exécution des opérations importantes en investissement et les actions pluriannuelles de maintenance dans le volume budgétaire fixé pour l'année 2021.
- **7,35 M€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement (AE)**, afin de répondre aux besoins soutenus et récurrents de petite maintenance et d'entretien des bâtiments scolaires, et l'intégration de l'ensemble des sommes nécessaires à la gestion des contrats de partenariat sur leurs périodes respectives.

**En 2021, les crédits de paiement (CP) ont mobilisé 126,09 M€ pour une réalisation de 108,52 M€ pour la gestion du patrimoine immobilier des lycées**, répartis comme suit :

- **48,02 M€** réalisés au titre des opérations immobilières d'importance de construction, reconstruction, réhabilitation/extension et rénovation complète de bâtiments.
- **30,47 M€** réalisés au titre des travaux annuels lourds de maintenance dont la finalité a été principalement de maintenir à niveau les établissements, accompagner les évolutions règlementaires en matière de sécurité incendie, d'accessibilité programmée (Ad'AP), de rénovation de locaux ATTEE, selon le calendrier fixé.
- **16,10 M€** réalisés au titre des interventions courantes relevant de l'entretien courant dans les bâtiments scolaires.

- **13,92 M€** réalisés au titre de l'amortissement des investissements contractés avec des partenaires privés pour cinq lycées lorrains construits et exploités par ceux-ci, et pour quinze lycées alsaciens sous contrat de performance énergétique.

Les Maisons de Région territoriales se sont mobilisées du fait à la fois de l'impact direct de la crise sanitaire et de la réponse apportée par les entreprises pour poursuivre l'exécution des travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions en faveur de la maîtrise des dépenses énergétiques, le programme s'est traduit par :

- la poursuite du contrat de performance énergétique sur 15 lycées alsaciens ;
- la poursuite des contrats d'exploitation des installations de chauffage de 41 établissements scolaires, intégrant des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations ;
- la poursuite des contrats d'exploitation et de performance « P2P5PFI » sur 124 lycées, embarquant des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations, l'intégration d'un objectif de réduction des consommations évolutif en fonction des travaux réalisés et un système de bonus/malus permettant d'intéresser les exploitants aux économies d'énergies ;
- la poursuite des travaux de mise en œuvre de GTC « Gestion Technique Centralisée » et d'équilibrage sur 44 lycées du Grand Est ;
- la signature de 5 nouveaux contrats de maintiens ou de raccordements de lycées à des réseaux de chaleur urbain (lycées Bayen, Oehmichen, Talon et l'EREA à Châlons-en-Champagne et lycée Daubié à Rombas) et la réalisation de plusieurs études comparatives préparant les nouvelles actions pour 2022 dans ce domaine ;
- la réalisation des études d'avant-projet préalables à la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur interne aux lycées agricoles de Somme-Vesle ou encore de Rethel ;
- l'engagement de la phase opérationnelle du dispositif SOLAR'EST avec l'aboutissement de la première expérimentation d'AMI « Appel à Manifestation d'Intérêt », à titre expérimental, sur le lycée agricole Pisani à Chamarande-Choignes (52), qui permet désormais d'engager une réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les toits de 5 bâtiments sur deux ombrières de parking d'une puissance installée de 1071 kWc et avec l'étude d'implantation de plusieurs centrales solaires (EREA à Flavigny, lycées Rostand et Monnet à Strasbourg, Imbert à Sarre-Union).

Les crédits au budget 2021 ont permis notamment d'engager ou de poursuivre, outre de très nombreuses opérations de maintenance, des opérations significatives sur les territoires suivants, avec quelques exemples ci-après :

#### Maison de Région de Strasbourg :

- Création d'un pôle d'Excellence Hôtelier (Illkirch-Graffenstaden) : Coût global 35,7 M€ sur la période 2015 – 2024 ;
- Lycée Rostand (Strasbourg) : Mise en sécurité des bâtiments et rénovation des bâtiments : Coût global 22,9 M€ sur la période 2017-2025 ;

#### Maison de Région de Saverne – Haguenau :

- Lycée Heinrich-Nessel (Haguenau) : Restructuration des ateliers A1 (génie civil et bois), A2 et A3 - Coût global 20 M€ sur la période 2017 – 2025 ;
- Lycée Labroise (Sarrebourg) : Reconstruction du lycée - Coût global 23,7 M€ sur la période 2017 – 2026 ;

#### Maison de Région de Sélestat :

- Lycée Pascal (Colmar) : Restructuration et sécurité des ateliers - Coût global 4,15 M€ sur la période 2018 – 2022 ;
- LEGTA (Obernai) : Bâtiment Agro-Équipement - Coût global 2,0 M€ sur la période 2018-2021 ;

#### Maison de Région de Mulhouse :

- Lycée Montaigne (Mulhouse) : Restructuration de la demi-pension - Coût global 4,8 M€ sur la période 2018 – 2021 ;
- Lycée Henner (Altkirch) : Restructuration de la demi-pension - Coût global 1,9 M€ sur la période 2018-2021;

#### Maison de Région de Charleville Mézières – Verdun :

- Lycée De Gonzague (Charleville-Mézières) : Restructuration des ateliers, pôle scientifique et filière « prêt-à-porter » - Coût global 21,7 M€ sur la période 2016–2021 ;
- Lycée Verlaine (Reims) : Rénovation thermique et accessibilité – Coût global 9,3 M€ sur la période 2019-2026 ;

#### Maison de Région de Châlons en Champagne :

- Lycée Jaurès (Reims) : Restructuration et extension - Coût global 38,55 M€ sur la période 2016 – 2022 ;
- Lycée Eiffel (Reims) : Travaux de réhabilitation en réparations, confortement de planchers de 4 bâtiments - Coût global de 12,50 M€ sur la période 2020 – 2023 ;
- Lycée Brière (Reims) : Travaux de réhabilitation des ateliers - Coût global de 3 M€ sur la période 2020 – 2022 ;

#### Maison de Région de Troyes – Chaumont :

- Lycée Horticole de Fayl-Billot (Fayl-Billot) : Restructuration bâtiment ENOV (école nationale d'osiericulture et de vannerie) - Coût global 5,8 M€ sur la période 2015 – 2021 ;
- Lycée Chrestien de Troyes (Troyes) : Rénovation thermique de l'externat et accessibilité Coût Global 6,40 M€ sur la période 2019-2022 ;
- Lycée Decomble (Chaumont) : Construction d'un gymnase - Coût global 5 M€ sur la période 2020 – 2023 ;

#### Maison de Région de Nancy :

- Lycée Mathieu de Dombasle (Malzéville) : Restructuration internat – Coût global 4,9 M€ sur la période 2018-2021 ;
- Campus « Lunéville » : Réhabilitation/extension et regroupement des 3 lycées sur un site unique issu de la fusion Bichat-Lapie (1ère tranche Pôle Restauration) - Coût global 1ère tranche 8,9 M€ sur la période 2018 – 2024 ;
- Lycée du Toulinois : Réhabilitation/extension et regroupement de 2 lycées sur un site unique issu de la fusion Cugnot et Claudel - Coût global 1ère tranche 38 M€ sur la période 2018 – 2024 ;

#### Maison territoriale de Thionville-Longwy :

- Lycée Mézières (Longwy) : Restructuration et rénovation de l'établissement - Coût global 59,66 M€ sur la période 2010 – 2026 ;
- Lycée Bastié (Hayange) : Restructuration de l'établissement - Coût global 8,7 M€ sur la 2016 – 2021 ;
- Lycée La Briquerie (Thionville) : Construction d'un atelier chaudronnerie - Coût global 6 M€ sur la période 2020 – 2023 ;

#### Maison territoriale de Metz :

- Lycée Lazard (Sarreguemines) : Création demi-pension et atelier boulangerie-pâtisserie - Coût global 7,55 M€ sur la période 2016 – 2021 ;
- Lycée Fabert (Metz) : Construction d'un bâtiment modulaire et déconstruction de l'externat EX6 - Coût global 1,7 M€ sur la période 2020 – 2021 ;

- Lycée Georges de la Tour (Metz) : Restructuration des salles de sciences/ Mise en sécurité ERP & en conformité Ad'AP - Coût global 7,95 M€ sur la période 2019 – 2022 ;
- Lycée Mondon (Metz) : Reconstruction du Pôle Technologique - Coût global 25,5 M€ sur la période 2021 – 2026 ;

Maison de Région d'Épinal :

- Lycée Chardin (Gérardmer) : Réhabilitation du bâtiment internat - Coût global 6,5 M€ sur la période 2014 – 2021 ;
- Lycée Mendès France (Contrexéville) : Restructuration du plateau technique - Coût global 3,50 M€ pour la période 2018 – 2021 ;

Maison de Région de Saint-Dizier – Bar le Duc :

- Lycée Vilmorin (Bar-le-Duc) : Construction d'un pôle agroalimentaire - Coût global 6,7 M€ pour la période 2016 – 2022.

**Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens**

**Favoriser l'accès des lycéens aux outils et ressources numériques**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	66 930 000,00	58 900 000,00	38 975 335,00	32 590 353,85
<b>Fonctionnement</b>	7 017 716,30	7 017 716,30	7 000 000,00	6 771 905,44
<b>TOTAL</b>	73 947 716,30	65 917 716,30	45 975 335,00	39 362 259,29

Le budget 2021 a été consacré à la mise à disposition gratuite d'ordinateurs PC 4.0 pour les plus de 65.000 nouveaux élèves de seconde et à l'acquisition de plus de 1,2 millions de manuels numériques, correspondant à leurs filières d'enseignement et domaines de spécialité.

Depuis leur lancement, les manuels numériques sont de plus en plus interactifs, et permettent aux enseignants de disposer d'une offre de service diversifiée de qualité, dans le cadre de la réalisation de leurs enseignements et de leurs choix pédagogiques.

Le programme lycée 4.0, en régime « de croisière », et son écosystème numérique ont été un outil essentiel de la continuité pédagogique pendant les périodes successives de confinement et d'enseignement hybride (mixité des élèves en classe et à la maison).

### Soutenir et accompagner les démarches de développement durable

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	60 500 000,00	38 749 350,00	20 500 000,00	14 693 024,33
<b>Fonctionnement</b>	482 283,70	29 300,00	335 000,00	204 936,55
<b>TOTAL</b>	60 982 283,70	39 778 650,00	20 835 000,00	14 897 960,88

Les crédits mobilisés en 2021 ont permis de développer et concrétiser les projets des lycées engagés dans la démarche du lycée en transition, de leur proposer des journées de partage d'expérience, des concours, mais également d'accompagner les établissements dans le traitement de leurs déchets dangereux ou DASRI.

Initiée en 2018, cette démarche se décline en 6 axes complémentaires et en actions opérationnelles avec des lycées volontaristes, dans une logique pluriannuelle. Plus de 60 lycées ont déjà été accompagnés à ce titre pour mettre en œuvre des actions de référence. Cette approche concerne notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion écologique des espaces verts, la qualité de l'air intérieur ou encore les économies d'énergie. De manière complémentaire, 55 équipes de restauration ont participé aux formations dispensées dans le cadre de « plaisir à la cantine », pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas et renforcer l'attractivité des demi-pensions.

### Assurer l'équipement et la maintenance numérique des lycées

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	16 505 000,00	16 460 320,63	15 052 816,00	12 463 497,21
<b>TOTAL</b>	16 505 000,00	16 460 320,63	15 052 816,00	12 463 497,21

Les crédits mobilisés ont notamment permis de poursuivre la modernisation des équipements et des infrastructures des lycées avec principalement la poursuite du renouvellement des matériels, la réalisation de dix chantiers de câblage, le déploiement d'un millier d'équipements actifs, ainsi que d'un millier de vidéoprojecteurs interactifs dans les salles non encore équipées.

L'ensemble de ces actions vise à développer les performances de l'offre de service numérique de la Région dans les lycées, et à assurer la continuité du service correspondant.

Parallèlement, des investissements ont été réalisés pour faire face à l'importante augmentation de l'utilisation de l'environnement numérique de travail. Pierre angulaire du numérique éducatif dans le Grand Est, l'ENT « Mon Bureau Numérique » est un service majeur qui permet à tous les acteurs de la communauté éducative d'interagir : vie scolaire (évaluations, absences, punitions & sanctions, carnet de liaison et stages), services personnels (agenda, stockage de fichiers et bureautique en ligne), pédagogie (cahier de textes, travail à faire, classeur pédagogique, Moodle et ressources en lignes), collaboratif (rubriques et documents partagés), communication (messagerie, communication ciblée –

actionnable par les collectivités territoriales également – et formulaires), applicatifs Région (outil d'affectation GESMAT des portables 4.0, Orient'Est, Extranet des lycées, catalogue des dotations numériques, etc.), et emploi du temps.

## Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté

### Aider les jeunes à élargir leur horizon et favoriser les mobilités

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	6 800 000,00	6 800 000,00	419 369,20	217 940,33
<b>Fonctionnement</b>	5 585 000,00	5 827 825,00	4 959 823,16	4 603 518,97
<b>TOTAL</b>	12 385 000,00	12 627 825,00	5 379 192,36	4 821 459,30

La Région a mobilisé des actions d'urgence pour les jeunes dans le contexte sanitaire avec notamment le plan étudiant pour lutter contre la fracture numérique, le dispositif de soutien psychologique aux étudiants et l'aide à la première installation. Le plan jeunes, adopté en 2020, a également contribué à améliorer la situation des jeunes en agissant sur la formation, le logement et l'accès à la culture.

### Jeun'Est, le réflexe des 15-29 ans du Grand Est !

Véritable lien entre les jeunes du territoire et la Région, Jeun'Est a pour but d'accompagner près d'un million de jeunes dans leur quotidien, de les informer sur les politiques et les dispositifs qui leur sont dédiés et de faciliter leur accès à la culture et au sport. Avec plus de 186 000 jeunes membres et une réactivité du portail pour répondre aux besoins des jeunes pour l'accès à la culture pendant la crise sanitaire, Jeun'Est a démontré son utilité.

Afin d'améliorer l'offre de services pour les jeunes, Jeun'Est intègre désormais une plateforme linguistique gratuite pour l'apprentissage de 7 langues. Do You Speak Jeun'Est poursuit son développement avec l'intégration de nouvelles langues. Par ailleurs, Jeun'Est facilite l'accès à la culture. Avec l'opération « *Ma place de ciné* » à 1 €, près de 40 000 places ont pu être proposées. Les opérations liées à l'accès au livre et au spectacle vivant se sont poursuivies.

### La Stratégie Régionale de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au service du bien-être et à l'ouverture des étudiants

La SRESRI de la Région répond aux enjeux d'attractivité de talents sur son territoire et de valorisation de la connaissance vers le monde économique. Elle s'est ainsi fixée comme objectif de « Faciliter la réussite étudiante : encourager l'inclusivité, le bien-être et l'ouverture à tous les étudiants ». La poursuite en 2021 de cet objectif d'élévation du niveau de qualification des étudiants dans le Grand Est s'inscrit dans les enjeux phares de la politique jeunesse.

Afin de répondre aux difficultés des étudiants pendant la crise sanitaire, la Région a mobilisé des mesures d'urgence visant à :

- Soutenir l'aménagement et l'équipement des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS pour la création d'espaces connectés avec une intervention de la Région à hauteur de 80 % des investissements ; l'enveloppe mobilisée s'élève à 2,15 M€ pour une quarantaine d'opérations.
- Soutenir les communes, les EPCI pour aménager un réseau de lieux d'accueil avec équipement numérique sur tout le territoire du Grand Est, à hauteur de 80 % des investissements ; l'enveloppe mobilisée s'élève à 250 K€ pour 28 opérations.
- Doter les CROUS et autres lieux d'accueil de missions d'animation et d'appui à la lutte contre la précarité, confiées à des étudiants, permettant ainsi de créer 56 jobs étudiants avec une enveloppe de 100 K€.
- Soutenir les entreprises et les associations pour l'accueil d'étudiants stagiaires avec un forfait de 500 € par étudiant, par mois de stage, plafonné à 3 000 €. Capital stages a ainsi bénéficié à 414 stagiaires.
- Apporter une aide psychologique en finançant 1 800 consultations dans tout le Grand Est avec le Centre Pierre Janet de l'Université de Lorraine.

Le soutien aux étudiants s'est également poursuivi avec le dispositif d'intégration professionnelle pour accompagner des étudiants à des moments charnières de leur cursus. Il a pour but de permettre aux étudiants, au travers d'actions hors formations, d'étoffer leur CV, de construire leur réseau professionnel et de développer leurs softs skills, compétences de plus en plus prisées par les recruteurs, pour faciliter leur intégration professionnelle. Ce dispositif est désormais adapté pour intégrer les doctorants aux opérations éligibles.

### **Le soutien aux mobilités des étudiants et des lycéens**

La crise sanitaire à cette année encore impactée la mobilité internationale des étudiants mais dans une moindre mesure qu'en 2020 (baisse de 18 % par rapport à 2019). 4 622 étudiants sont partis en mobilité internationale en 2021, contre environ 6 000 habituellement.

Cette année encore, les étudiants sont majoritairement partis dans un pays frontalier du Grand Est (36% des mobilités). Le nombre de boursiers partis en mobilité présente un léger fléchissement (- 2 points par rapport à la moyenne 2017-2019) et représentent environ 1/3 des bénéficiaires. Les publics les plus impactés par la crise ont été les étudiants en BTS et DUT (bac+2) pour lesquels nous constatons une diminution des départs de 26 % par rapport à la moyenne des années précédentes. À l'inverse, pour les étudiants en bac+5, on constate une stabilité du nombre des départs par rapport à la moyenne des années précédentes.

Les mobilités des lycéens ont en revanche été quasiment stoppées, avec une légère reprise en fin d'année 2021 pour des projets en 2022. Les restrictions de déplacement entre la France et le Québec n'ont pas permis de réaliser des mobilités opérationnelles. La convention entre la Région et l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse a néanmoins pu être activée avec des formations à distance et la réalisation d'une mission de jeunes entrepreneuses dans le cadre du programme Elles osent en Grand Est.

En 2021, le Grand Est a pris en charge **la présidence des instances transfrontalières de gouvernance et de coopération de la Grande Région**. Dans le cadre du volet jeunesse, la Région a initié *Jeunes sans frontières*. Composé d'une trentaine de jeunes issue des 4 territoires, ce groupe a mené une réflexion pour proposer des actions concrètes en 2022 en matière de culture, de santé et d'engagement.

## Les actions culturelles dans les lycées

Le dispositif d'action culturelle est composé de deux volets.

Le 1<sup>er</sup> propose de financer les projets d'une centaine d'établissements où tous les élèves d'un même niveau de classes bénéficient d'un programme d'actions équitables, mené en collaboration avec des partenaires culturels de proximité.

Le 2<sup>ème</sup> propose d'accompagner chaque année 4 à 6 nouveaux établissements dans la mise en place d'un programme culturel pluriannuel, mené avec un partenaire culturel choisi par le lycée et la Région et bénéficiaire de l'aide. Malgré le contexte sanitaire, 122 établissements ont pu mettre en œuvre ces actions pour près de 25 000 élèves.

### Favoriser l'engagement et la citoyenneté des jeunes

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	3 625 204,87	3 414 110,61	3 055 000,00	2 876 968,46
<b>TOTAL</b>	3 625 204,87	3 414 110,61	3 055 000,00	2 876 968,46

## Parole aux jeunes : le Conseil Régional des Jeunes

Installés le 25 janvier 2020, les 72 membres actuels du Conseil Régional des Jeunes se sentent investis d'une responsabilité toute particulière dans la période actuelle. Ils mesurent que les propositions qu'ils sont invités à faire, sur les politiques régionales qui concernent les jeunes, sont porteuses des messages de la jeunesse d'aujourd'hui et de demain et peuvent conduire à la mise en place de nouvelles politiques publiques avec des retombées concrètes pour l'avenir de la jeunesse du territoire.

Le Conseil Régional des Jeunes a pu, lors de cette 2<sup>nde</sup> année de mandature, proposer des actions concrètes en matière d'environnement, d'égalité femmes-hommes et sur le dialogue inter-religieux.

Dans le cadre du plan vert, le Conseil Régional des Jeunes, a initié, à la rentrée de septembre 2021 « Installe-toît ! ». Cette opération a eu comme objectif de distribuer un kit d'aide à l'installation éco-responsable à 2 600 jeunes du Grand Est entrant pour la première fois dans leur logement de manière autonome. Composé d'un magazine présentant des conseils pour sa première installation dans un logement et une consommation plus écoresponsable, d'un bon de réduction de 25 € dans une ressourcerie, et d'un sac en coton bio. Cette initiative a été rendue possible grâce aux CROUS et Agoraé du Grand Est, mais aussi avec l'appui du réseau Loj'toît Jeunes. Elle a été déployée **à titre expérimental** sur les campus de Metz, Mulhouse et Troyes et dans l'ensemble du réseau Loj'toît Jeunes. L'opération expérimentale menée en 2021 sera démultipliée en 2022.

## La Région poursuit l'accueil des volontaires en Service Civique

La Région Grand Est fait le choix d'accompagner le développement du service civique, dispositif national d'encouragement à l'engagement citoyen créé par la loi du 10 mars 2010. Elle s'est engagée de deux manières sur ce dispositif :

- En soutenant le service civique en milieu rural (soutien à des partenaires associatifs)
- En accueillant des volontaires dans les services de la collectivité régionale.

La Région Grand Est a été la première région en France à accompagner le développement du Service Civique dans les territoires ruraux, peu dotés en missions, et pour un public jeune éloigné des dispositifs d'engagement et de développement de la citoyenneté. 85 missions ont été accompagnées en 2021 comme par exemple :

- Les « Ambassadeurs de la ruralité » accueillis par la Ligue de l'Enseignement (88) : organisation de rencontres, d'activités et de projets pour les habitants de différents villages, dans le but de favoriser le vivre ensemble et lutter contre l'isolement.
- Les Ambassadeurs « Culture » accueillis par Vent des Forêts (55) : participation à l'installation de nouvelles créations dans les « sentiers artistiques » de l'association, et valorisation vidéo de ces derniers dans le but de promouvoir l'accès à la culture pour tous.

Concernant l'accueil des volontaires en Service Civique au sein de la Région, 22 volontaires ont été accueillis au sein de l'administration (animateur CrJ, ambassadeur cinéma, ...). Une nouvelle mission a été créée en 2021 dans les Maisons de Région : les ambassadeurs Environnement Économie d'Énergie.

### **Des actions citoyennes dans les lycées : l'Animation de la Vie Lycéenne**

En 2021, la collectivité régionale a réaffirmé son rôle moteur dans le territoire pour le mieux-vivre ensemble avec **le grand projet éducatif et précurseur « Le Mois de l'Autre »**. La thématique phare annuelle a été développée **autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes**. Ainsi plus de 200 actions sont proposées aux lycéens, dans un catalogue en ligne, disponible sur le portail [www.jeunest.fr](http://www.jeunest.fr). À travers l'ensemble des actions du Mois de l'Autre, et à travers des partenariats de qualité, notamment avec Cartooning for peace et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), la Région a proposé un programme pédagogique.

Afin de permettre aux lycéens de mettre en œuvre les actions malgré le contexte sanitaire, la Région a facilité les modalités d'utilisation de la convention en prolongeant sa durée d'utilisation. Chaque année, ce sont ainsi plus de 6000 actions éducatives, qui sont développées, impliquant 150 000 élèves autour des thématiques du triptyque républicain : Liberté, Égalité, Fraternité.

### **Soutenir l'initiative des jeunes : Expériences de jeunesse**

Le dispositif « Expérience de jeunesse » permet de soutenir les initiatives citoyennes ou professionnalisantes des jeunes. Le Conseil Régional des Jeunes instruit les dossiers et propose des avis à la Commission Sports et Jeunesse. La Région a soutenu en 2021 181 projets (37 citoyens et 144 professionnalisants) pour un montant total de 290 000 € (montant moyen : 1 607€). 44% des projets sont portés par des femmes et 56% par des hommes. L'âge moyen des bénéficiaires est de 24 ans.

#### **Encourager et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Fonctionnement</b>	260 000,00	211 460,00	349 546,12	285 906,12
<b>TOTAL</b>	260 000,00	211 460,00	349 546,12	285 906,12

Véritable levier à la création, tous domaines confondus, ce dispositif, ouvert à tous les jeunes de 15 à 29 ans, s'inscrit désormais dans un parcours entrepreneurial, construit en transversalité de l'éducation, la sensibilisation, à la création en passant par l'accompagnement et des soutiens financiers adaptés à l'état d'avancement des projets.

Cela se traduit par des partenariats engagés avec :

- « Entreprendre Pour Apprendre » et les actions d'éducation à l'entrepreneuriat.
- L'aide à l'initiative proposée avec « Expériences de Jeunesse ».
- Le soutien aux acteurs de l'accompagnement à travers le réseau « BE 'Est – Chèques CREA ».
- Le réseau PEPITES.
- Cette aide directe apportée aux jeunes entrepreneurs, quel que soit le domaine d'activité avec « Entrepreneuriat des Jeunes », jusque 5 000 €.
- Voire dans une certaine mesure les aides aux Start Up : entreprises innovantes.
- Ces jeunes entrepreneurs peuvent par ailleurs bénéficier de soutiens complémentaires à l'international, à l'exemple des soutiens proposés dans le cadre de la convention avec l'OFQJ.

Pour compléter l'accompagnement, dès mai 2021, un appel à candidatures a permis à 10 jeunes entrepreneurs de bénéficier d'un programme de mentorat MOOVJEE qui a débuté en septembre.

Motivés par une liberté de choix, la participation au développement de leur territoire, les jeunes sont de plus en plus nombreux à tenter l'aventure de l'entrepreneuriat. Les lauréats du dispositif régional « d'entrepreneuriat des jeunes », interrogés, l'ont qualifié d'accélérateur de projet et de véritable label (dans une enquête qualitative lancée auprès des 187 lauréats 2017-2020).

## Soutenir le développement des pratiques sportives

Dans un contexte encore restrictif sur les activités sportives, le secteur du Sport a engagé en 2021 le début d'une mutation, afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux liés à la lente sortie de crise sanitaire qui impacte fortement les modes de pratique, mais en s'appuyant également sur la dynamique des Jeux de Tokyo 2020 et dans la perspective de Paris 2024.

Le sport fédéral doit ainsi faire face à de nouvelles aspirations sportives des pratiquants, plus axées sur le sport loisirs/bien-être et moins tournées vers le compétitif, et une plus grande reconnaissance de l'offre sportive marchande.

L'année 2021 a ainsi été marquée par :

- une fin de saison sportive 2020-2021 en partie encore à huis-clos, mais un début de saison 2021-2022 plus encourageant malgré une baisse marquée du nombre de licenciés en moyenne de 20% selon les disciplines,
- des compétitions sportives annulées ou reportées en raison du contexte sanitaire,
- des jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 fédérateurs.

Dans ce contexte, la Région a malgré tout souhaité accompagner au mieux ses partenaires acteurs sportifs en maintenant certaines aides dans la mesure du possible, et en réaffectant certains crédits pour alimenter des mesures d'urgence.

## Soutenir le sport pour tous

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	47 883 479,00	16 538 868,52	20 611 258,00	17 479 272,53
<b>Fonctionnement</b>	2 288 092,00	2 288 092,00	4 232 462,46	3 878 004,79
<b>TOTAL</b>	50 171 571,00	18 826 960,52	24 843 720,46	21 357 277,32

Les contrats quadriennaux de partenariat signés avec 77 ligues et comités sportifs ainsi que le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est sur la période 2018-2021, ont permis à l'ensemble de ces structures fédérales de bénéficier du maintien des aides régionales, malgré l'annulation de certaines actions de sensibilisation ou de formation notamment.

Cette stabilité budgétaire a permis aux nouvelles équipes dirigeantes, installées à l'automne 2021, de préparer leur plan de développement sur l'olympiade Paris 2024 sur la base de situations financières saines.

Parallèlement, les manifestations sportives ont repris progressivement et la Région a pu s'appuyer sur des tournois d'envergure internationale comme les Internationaux de Strasbourg, le Moselle Open, l'Euro féminin de Basket, pour relancer sa dynamique territoriale autour de l'événementiel sportif.

202 compétitions sportives, justifiant d'un niveau national minimum, ont ainsi pu être organisées dans le Grand Est et bénéficier d'un soutien régional en 2021.

Cette dynamique territoriale se caractérise également par l'engagement des collectivités locales dans de nombreux projets d'investissements sportifs répondant à la fois aux objectifs du label Terre de Jeux 2024, et à l'ambition d'accueillir des délégations étrangères au sein de centres de préparation aux Jeux - CPJ.

Soucieuse que ces installations à ambition pré-olympiques bénéficient au plus grand nombre, dans le cadre d'un maillage territorial d'équipements sportifs performants, la Région a mis en place des critères spécifiques d'intervention avec déplafonnement des dépenses éligibles, et a ainsi soutenu la création de 5 nouveaux sites d'entraînement CPJ à hauteur d'un montant total de plus de 6 M€.

Enfin, souhaitant accompagner plus particulièrement les acteurs sportifs locaux dans le cadre de leur reprise d'activité à la rentrée 2021, la Région a mis en place 2 dispositifs exceptionnels :

- **Inv'Est Clubs Sportifs 2021** : aide régionale à l'investissement pour doter les clubs amateurs de matériels liés à la pratique sportive, permettant ainsi un développement de leur attractivité et une adaptation de leur offre aux nouveaux modes de pratique du sport nés durant la crise sanitaire.  
L'objectif de ce dispositif ouvert à tous les clubs sportifs amateurs du Grand Est, était de soutenir l'acquisition de matériel amortissable, technique, sportif ou de transport, visant à développer et promouvoir les disciplines et la pratique sportive :  
L'aide régionale, de 800 à 10 000 €, avec un taux maximal d'intervention de 80%, a permis de financer 512 projets pour un montant total de 2,8 M €.
- **Sport Relance 2021** : accompagnement, dans leur reprise d'activité, des structures les plus impactées par la crise, à savoir l'ensemble des associations sportives fédérales du territoire, quel que soit leur niveau de pratique, et les structures

commerciales privées de loisirs sportifs marchands, fermées administrativement pendant 8 mois sur l'année 2021.

L'objectif de ce dispositif était, par le biais de l'organisation d'opérations événementielles ponctuelles entre le 15 août et le 10 octobre 2021, d'inciter la population à reprendre une activité sportive, notamment les publics jeunes, scolaires, adolescents et étudiants.

L'aide régionale, forfaitaire, établit à 500 € pour un événement collectif, 1 000 € ou 1 500 € pour une opération ponctuelle intégrant un focus vers les publics jeunes, a permis de soutenir 212 actions pour un montant total de 230 250 €.

#### Accompagner le sport de haut niveau

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	9 888 580,00	9 888 408,00	10 386 709,54	10 328 470,69
<b>TOTAL</b>	9 888 580,00	9 888 408,00	10 386 709,54	10 328 470,69

Dans l'idée d'alimenter au maximum la trésorerie de ses clubs partenaires, la Région a souhaité anticiper et maintenir ses aides au titre de la saison 2020-2021. Mais comme envisagé initialement, elle a engagé un premier travail de recadrage des aides régionales en faveur des clubs professionnels au titre de la saison 2021-2022.

Ce recadrage se traduit par un resserrage et un rééquilibrage des marchés de prestations au profit de subventions pour des missions d'intérêt général en lien avec les priorités régionales d'accompagnement socio-professionnel des joueurs notamment.

Les sportifs de haut niveau ont également pu être rassurés par l'attribution des aides régionales au vu de leur situation sportive 2020 et l'annulation de nombreuses compétitions. La Région a par ailleurs salué la participation Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo de 30 de ses sportifs de haut niveau dont 10 médaillés.

Enfin, une attention particulière a été portée aux CREPS, qui ont poursuivi l'accueil des sportifs et quelques séances de formation (mises en pratiques essentiellement) avec des protocoles sanitaires très stricts. Leur gestion financière de qualité et leur fonds de roulement stables ont permis de ne pas solliciter la Région pour des subventions compensatoires malgré la forte baisse des recettes d'exploitation.

#### Construire, gérer, entretenir les bâtiments du sport

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	0,00	40 725 000,00	3 454 000,00	2 585 834,88
<b>TOTAL</b>	0,00	40 725 000,00	3 454 000,00	2 585 834,88

## Le patrimoine immobilier des bâtiments CREPS : construction, restructuration et maintenance.

En 2021, une affectation complémentaire de crédits a été effectuée au niveau du Schéma Directeur Immobilier (SDI) des CREPS (21,2 M€) ainsi qu'une actualisation et une révision du SDI du montant global de la programmation, passant de 39 M€ à 48,615 M€, soit un complément de 9,615 M€.

- La poursuite des dépenses d'investissement de l'axe « Maintenance lourde » dans les trois CREPS en priorisant des travaux de rénovation de couvertures dans une logique de transition environnementale, et des conformités réglementaires de sécurité incendie à des fins de protection des personnes et des biens :
  - Au CREPS D'ESSEY LES NANCY : rénovation de la couverture du gymnase 2, rénovation de la couverture administration et garage, remplacement du Système de mise en sécurité incendie (SSI) centralisé du site, rénovation de l'éclairage et chauffage du gymnase 2, besoins récurrents de maintenance lourde ;
  - Au CREPS DE REIMS : rénovation de la couverture du bâtiment principal (tours 1 à 3), rénovation de la couverture des logements L3 et L4, besoins récurrents de maintenance lourde ;
  - Au CREPS DE STRASBOURG : rénovation de la couverture du dojo avec remplacement des tourelles VMC existantes et toutes sujétions pour la ventilation, besoins récurrents de maintenance lourde.
- La poursuite de l'opération de création d'un espace kiné-balnéothérapie au CREPS de Reims et le démarrage des études de conception de la halle d'athlétisme du CREPS de Strasbourg.
- L'élaboration d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité portant sur l'extension de la halle d'athlétisme du CREPS de Reims et le choix d'un prestataire.
- Dans le cadre de concours d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'un gymnase pour sportifs de haut niveau au Creps d'Essey-Lès-Nancy (54270) et la construction d'un bâtiment hébergement sur le site de chaque CREPS, mise en œuvre de la consultation, organisation des jurys et proposition d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour chaque projet, avec un démarrage des études de conception début 2022.

Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale

### Soutenir la vie associative dans les territoires

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	2 500 000,00	2 055 221,72	2 500 000,00	1 485 270,34
<b>Fonctionnement</b>	2 100 000,00	2 151 674,32	2 100 000,00	1 909 621,67
<b>TOTAL</b>	4 600 000,00	4 206 896,04	4 600 000,00	3 394 892,01

Le secteur associatif de l'éducation populaire, dans son ensemble, a été de nouveau très impacté en 2021 par la persistance de la crise sanitaire. 54% des associations ont dû revoir leur mode de fonctionnement, notamment par le recours à des outils numériques, et 32% d'entre elles ont enregistré une perte de revenus d'activités significative, sans compter l'impact du confinement sur la démobilisation des bénévoles qui se fait toujours sentir aujourd'hui.

Mais, en dépit de ce coup d'arrêt à leurs activités économiques, les associations ont continué d'agir pour la cohésion sociale.

La Région Grand Est, consciente des difficultés auxquelles sont toujours confrontées les associations, a maintenu un certain nombre de mesures afin que les associations ne soient pas pénalisées en cas d'annulation de leurs projets et/ou manifestations. Des délais supplémentaires pour la réalisation des opérations, tant en fonctionnement qu'en investissement, ont été accordés par décisions modificatives. Pour les associations contraintes d'annuler purement et simplement leurs projets, possibilité leur a été donnée de redéposer une demande en 2021.

Tout au long de l'année 2021, la Région a poursuivi son engagement aux côtés des associations du Grand Est en les accompagnant dans leurs projets à travers :

- Le Dispositif de soutien à la vie associative de proximité (DIVA'P) : 197 projets soutenus en fonctionnement et 63 en investissement (avant la création d'INV'EST Asso) ;
- INV'EST Asso : 201 projets soutenus en investissement ;
- Les volets 2 (fonctionnement) et 3 (investissement) des conventions têtes de réseaux : 63 projets soutenus en fonctionnement et 32 en investissement.

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise, des mesures d'urgence ont été reconduites à l'instar d'ELAN Bénévoles. Ce dispositif exceptionnel, facilement mobilisable et agile, a permis de soutenir financièrement les associations non-sportives, dont le fonctionnement repose exclusivement sur le bénévolat, et de les accompagner dans un projet de remobilisation de leurs bénévoles. En 2021, 127 associations non employeuses ont bénéficié de cette aide forfaitaire de 500 €.

Sur la thématique de l'interreligieux, l'année 2021 a encore été marquée par l'annulation ou le report de nombreux projets. Néanmoins, certains ont pu être mis en œuvre :

- le parcours de montée en compétence sur le fait religieux « Religions démêlées », parcours porté en partenariat avec l'Université de Strasbourg, gratuit et accessible à tout public. En 2021, 960 personnes ont eu accès à cette ressource via les webinaires proposés et les replay disponibles sur la chaîne Youtube créée à cet effet.
- le travail mené avec le Conseil Régional des Jeunes en leur proposant d'aborder des thèmes tels que la laïcité, la place des femmes dans les religions et l'éducation aux religions.
- trois projets soutenus par la Région dans le cadre de son dispositif de soutien aux initiatives interculturelles ou interreligieuses pour un montant total de 4 500 €.

### Rapprocher la politique et la décision du citoyen

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	270 000,00	270 000,00	270 000,00	242 420,72
<b>TOTAL</b>	270 000,00	270 000,00	270 000,00	242 420,72

Depuis sa création, la Région Grand Est a multiplié les initiatives pour renforcer la proximité avec les habitants du territoire, renforcer la transparence de son action et permettre une meilleure participation citoyenne.

La démarche de démocratie participative **Ma Région Demain** a été officiellement lancée au mois de mai 2020. **Ma Région Demain** s'appuie ainsi sur :

- Une plateforme digitale de participation citoyenne, qui permet de partager différents projets participatifs sous forme de questionnaires, de boîtes à idées, de consultations, de votations citoyennes, ...
- Des ateliers citoyens dont les modalités ont dû être revues en raison du contexte sanitaire (distanciel, semi-présentiel).

Depuis son lancement, 17 projets participatifs ont été mis en ligne sur la plateforme permettant la participation de plus de 4 400 citoyens, et le dépôt de plus de 4 000 contributions. 14 ateliers participatifs ont également été organisés, malgré le contexte sanitaire, en s'appuyant sur des formats adaptés (présentiel, semi-distanciel, distanciel), et permettant à plus de 450 citoyens de contribuer, grâce à leur participation, à des thématiques aussi variées que la ruralité, les transports, le transfrontalier ou la santé.

La Région Grand Est entend inscrire cette démarche de participation dans la durée. De nouveaux projets participatifs ont été initiés à la fin de l'année 2021 et se poursuivront au cours de l'année 2022 (Grand Est Territoires, Grand Est Terre de Jeux, ...).

#### Porter la lutte contre les discriminations et renforcer la cohésion sociale

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Fonctionnement</b>	220 000,00	220 000,00	220 000,00	156 311,79
<b>TOTAL</b>	220 000,00	220 000,00	220 000,00	156 311,79

La Région Grand Est a poursuivi en 2021 son soutien aux actions menées, sur son territoire, visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à lutter contre toutes les formes de discrimination ; Une région engagée pour :

- développer l'entrepreneuriat au féminin et accompagner le leadership à travers un nouveau plan d'actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin et la poursuite du programme « Elles osent en Grand Est » ;
- favoriser la mixité des métiers et des filières et agir pour l'égalité professionnelle : aide à la garde d'enfants pour les femmes en formation professionnelle, organisation du prix régional pour l'égalité et la mixité, soutien aux actions de promotion de la mixité des métiers et à l'égalité professionnelle ;
- soutenir des actions à destination de la jeunesse : organisation d'un cycle de travail avec les membres du Conseil Régional des Jeunes, diffusion du violentomètre dans les lycées du Grand Est, action en faveur de la lutte contre la précarité menstruelle dans les lycées ;
- plus d'égalité au quotidien à travers des actions remarquables mises en œuvre sur son territoire notamment par le tissu associatif (ex. les CIDFF du Grand Est) ;
- la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et violences faites aux femmes : lutte contre le harcèlement dans les TER du Grand Est ; réflexions engagées autour d'une action régionale en la matière.

## 2.2 Mobilités

Offrir un service de qualité aux voyageurs

### Mettre en œuvre le service régional de transport ferroviaire de voyageurs

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	28 331 860,50	13 959 974,00	15 057 080,60	15 011 011,64
<b>Fonctionnement</b>	498 669 316,00	486 480 594,00	483 825 816,70	482 276 703,91
<b>TOTAL</b>	527 001 176,50	400 440 567,00	498 882 897,30	497 287 715,55

Le compte administratif 2021 intègre une contribution de la Région au compte TER de **482,233 M€ (fonctionnement) et 12,6 M€ (investissement)**, supérieure de **13,2 M€** à 2020.

La différence entre le devis 2020 et le devis 2021 s'explique par le fait que les dépenses prévisionnelles à la charge du compte TER augmentent de **54,7 M€**, mais que parallèlement est anticipée une augmentation des recettes de **41,4 M€**, soit une augmentation globale de la contribution régionale pour 2021 **de 13,2 M€**. Par ailleurs, le solde entre le compte prévisionnel 2020 et le compte définitif 2020 s'est traduit par une recette en 2021 de **639 908 €** pour la Région. A ce jour, le compte définitif 2021 n'est cependant pas encore connu.

L'année 2021 a en effet été marquée par la poursuite de la crise du COVID-19, qui a eu notamment pour conséquences une reprise plus lente que prévue du trafic et des recettes commerciales et l'obligation de mettre en œuvre de mesures de protection sanitaires pour les clients et les personnels de TER Grand Est.

Comme en 2020, la Région Grand Est et SNCF Voyageurs se sont entendues pour adapter les mécanismes contractuels de la manière suivante, afin de traiter au mieux les conséquences financières de cette crise sanitaire. Dans ce cadre, la Région a pris en charge la totalité des pertes de recettes commerciales ainsi que le coût des mesures de protection sanitaire. Pour sa part, SNCF Voyageurs a restitué à la Région l'ensemble des économies de charges réalisées durant la période de plan de transport adapté, et a également une aide financière exceptionnelle à la Région à travers une réduction forfaitaire de la contribution de 12 M€.

In fine, l'**impact de la crise du Covid-19 en 2021 sur le compte TER demeure évalué à 29,8 M€ (contre 38,6 M€ en 2020 après prise en charge exceptionnelle SNCF de 12 M€) pour la Région (hors impact du 3<sup>e</sup> confinement non pris en compte dans le devis 2021)**, avec :

- 52,5 M€ de pertes de recettes et 3,5 M€ de dépenses supplémentaires directement liées à la pandémie
- Parallèlement, 9,5 M€ d'économies de péages d'infrastructure du fait du plan de transport réduit, 4,7 M€ de réfaction sur charges d'exploitation et indemnisation activité partielle et 12 M€ de prise en charge exceptionnelle par SNCF Voyageurs.

L'augmentation des charges entre 2020 et 2021 résulte également du transfert de gouvernance de la ligne Vallée de la Marne sur le périmètre de la Région Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, compensée par une contribution versée par la Région Hauts-de-France à la Région Grand Est de 6,3 M€ par an en fonctionnement et de 2,1 M€ par an en investissement.

#### Mettre en œuvre le service régional de transport routier interurbain et scolaire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	90 293 500,00	56 041 123,00	7 145 395,59	6 989 658,25
<b>Fonctionnement</b>	1 018 040 831,00	993 932 841,83	507 167 395,72	476 757 461,61
<b>TOTAL</b>	1 108 334 331,00	1 049 973 964,83	514 312 791,31	483 747 119,86

L'année 2021 a été porteuse des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des réseaux de transport routier de voyageurs Fluo et TER Métrolor à hauteur de **239.59 M€** permettant d'une part d'honorer les engagements contractuels conclus avec les 86 sociétés de transport régional (marchés publics et concessions de service public) et d'assurer d'autre part le subventionnement d'équilibre des deux outils publics régionaux en charge du transport routier (RDTA et SPL67). Le pilotage fin tant du reconventionnement des réseaux FLUO 08, 51, 55, 67 et 88, que des effets de la crise sanitaire COVID 19 sur l'économie contractuelle au travers d'un dialogue étroit avec les entreprises de transport, a permis à la collectivité d'identifier ses marges de manœuvre et de les mobiliser au plus juste dans ce contexte soumis à aléas.

Côté recettes, grâce au dialogue de gestion contractuel fin mené sur chaque réseau, l'équilibre des recettes tant scolaires que commerciales a pu être maintenu sans aucune dégradation dans ce contexte économique contraint. L'augmentation du volume de recette amorcé en 2020 par l'encaissement désormais direct des participations familiales SNCF par la Région est encore accru en 2021 sur les réseaux reconventionnés. Il peut enfin être souligné que la recette encaissée est supérieure au prévisionnel en raison de rétrocessions réalisées dans le cadre de la gestion de l'impact de la crise sanitaire auprès des prestataires et outils publics régionaux.

Les investissements en faveur du transport routier interurbain et scolaire, à hauteur de 6,99 M€ en 2021, résultent :

- du financement au verdissement des parcs des outils publics régionaux avec :
  - o le versement de la subvention d'équipement à la RDTA pour l'achat de 20 autocars GNV et d'une station d'avitaillement (à hauteur de 5 M€)
  - o le renouvellement de 5 autocars en GNV mis à disposition de la SPL67
- de l'accompagnement de la Région l'AMO pour la missions d'assistance technique, financière et juridique pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de transport public routier de voyageurs de la Région Grand Est
- du déploiement des schémas directeurs de mise en accessibilités sur les différents réseaux Fluo
- du renouvellement et du développement de la billettique sur les réseaux Fluo 57 et 67, supports de la future stratégie de distribution et digitalisation de la mobilité routière.

## Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs

### Acquérir et entretenir le parc ferroviaire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	766 002 000,00	877 613 509,00	223 873 901,00	223 873 281,43
<b>Fonctionnement</b>	1 376 684,00	1 376 684,00	6 255 715,57	6 002 516,60
<b>TOTAL</b>	767 378 684,00	878 990 193,00	230 129 616,57	229 875 798,03

L'effort de la Région en faveur de l'acquisition et l'entretien de son parc de matériel roulant et de ses installations de maintenance reste très soutenu et s'est traduit par des investissements se répartissant comme suit :

- **12,43 M€** au titre de la maintenance du matériel roulant, portant principalement sur la poursuite du programme de révision générale des voitures corail, exploité sur la Vallée de la Marne et sur le TER200, pour **5,8 M€**, les études pour la création d'installations et d'ateliers sur les sites de Culmont-Chalindrey, Montigny-lès-Metz, Strasbourg et Paris-Ourcq à hauteur de **3,2 M€**, ainsi que la mise en service d'une voie de maintenance supplémentaire à Strasbourg pour **2,3 M€**.
- **41,92 M€** au titre des opérations de maintenance industrielle, qui concerne dorénavant principalement le programme de rénovation à mi-vie des rames automotrices AGC et TER2NNG, à hauteur de **25,6 M€**, en parallèle des programmes en cours sur les locomotives BB26000 et les autorails ATER, ainsi que la maintenance cyclée des organes majeurs
- **166,94 M€** au titre de l'acquisition de matériels nouveaux, principalement pour la poursuite du financement des 30 Régiolis transfrontaliers, pour **136,7 M€**, dans le cadre du projet d'ouverture à la concurrence ferroviaire des lignes transfrontalières, et les premières dépenses, pour **11,8 M€**, des 3 Régiolis Hydrogène commandés en début d'année.
- **2,58 M€** au titre de la modernisation et la rénovation du matériel, qui porte principalement sur la mise en conformité ou l'adaptation du matériel roulant, notamment compte tenu des évolutions réglementaires en matière de sécurité ferroviaire.

**Elaborer les schémas d'accessibilité et contribuer à la mise en accessibilité  
PMR du réseau régional**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	1 771 884,00	767 884,00	4 012 401,37	4 011 707,61
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	25 000,00	2 531,14
<b>TOTAL</b>	1 771 884,00	767 884,00	4 037 401,37	4 014 238,75

Les actions correspondant à ce programme opérationnel portent sur la mise en accessibilité PMR des gares, mais également sur la création de parkings aux abords des gares réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Région.

En 2021, le montant total des crédits de paiement consacrés à ces actions est de **4,01 M€**. Après l'engagement de l'opération du parking en ouvrage de Molsheim à la fin de l'été 2019, l'essentiel des travaux de gros œuvre ont été réalisés au cours de l'année 2020 et ce malgré la période d'interruption due au premier confinement, l'opération a été achevée et livrée au second semestre 2021, elle a mobilisé plus de **0,3 M €** de crédits de paiement au cours de l'année.

Le montant des crédits de paiement mobilisés pour la mise en accessibilité PMR des gares reste à un niveau élevé de plus de **3,6 M€** en raison des importants engagements pris au cours des années précédentes. Ainsi les opérations de Nogent sur Seine, Chalons en Champagne, Sarreguemines, Sarrebourg et Reithel se sont poursuivies, les travaux ont été finalisés en gare d'Hagondange, Obernai, Dorlisheim. Les études d'Avant-Projet se sont également poursuivies pour la mise en accessibilité des gares de Brumath, de Charleville et de Cernay. Les nouveaux engagements pris en 2021 portent principalement sur des compléments de financement aux travaux pour les gares de Nogent, Cernay et Sélestat.

**Accompagner le développement des grands réseaux de transports**

**Soutenir et développer des plateformes aéroportuaires**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	600 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00
<b>Fonctionnement</b>	5 130 000,00	2 199 527,00	4 716 010,00	4 435 673,00
<b>TOTAL</b>	5 730 000,00	2 199 527,00	4 976 010,00	4 695 673,00

Dès le mois de mars 2020, la quasi-totalité des avions a été clouée au sol dans le cadre de la mise en place du premier confinement. La reprise des vols qui s'est opérée dès l'été 2020 a

été irrégulière tout au long de l'année 2021, sous l'effet des restrictions de circulation qui ont été mises en place au gré des vagues successives de l'épidémie de COVID.

Au niveau national, le trafic voyageur des aéroports français pour l'ensemble de l'année 2021 a atteint 50% du trafic réalisé en 2019, ce qui constitue une amélioration par rapport à l'année 2020, qui a été la plus dure pour les aéroports, mais qui fragilise encore le modèle économique des plateformes aéroportuaires.

En effet, cette baisse du trafic de voyageurs par rapport à la situation de référence avant crise se traduit par une réduction importante des recettes, tant aéroportuaires (prestations facturées aux compagnies aériennes) qu'extra-aéroportuaires (recettes des parkings, des locations des emplacements commerciaux...), alors même que ces équipements ont dû supporter la majorité de leurs coûts fixes correspondant principalement aux charges de personnel et aux coûts des missions régaliennes, dont la continuité a été assurée notamment pour permettre la réalisation de vols sanitaires ou de rapatriement.

L'accompagnement de la Région au fonctionnement des plateformes régionales a été renforcé en 2021 avec des crédits de paiement mobilisés à hauteur de **4,7 M€**. Ainsi, au-delà de l'accompagnement au financement du déficit d'exploitation à hauteur de 1,5 M€, la Région a apporté une contribution exceptionnelle supplémentaire de plus de **760 K€** à l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine qui a été le plus durement touché par la baisse du trafic commercial, et qui demeure impacté dans la durée suite au départ de Hop ! Air France et de l'absence de la reprise d'activité de la compagnie Air Algérie.

Grace au développement de l'activité fret, l'aéroport de Vatry a pu développer son chiffre d'affaires de manière significative, mais doit toujours être accompagné par l'ensemble des collectivités locales pour assurer son équilibre budgétaire. Pour cet aéroport, la contribution de la région s'est élevée à 660 k€, en réduction de 30% par rapport à celle de l'année 2020.

Enfin, pour l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, la reprise de l'activité voyageurs a été plus dynamique qu'au niveau national principalement sous l'effet du développement de l'offre de la compagnie Volotea, et de l'accompagnement par le dispositif de baisse des taxes aéroportuaires. Ainsi, en 2021, l'aéroport de Strasbourg a retrouvé 60% de son niveau d'activité d'avant crise. La Région a accompagné le dispositif de baisse des taxes aéroportuaires à hauteur de 1,25 M€, correspondant au solde de sa participation prévue au titre du contrat triennal pour la période 2018-2020.

Les travaux du déplacement du Pavillon d'Honneur de l'aéroport de Strasbourg ayant été différés en raison de la crise sanitaire, les crédits de paiement s'élèvent à **0,26 M€ en investissement** et correspondent principalement au solde de l'opération de construction d'un hangar de maintenance à l'aéroport de Vatry et à l'accompagnement du projet de développement de Colmar-Houssen.

#### Accompagner le développement du réseau ferroviaire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	48 815 712,50	38 512 578,46	42 928 192,58	42 923 586,43
<b>TOTAL</b>	48 815 712,50	38 512 578,46	42 928 192,58	42 923 586,43

Les opérations de développement et de modernisation du réseau ferroviaire ont mobilisé plus de **42,9 M€ de crédits de paiement en 2021**. Ce montant est le plus important mobilisé par la Région Grand Est sur les infrastructures ferroviaires, hors LGV, depuis sa création. Il traduit les engagements de la collectivité pour le développement de la capacité du réseau pris au

cours des années précédentes, notamment avec la poursuite des travaux sur le chantier de la 4<sup>ème</sup> voie de Vendenheim dont le taux d'avancement est de 70% à fin 2021 (4,2 M€ en 2021), et sur le chantier du nœud ferroviaire de Mulhouse dont le taux d'avancement est de 50% à fin 2021 (2,6 M€ en 2021). Sur cette opération, l'engagement de la dernière tranche de l'opération en 2021 a permis d'enregistrer une participation de l'Union Européenne d'un montant de 6,1 M€ au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE).

Les travaux d'électrification de la ligne Paris-Troyes ont été fortement impactés par la crise sanitaire, et leur planning de réalisation a dû être recalé à plusieurs reprises en raison des interactions avec plusieurs chantiers capacitaires en Ile de France qui ont perturbé la réservation des plages travaux. Le planning mis à jour prévoit désormais une mise en service de cette première phase de l'opération en novembre 2022.

Malgré le retard accumulé, cette opération a mobilisé plus de 9,2 M€ en 2021. Des surcouts d'un montant global supérieur à 15M€ font l'objet d'expertises techniques et devraient se traduire par une prise en charge de la Région à hauteur de 2,7 M€ au cours de l'année 2022.

Les travaux de régénération des lignes de desserte fine du territoire se sont poursuivis dans les différents cadres mis en place et ont permis :

- La réouverture de la ligne Epinal-Saint-Dié dès le 11 décembre 2021 accompagnée d'un développement très conséquent de l'offre de transport et le rétablissement de liaisons directes entre Epinal et Strasbourg, supprimées il y a près de 10 ans. Cette opération a mobilisé 6,4 M€ en 2021,
- La fin des travaux de la première phase de la régénération de la ligne Charleville-Givet, achevés à l'été 2021 et qui aura permis de réduire le temps de parcours de 12 minutes pour un trajet de bout en bout. Cette opération a mobilisé près de 3,7 M€ en 2021,
- La poursuite des travaux d'urgence sur les lignes de desserte fine du territoire en application des dispositions du Protocole de Girancourt et de l'avenant au volet mobilité du CPER 2015-2022. Les montants des travaux réalisés pour les opérations conventionnées en 2020 s'élève à 8,2 M€ et à 6,1 M€ pour celles conventionnées en 2021 ; soit un montant total de 14,1 M€.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, les études d'avant-projet pour plusieurs composantes du Réseaux Express Métropolitains Européen de Strasbourg ont été engagées pour un montant global d'environ 1 M€. Les travaux d'allongement des quais de la ligne Metz-Luxembourg ont également été engagés pour un montant de 4 M€, cette opération d'un montant global de 16 M€ bénéficie d'une participation du Grand-Duché de Luxembourg de 50% au titre du Protocole Franco-Luxembourgeois de 2018, dont la participation totale a été complétée lors de la dernière Conférence Inter-Gouvernementale de l'automne 2021.

### Soutenir et développer les plateformes portuaires

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	23 650 313,16	5 920 305,00	4 508 122,12	4 507 622,12
<b>TOTAL</b>	23 650 313,16	5 920 305,00	4 508 122,12	4 507 622,12

Après la mise en place d'une SEMOP par le SMO des Ports de Colmar/Neuf-Brisach, le SMO des Ports du Sud Alsace a également pu attribuer son marché de concession à la SEMOP Euro Rhein Ports pour une durée de 30 ans. Dans le cadre de l'exécution du budget 2021, la Région, en tant que membre du SMO, a contribué à hauteur de 0,9 M€ à la constitution du capital de cette SEMOP.

De son côté, le SMO des Ports Lorrain a déclaré sans suite la procédure d'attribution d'une concession sous forme d'une SEMOP. Après une période de prolongation des concessions existantes pour une durée de 6 mois, le SMO a attribué une concession provisoire unique pour une durée de 2,5 années qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette concession d'une durée de 30 mois ne permet pas d'engager les investissements de modernisation nécessaires pour remettre à niveau les infrastructures ferroviaires et portuaires. Aussi, la Région a engagé en 2021 une convention de financement permettant d'accompagner un programme d'investissement pour la période 2021-2023 visant à accompagner le SMO dans sa période de transition. Les crédits mobilisés en 2021 au titre de cette convention s'élèvent à 2,9 M€.

En dehors des activités liées aux trois SMO portuaires, l'année 2021 a été marquée par la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de virement du quai des 3 fontaines au niveau du Port de Givet.

### Soutenir la création et le développement des infrastructures routières

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	5 608 516,84	5 608 516,84	1 099 034,16	1 099 034,16
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	13 080,00	1 080,00
<b>TOTAL</b>	5 608 516,84	5 608 516,84	1 112 114,16	1 100 114,16

Les interventions de la Région ont porté principalement sur les opérations inscrites au volet routier du CPER 2015-2020. Les contributions régionales sont en forte baisse par rapport à celles du budget de 2020, notamment en raison d'une période de transition liée au transfert des routes nationales et autoroutes non-concédées sur le périmètre de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Ainsi, au cours de l'année 2021, les services de la DREAL ont réalisé un état financier complet d'avancement à date du transfert du réseau routier afin d'acter le transfert de la maîtrise d'ouvrage, et de préparer les avenants aux conventions de financement des différentes opérations. Ces avenants ont fait l'objet d'une délibération en octobre 2021, ce qui n'a pas permis à la CeA d'appeler les fonds correspondant à l'avancement réel des opérations.

Les crédits mobilisés en 2021 ont principalement permis de finaliser l'opération de mise à 2X2 voies entre Saint-Georges et Héming de la RN4, qui est désormais complètement en service. Les études sur la RN135 ont également été poursuivies, et l'identification d'un surcout très conséquent nécessitera que cette opération fasse l'objet d'une contractualisation complémentaire dans le cadre du nouveau volet mobilité du CPER.

L'année 2021 a été marquée par l'achèvement de la mise à 2x3 voies de l'A36 à Mulhouse et par la mise en place à titre expérimental d'une voie réservée TC/covoiturage/taxis sur la M35 sur les pénétrantes au niveau de l'Euro-métropole de Strasbourg, concomitamment à l'ouverture du COS en décembre.

Par ailleurs, l'année 2021 a vu la concrétisation d'un complément au financement de l'opération de la VR52 pour un montant de 3 M€, tel que prévu par l'avenant au contrat de plan Etat-Région 2015-2022.

### Soutenir les opérations de régénérations et de modernisation du réseau ferroviaire fret

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	2 946 000,00	411 884,64	2 888 679,00	2 888 679,00
<b>TOTAL</b>	2 946 000,00	411 884,64	2 888 679,00	2 888 679,00

Le soutien régional aux opérations bénéficiant du dispositif CAPFRET a été porté à hauteur de **2,89 M€** en 2021, ce qui correspond à plus qu'un doublement des crédits mobilisés en 2020 sur ce programme. Les crédits de paiement mobilisés correspondent principalement au financement des travaux sur la ligne Colmar-Vogelsheim, qui revêt une importance capitale pour l'activité du port de Colmar/Neuf-Brisach et également sur les lignes de Verdun-Dugny, de Beinheim-Roeschwoog et de Conflans-Batilly.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, l'opération pour la remise à niveau de la ligne capillaire fret Amagne/Voncq a été contractualisée à hauteur de 0,4 M€ dans un cadre particulier. En effet, cette infrastructure ferroviaire dédiée au fret a été transférée aux communautés de communes des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethelois, qui vont en assurer la gestion et réaliser un programme optimisé de travaux de régénération. Cette opération est innovante et préfigure de nouveaux montages opérationnels permettant d'assurer la pérennité des lignes capillaires, a été menée dans le cadre du Pacte Ardennes.

### Développer et accompagner le développement de l'intermodalité

#### Animer et accompagner les territoires vers des mobilités durables

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	856 239,50	846 239,50	324 811,79	324 811,79
<b>Fonctionnement</b>	290 000,00	290 000,00	255 957,73	82 607,73
<b>TOTAL</b>	1 146 239,50	1 136 239,50	580 769,52	407 419,52

**L'appel à Projets « Ambassadeurs de la Mobilité »** lancé par la Région et l'ADEME auprès de territoires peu denses dotés d'une stratégie de mobilité, poursuit sa mise en œuvre d'expérimentations sur les territoires retenus, même si la situation sanitaire a freiné quelques initiatives. La Région a soutenu ce dispositif à hauteur de **102 K€** en 2021.

En juillet 2019, la Région en association avec le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain, a lancé le « **Grenelle des Mobilités en Lorraine** » qui doit faire émerger une vision partagée sur des solutions de mobilité sur le territoire du sillon. L'animation de la démarche a été confiée aux trois agences d'urbanisme du territoire et représente une dépense de **192 K€** en 2021.

### Développer et sécuriser les fonctionnalités multimodales du réseau

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	4 738 150,00	3 232 983,71	2 379 814,47	2 379 238,92
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	972,00	972,00
<b>TOTAL</b>	4 738 150,00	3 232 983,71	2 380 786,47	2 380 210,92

Les crédits de paiement pour l'année 2021 sont en forte baisse par rapport à l'année 2020, au cours de laquelle près de 11,9 M€ avaient été consacrés à ce programme opérationnel. Cette importante évolution traduit principalement les effets des arrêts de chantier de l'année 2020 lors du premier confinement, qui ont permis un rattrapage administratif des factures des travaux déjà réalisés, expliquant l'importance des appels de fonds en 2020. La période de reprise des chantiers a été longue et certains maître d'ouvrage ont priorisé d'autres chantiers que ceux des gares et des pôles d'échanges multimodaux en 2021.

L'année 2021 a tout de même vu des avancées sur les chantiers de la gare routière de Romilly sur Seine, des parkings de surface de la gare de Mosheim, du Pôle d'Echange de Chalons en Champagne, de Givet et d'Haguenau, ainsi que le démarrage du chantier de l'extension du parking de la gare de Brumath. La première phase du PEM de Longwy a été inaugurée en fin d'année 2021.

### Développer les mobilités servicielles

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 850 000,00	1 659 228,00	1 284 890,84	1 281 290,37
<b>Fonctionnement</b>	1 694 000,00	1 490 000,00	1 030 705,02	701 742,59
<b>TOTAL</b>	3 544 000,00	3 149 228,00	2 315 595,86	1 983 032,96

**La Région Grand Est s'appuie depuis le 25 avril 2019 sur le calculateur d'itinéraire multimodal FLUO** qui permet de calculer un itinéraire à l'échelle de tout le Grand Est. De nouveaux flux de données en temps réels notamment sont venus compléter les solutions déjà riches que propose le calculateur ainsi que de nouvelles fonctionnalités, pour un montant cumulé de **552 K€** en 2021.

Une démarche partenariale avec les AOM et la Région a également été menée afin de mettre en œuvre des **solutions de titres de transport interopérables**, c'est-à-dire un seul type de titre lisible par plusieurs réseaux de transports différents. Ainsi, une consultation pour la **réalisation et l'exploitation d'une plateforme mutualisée de génération de code-barres 2D** a perduré en 2021, nécessitant une AMO pour un montant de **315 k€**.

## Soutenir la création de nouvelle infrastructures de transports collectifs urbains

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
Investissement	17 413 323,50	0,00	3 527 117,23	3 527 117,18
<b>TOTAL</b>	17 413 323,50	0,00	3 527 117,23	3 527 117,18

L'accompagnement des projets de transports collectifs en site propre a été soutenu à hauteur de **3,5 M€ en 2021**, soit un doublement des crédits mobilisés en 2020.

L'avancement des opérations s'est poursuivi sur le tramway de Strasbourg, ainsi que pour les travaux du Transport en Site Propre Ouest de Strasbourg (TSPO). L'année 2021 a vu le démarrage de l'opération du Bus à Haut Niveau de Service porté par le syndicat des transports de l'agglomération de Thionville et de la Vallée de la Fensch, qui a été accompagnée à hauteur de 1 M€ pour cette année.

## Actions régionales spécifiques mise en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire :

En premier lieu, l'impact de la crise sanitaire sur le transport ferroviaire de voyageurs a conduit à accroître de manière exceptionnelle la contribution de la Région au compte TER de **29,8 M€**. En effet, malgré les mesures nationales de confinement, la Région a souhaité maintenir un certain niveau de service dans le cadre d'un plan de transport réduit. Cette augmentation de 50,2 M€ s'explique par :

- des pertes de recettes commerciales (52,5 M €) du fait d'une reprise très progressive de la fréquentation ;
- des dépenses supplémentaires directement liées à la pandémie (3,5 M€), avec l'obligation de mettre en œuvre des mesures de protection sanitaires pour les clients et les personnels de TER Grand Est. Celles-ci concernent pour l'essentiel les opérations de désinfection du matériel roulant, mais aussi celles des locaux (espaces de vente notamment) et l'achat de produits de désinfection, ainsi que d'équipements de protection. Elles sont intégralement à la charge de la Région ;
- parallèlement, 9,5 M€ d'économies de péages d'infrastructure du fait du plan de transport réduit, 4,7 M€ de réfaction sur charges d'exploitation et indemnisation activité partielle et 12 M€ de prise en charge exceptionnelle par SNCF Voyageurs.

S'agissant du transport routier interurbain et scolaire, malgré une adaptation du niveau de service, la Région a souhaité garantir un niveau d'indemnisation pour les transporteurs à hauteur de 70% du prix des services non réalisés, interrompu en avril 2021. La Région a également souhaité mettre en place des transports pour la vaccination des 12-17 ans en septembre et octobre 2021. Enfin, en 2021, un rattrapage d'indemnisation à 70 % de la RDTA au titre de 2020 et un versement de CFF ajustée à Transdev dans le cadre de la DSP C140 (Transchampagne) au titre de 2020 ont été effectués : au total, cela représente **3,57 M€**.

Enfin, un soutien exceptionnel de **760K€** à l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine qui a été le plus durement touché par la baisse du trafic commercial, a été accordé pour lui permettre de faire face à la crise sanitaire.

## 2.3 Attractivité

### Le Grand Est, territoire d'expérimentation des innovations

La **DGA Attractivité** porte les politiques de la Région tournées vers les **acteurs économiques** – qu'ils opèrent dans les secteurs agricoles, culturels, touristiques, industriels ou de services – les accompagne dans leurs **projets de développement, porteurs de création d'emplois et de richesse pour nos territoires**, et **se tourne vers l'international** pour attirer des investissements étrangers et coopérer avec nos voisins.

Exceptionnelle à de multiples égards, 2020 avait été marquée par la mobilisation totale de la Région pour mettre en place, dans des délais records, des dispositifs de soutien aux forces vives de notre économie : industriels, agriculteurs, commerçants, acteurs et professionnels de la vie culturelle et touristique.

En parallèle à ces réponses à l'urgence, la Région avait également initié, en partenariat avec l'Etat et au travers d'une démarche éminemment participative, le Business Act Grand Est. Cette opération, placée sous le signe de la reconquête, avait permis de poser les bases renouvelées d'une stratégie d'avenir, à même de faire du Grand Est une économie leader, performante et décarbonée.

L'enjeu étant la transformation de notre économie.

Les trois moteurs de transformation identifiés - **industrie 5.0, numérique, performance énergétique et environnementale** - constituent les lignes de force du budget 2021 dédié spécifiquement à l'attractivité économique, scientifique, culturelle et touristique du Grand Est.

Ces lignes de force, moteurs de transformation de notre économie, ont constitué le fil conducteur des initiatives issues des différentes directions du Pôle, et se sont déclinées au bénéfice des habitants, des acteurs économiques et des territoires de notre région tout au long de l'année 2021.

#### Construire l'écosystème de demain

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	8 247 915,25	7 400 202,40	6 281 818,66	6 281 818,66
<b>Fonctionnement</b>	2 462 000,00	1 933 328,00	2 371 616,95	2 344 671,37
<b>TOTAL</b>	10 709 915,25	9 333 530,40	8 653 435,61	8 626 490,03

La politique en faveur de l'accompagnement et du développement des startups, ajustée en début d'année pour s'inscrire dans les thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente, a donné lieu en 2021 à l'attribution de 115 subventions, avec une intervention variable en fonction du niveau de maturité et de l'ambition du projet entrepreneurial (bourse aux porteurs, aide au premier développement, soutien au développement commercial en phase d'accélération) soit un engagement financier global de plus de 6,7 M€.

Les partenariats avec différents incubateurs ont par ailleurs été poursuivis pour un montant d'intervention en fonctionnement de près d'1 M€. Ces opérateurs sont intervenus en appui et en conseil auprès de plus de 300 startups en 2021, dont 136 nouveaux projets « entrés en incubation » au cours de l'année après un processus d'évaluation et de sélection.

18 startups ont par ailleurs rejoint le programme régional d'accélération SCAL'E-NOV, ce qui porte à 49 le nombre d'entreprises actuellement accompagnées dans ce parcours initié en 2019 et opéré par Grand E-nov +.

En matière d'émergence de dynamiques collectives et innovantes dans les territoires, 44 projets issus de l'économie sociale et solidaire ont par ailleurs été accompagnés en 2021 pour un engagement de près d'1,6 M€.

#### Offrir un accompagnement de haut niveau

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	5 220 000,00	3 704 000,00	2 000 173,50	2 000 173,50
<b>Fonctionnement</b>	14 996 461,00	13 682 232,00	12 320 236,23	12 318 386,52
<b>TOTAL</b>	20 216 461,00	17 386 232,00	14 320 409,73	14 318 560,02

Les actions de Grand E-nov + déployé sur 2021, destinées à structurer l'accompagnement individuel des entreprises dans leurs projets d'innovation et de transformation (dont plusieurs projets stratégiques du Business Act Grand Est), à accompagner un certain nombre de filières dans la conduite de transitions, ainsi qu'à accélérer la mise en réseau des compétences régionales, ont fait l'objet d'un engagement régional à hauteur de 6,4 M€. 130 entreprises ont été directement accompagnées par cet opérateur en 2021.

Six pôles de compétitivité (ainsi que le cluster HYDREOS désormais partenaire du pôle de compétitivité national France Water Team), fédérant à fin 2021 plus de 800 acteurs du Grand Est (industriels, startups, centres de transfert, acteurs académiques), ont bénéficié d'un soutien en fonctionnement à hauteur de près de 3 M €, dont 862 k € correspondant à des crédits transférés par l'Etat à la Région au titre de la politique nationale des pôles de compétitivité (en baisse de près de 20% par rapport aux montants transférés en 2020). Au total 142 projets ont été labellisés par ces pôles en 2021, dont 86 ont pu être financés au cours de l'année.

En complément, 9 clusters ciblant différents marchés ou secteurs (aéronautiques, ameublement/décoration, numérique, textile, agroalimentaire) ont fait l'objet d'un renouvellement de leur accompagnement régional en 2021, pour un montant global d'engagement d'1 M€.

L'année 2021 a également donné lieu à la sélection par l'Etat de 8 projets nationaux dans le cadre de l'appel à projets « plateforme d'accélération vers l'industrie du futur », dont un est porté et déployé dans le Grand Est, la plateforme QUATRIUM Grand Est opérée par le CETIM Grand Est. Ce programme, qui s'appuie sur un plan d'investissement pluriannuel de plus de 15 M€, et vise à accompagner 450 entreprises dans leur transformation vers l'industrie 5.0 sur 5 ans, a fait l'objet d'un accompagnement régional à hauteur d'1,8 M€.

La poursuite du partenariat avec les 3 sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) intervenant en Grand Est a par ailleurs donné lieu à la conclusion de nouvelles conventions pour un montant d'engagement d'1 M€.

**Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

**Développer les compétences de haut niveau adaptées aux évolutions du monde économique**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	8 500 000,00	2 869 585,00	4 576 706,14	4 572 554,70
<b>Fonctionnement</b>	18 568 760,00	10 328 514,93	10 543 423,06	10 350 769,24
<b>TOTAL</b>	27 068 760,00	13 197 799,93	15 120 129,20	15 103 323,94

L'année 2021 a été marquée par la sélection des projets retenus dans le cadre du Pacte Compétences 2021-2023. 44 actions à forte valeur ajoutée portées par des établissements d'enseignement supérieur sont ainsi accompagnées dans un programme pluriannuel massif, engageant la collectivité à hauteur de près d'11 millions d'euros, et mobilisant pour plus de 28 millions de financements publics et privés dans les établissements concernés. Près de 90% de ces actions s'inscrivent dans les quatre défis majeurs du Business Act, avec pour objectif de renforcer l'attractivité par les talents et développer des compétences, en réponse directe aux besoins des entreprises régionales.

En complément des premiers versements intervenus au titre de la contractualisation liée à ces nouveaux projets, des moyens importants ont aussi été dédiés à la clôture ou à la prolongation de certaines actions de la précédente programmation consacrée au développement des établissements d'enseignement, à savoir le Pacte Grandes Ecoles.

**Structurer et constituer un potentiel de recherche attractif et visible**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	21 650 000,00	3 350 837,60	3 213 430,50	3 213 141,66
<b>Fonctionnement</b>	1 100 000,00	65 000,00	2 880 158,33	2 880 158,33
<b>TOTAL</b>	22 750 000,00	3 415 837,60	6 093 588,83	6 093 299,99

L'effort régional consenti en faveur des travaux des doctorants et jeunes chercheurs s'est traduit en 2021 par le cofinancement de 69 nouvelles thèses et 14 travaux de jeunes

chercheurs, dans le cadre de l'appel à projets qui leur était dédié, pour plus de 3,8 M€ d'accompagnement régional. Du fait de la crise sanitaire et des prolongations de travaux de thèse induites par les différents confinements, 500 k€ d'engagements supplémentaires ont par ailleurs été consentis pour trouver une solution financière permettant la conduite jusqu'à leur terme de plus de 90 travaux de thèse engagés avant 2020.

Près de 3 M€ ont également été mobilisés dans le cadre des nouveaux outils et règlements d'intervention approuvés au titre de la mise en œuvre opérationnelle de la SRESRI. Ont notamment bénéficié de l'effet levier de ces financements 6 nouvelles infrastructures de recherche de pointe déployées dans le Grand Est, et 5 chaires industrielles ayant pour objet de mener des travaux et programmes de recherche collaboratifs entre des équipes de recherche et acteurs industriels du Grand Est autour d'enjeux scientifiques et technologiques communs. De premiers projets ont également été accompagnés dans le cadre de la mobilité internationale des chercheurs et enseignants chercheurs.

### Construire et gérer et entretenir les bâtiments enseignement supérieur

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	0,00	24 140 031,00	24 000 200,00	19 188 068,78
<b>TOTAL</b>	0,00	24 140 031,00	24 000 200,00	19 188 068,78

Les dispositifs de soutien à la mobilité et à la vie étudiante, l'équipement des écoles d'ingénieurs en déclinaison du pacte ingénieurs et les investissements immobiliers des universités et écoles supérieures constituent les trois axes majeurs d'intervention de la Région au titre de l'enseignement supérieur.

En 2021, **plusieurs affectations de crédits ont été effectuées pour permettre la concrétisation des projets immobiliers de l'enseignement supérieur**, notamment les opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 gérées en maîtrise d'ouvrage régionale :

- Un ajustement budgétaire pour l'opération de reconstruction du hall technique et réhabilitation énergétique du bâtiment d'enseignement Génie Civil de l'IUT Robert Schumann à Illkirch-Graffenstaden ;
- Un ajustement budgétaire pour l'opération immobilière de l'INSPE de la Meinau à Strasbourg ;
- Une affectation complémentaire après APD pour l'opération d'extension de l'ESIReims de l'URCA ;
- Une affectation complémentaire après APD pour l'opération de construction du nouveau bâtiment du STAPS de l'URCA à Reims ;
- Une affectation pour le projet PRINCE ;
- Une affectation pour le projet RU Illberg : démolition et reconstruction du restaurant universitaire.

Les opérations immobilières d'enseignement supérieur sont généralement inscrites dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER 2007-2014 et CPER 2015-2020) mais il existe d'autres dispositifs comme le Plan Campus, voire des projets « hors contrat ». La Région intervient soit directement en qualité de maître d'ouvrage de l'opération soit en qualité de co-financeur.

**Les principales opérations ayant mobilisé des crédits d'investissement en 2021, sont les suivantes :**

**Dans le cadre du CPER 2007-2014 :**

- Le versement du solde de l'opération de construction du bâtiment CARDO sur le site de l'Hôpital Civil de Strasbourg - versement d'une participation régionale Le versement du solde pour l'Institut Jean Lamour à Nancy- participation régionale ;

**Dans le cadre du CPER 2015-2020 :**

- La réalisation des travaux de démolition reconstruction du hall de génie civil de l'IUT Robert Schuman à Illkirch-Graffenstaden – maîtrise d'ouvrage régionale ;
- L'engagement des études de conception et validation de l'Avant-Projet Définitif de l'INSPE sur le site de la Meinau à Strasbourg – maîtrise d'ouvrage régionale ;
- La finalisation des travaux de l'opération de restructuration de l'aile Joffre de l'INSPE à COLMAR - maîtrise d'ouvrage régionale ;
- La finalisation des études de conception et passation des marchés de travaux, suite à deux consultations pour le projet d'extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Reims (Pôle Farman) - maîtrise d'ouvrage régionale ;
- L'approbation de l'Avant-Projet Définitif et le lancement des consultations pour les marchés de travaux relatifs à la construction du nouveau bâtiment destiné à accueillir le STAPS et enseignement mutualisé sur le campus de Croix-Rouge - maîtrise d'ouvrage régionale ;
- La validation de l'Avant-Projet Définitif, dépôt du Permis de construire et début PRO, pour le Pôle agro-ressources et bio-économie- sciences du numérique sur le Campus du Moulin de la Housse à Reims - maîtrise d'ouvrage régionale ;
- La poursuite des études de conception pour la réhabilitation du bâtiment MATHS sur le campus de l'Illberg à Mulhouse – versement d'une participation régionale ;
- La finalisation des travaux pour la restructuration de l'ancienne bibliothèque sur le campus de l'Illberg à Mulhouse – versement d'une participation régionale ;
- La finalisation des travaux pour la restructuration du bâtiment Génie Biologique de l'IUT de Colmar sur le campus du Biopôle à Colmar – versement d'une participation régionale ;
- Le versement du solde de subvention pour l'opération Phenotis : déconstruction et reconstruction de serres à Colmar ;
- Le versement d'une partie du soutien régional au projet PRINCE sur le site des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et à la démolition –reconstruction du Restaurant Universitaire sur le campus de l'Illberg à Mulhouse ;

**Dans le cadre du Plan Campus :**

- La finalisation de l'opération d'extension de l'école de management de Strasbourg au sein du pôle européen de gestion et d'économie (EMS-PEGE) à Strasbourg - maîtrise d'ouvrage régionale ;
- La réalisation des travaux d'extension de l'INSA à Strasbourg – Phase 1 et commencement de la Phase 2- versement d'une subvention régionale ;
- La réalisation des travaux pour le Pôle Géosciences sur le site de la Manufacture de Strasbourg -versement d'une participation régionale ;

**Dans le cadre des opérations dites hors contrat (non rattachées à un dispositif) :**

- La poursuite des travaux d'aménagement de locaux pour l'Ecole Spéciale des Travaux Publics-Paris à proximité de l'UTT de Troyes-versement d'une participation régionale.
- Le versement du solde de l'opération de réhabilitation de l'ancien collège des Jésuites à Reims pour l'antenne de Sciences Po- subvention régionale.

## Construire, gérer et entretenir les bâtiments recherche et innovation

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 821 800,00	1 116 614,48
<b>TOTAL</b>	1 821 800,00	1 116 614,48

Les actions régionales dans le domaine de l'innovation et de la recherche se déclinent en trois orientations principales : le soutien au développement de projets innovants, le soutien aux structures d'innovation et de transfert de technologies, le soutien à la recherche.

L'accompagnement régional est principalement dédié au fonctionnement et à l'équipement des différentes structures d'innovation mais il concerne également plus ponctuellement des opérations d'investissement immobilier.

### **Les crédits d'investissement ont été mobilisés en 2021 :**

#### **Dans le domaine de la Recherche, pour :**

- Le solde de l'opération « Feerix » (implantation d'une station d'ionisation mixte à vocation de recherche-développement – installation unique en son genre dans le monde, en lien avec l'industriel IBA) en extension des locaux du CRT Aérial à Illkirch-Graffenstaden – maîtrise d'ouvrage régionale ;
- Le versement de la participation régionale pour les travaux d'extension de l'Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (Isis, unité de recherche de l'Université de Strasbourg et du CNRS) à Strasbourg – participation régionale ;
- Le versement de la participation régionale pour les travaux d'extension de l'IRCAD (Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif) ; bâtiment dédié à la recherche et à la formation en robotique chirurgicale à Strasbourg – participation régionale ;

#### **Dans le domaine de l'Innovation, pour :**

- L'engagement de études de conception pour l'opération d'extension des locaux du CRT IREPA LASER pour le projet Alsace 3D à Illkirch-Graffenstaden - maîtrise d'ouvrage régionale ;
- Le versement de la participation régionale pour le projet NextMed portant sur la création d'un Technoparc destiné à accueillir des Start Up et entreprises, à Strasbourg.

## Accompagner les transitions et développer la performance industrielle

### Accompagner, accélérer les transitions industrielles, économiques et environnementales

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	46 591 384,50	45 687 359,00	31 535 461,64	31 238 588,13
<b>Fonctionnement</b>	7 950 000,00	2 910 678,50	4 826 364,90	4 137 583,44
<b>TOTAL</b>	54 541 384,50	48 598 037,50	36 361 826,54	35 376 171,57

La dynamique d'investissement des industriels régionaux, particulièrement vigoureuse au cours de l'année 2021, a fait l'objet d'un appui massif de la collectivité et d'une mobilisation financière particulièrement significative sous forme d'aides directes. Ont ainsi notamment été accompagnés, pour un engagement financier de plus de 33 millions d'euro :

- 55 projets de grandes entreprises visant la création de plus de 1 100 emplois directs,
- 218 projets de modernisation de PME ou de transformation industrielle de sites de production (au titre du dispositif Grand Est Compétitivité), visant la création de plus de 1 000 emplois,
- 161 nouveaux sites industriels diagnostiqués en vue de leur transformation industrielle.

En complément, plus de 3,5 M€ complémentaires ont été engagés pour le soutien à des démarches et projets structurants au titre de la transformation numérique, dont en particulier 15 projets de développement initiés dans le domaine de l'intelligence artificielle, ainsi que l'accompagnement au lancement de l'implantation de l'Ecole 42, établissement de formation dédié aux techniques de codage.

6,825 € ont par ailleurs été mobilisés au titre de ce programme dans le cadre de l'engagement global pris par la Région en fin d'année en soutien au projet VITTEL HORIZON 2030.

Enfin le programme accélérateur régional PME, confié à bpifrance, a donné lieu au lancement d'une troisième promotion visant à accompagner sur une durée de deux ans les dirigeants de 15 PME de croissance.

### Agir au plus près des territoires

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	200 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	11 436 324,00	10 464 955,00	12 151 686,28	10 313 077,77
<b>TOTAL</b>	11 636 324,00	10 464 955,00	12 151 686,28	10 313 077,77

Le soutien au fonctionnement et à la consolidation du réseau des agences de développement économique a fait l'objet d'un engagement global à hauteur de plus de 5 M € en 2021, année qui a notamment donné lieu à la création formelle de la structure LORR UP dédiée au territoire du Sud Meurthe et Mosellan. Sur cette même année, les 8 agences ont été en relation étroite avec plus de 1 900 entreprises de leur territoire respectif, et orienté près de 700 d'entre elles vers des accompagnements de la Région. 600 projets de développement ont été plus particulièrement suivis au cours de l'année et considéré comme confirmés. Plus de 500 projets exogènes (investisseurs/industriels étrangers ou issus d'autres régions) ont par ailleurs été en relation avec ces agences, débouchant sur une centaine de décisions d'investissement « gagnées » pour le territoire régional.

Plus d'1,5 M€ ont également été consacrés à différentes actions de structuration de projets et d'animation dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, portées par différentes têtes de réseau au titre de leur programme d'actions. Le dispositif local d'accompagnement (DLA) et ses déclinaisons dans les territoires, est intervenu notamment auprès de 682 structures de l'ESS (comptant près de 4 200 ETP salariés) par la mobilisation de différentes activités de conseil et d'expertise.

La création ou la pérennisation de 133 ETP salariés dans le monde associatif a également été soutenue à hauteur de 2,9 M€.

#### Développer des solutions de financement innovantes et dé-risquer les projets

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	111 804 606,39	79 823 786,08	48 785 728,62	47 694 065,02
<b>Fonctionnement</b>	3 142 503,00	1 710 984,00	1 875 744,62	1 676 587,95
<b>TOTAL</b>	114 947 109,39	81 534 770,08	50 661 473,24	49 370 652,97

Le soutien à l'effort d'innovation des entreprises s'est notamment traduit par la mobilisation de 9,5 M € (en gestion directe des crédits de la collectivité et en gestion déléguée à bpifrance via des dotations déployées auprès de ce partenaire), en faveur de :

- 38 programmes de recherche et développement / innovation portés par des entreprises (PME, entreprises de taille intermédiaire, groupes),
- 5 projets collectifs visant la transformation ou l'émergence de filières industrielles,

L'intervention régionale au travers de mécanismes de garanties et de prêts est demeurée importante en 2021 avec près de 600 opérations cofinancées par la Région auprès de PME du territoire, dont les effets leviers ont permis de mobiliser pour 40 M € de financements bancaires en faveur de ces dernières. 50 interventions en capital investissement ou quasi fonds propres ont également été menées avec le concours de fonds régionaux, soit près de 26 M € de financements levés pour des projets de développement d'industriels et de startups en Grand Est en 2021.

En complément de la boîte à outils pré existante en matière de capital investissement, un effort majeur a été consenti en 2021 avec le déploiement de trois nouveaux fonds (Cap Innov'Est 2 et FIRA Nord Est 2 dédiés à l'amorçage, ainsi que le fonds Croissance 2, qui accompagne les

entreprises régionales en développement ou en transmission) engageant la Région à hauteur de 14 M €, et la signature d'un accord avec le fonds européen d'investissement pour le déploiement de prêts participatifs, nouveau partenariat qui engagera la collectivité à hauteur de 60 M € maximum.

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur l'activité des TPE/PME, plus de 1 300 dossiers d'entreprises ont donné lieu à un accompagnement spécifique au titre de différentes mesures dites de crise, avec pour 8,9 M€ de soutiens à la trésorerie spécifiquement mobilisés en faveur de ces entreprises.

Enfin, 8 démarches de création/transformation d'entreprises en sociétés coopératives, ainsi que 27 projets de modernisation ou de développement d'entreprises/structures d'utilité sociale ont été accompagnés pour près d'1 M €.

### Développer l'entrepreneuriat

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	11 725 869,86	14 706 712,79	8 749 914,39	8 651 850,25
<b>Fonctionnement</b>	7 533 570,00	2 206 661,00	6 613 194,35	6 053 752,88
<b>TOTAL</b>	19 259 439,86	16 913 373,79	15 363 108,74	14 705 603,13

Deux nouveaux outils déployés par la Région en 2021 ont connu un déploiement massif :

- les chèques créa, émis au nombre de 3 816 lors de cette année de lancement, pour un montant d'engagement régional de 2,6 M€,
- le programme Grand Est transformation digitale, à travers lequel plus de 1 100 diagnostics ont été conduits auprès de TPE régionales, et des chèques transformation digitale ont été engagées à hauteur d'1,1 M€.

Le soutien aux investissements des artisans a également fait l'objet d'une forte mobilisation régionale avec 537 dossiers retenus pour financement à hauteur de plus de 7 M € via le programme artisanat de demain, soit un niveau d'activité en augmentation de 55% en un an. Un nouveau Pacte Artisanat, engageant la collectivité à hauteur d'1 M € (sur une enveloppe globale de 3,6 M €), a par ailleurs été conclu avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat régional pour la conduite de différentes actions d'accompagnement des artisans.

Pour consolider l'animation de proximité de l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise, 1,3 M€ ont par ailleurs été fléchés vers la constitution de 18 premiers programmes « pôle créa » lancés en 2021 dans les territoires, et le ré abondement de 6 fonds territoriaux de prêts d'honneur.

## Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises

### Attirer les investissements directs étrangers stratégiques

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	687 000,00	200 000,00	310 650,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>	687 000,00	200 000,00	310 650,00	200 000,00

L'activité de prospection et d'accompagnement des investisseurs étrangers, déployée dans le cadre de la stratégie d'attractivité du Grand Est, est portée par une équipe dédiée au sein de l'agence Grand E-nov +, qui opère sous la marque « Invest Eastern France » en lien étroit avec les agences de développement économique du Grand Est.

Près de 2,3 M€ ont été consacrés en 2021 à cette mission, qui a notamment contribué à engranger 39 décisions d'investissement sur le territoire régional (primo implantation ou projets structurants de ré investissement), induisant la création de 1 200 emplois directs à moyen terme, et à faire du Grand Est la troisième région française en nombre de décisions d'investissements étrangers (ainsi que la deuxième région la plus performante sur le périmètre plus réduit des décisions liées à des sites de production).

### Faciliter l'accès à l'internationalisation des entreprises

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	3 646 103,00	3 646 102,58	3 796 280,00	1 809 914,62
<b>TOTAL</b>	3 646 103,00	3 646 102,58	3 796 280,00	1 809 914,62

Plus de 430 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement régional en 2021 au titre d'une démarche export ou du soutien à la présence sur un salon professionnel d'envergure internationale. Dans un contexte où les capacités de prospection et de déplacement à l'international (notamment sur les marchés lointains) ont été incertaines voire bloquées, 75 nouvelles entreprises ont souhaité suivre un diagnostic export pour se projeter à moyen/long termes, et 19 PME ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé dans leurs démarches à destination de marchés de proximité au titre de la première promotion du programme Booster Zone Rhénane. Plus de 900 k€ ont été engagés par la Région à travers ces différents programmes.

## Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois

### Accompagner la transition des exploitations

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	9 732 500,00	7 588 722,66	2 203 302,79	2 162 662,51
<b>Fonctionnement</b>	4 734 525,00	4 516 291,33	4 133 038,29	2 567 625,97
<b>TOTAL</b>	14 467 025,00	12 105 013,99	6 336 341,08	4 730 288,48

Pour accompagner cette transition, le dispositif « **soutenir le progrès en agriculture et viticulture et forêt** » a permis de soutenir **42 projets collectifs pour un montant mandaté de 1 981 662,39 € en fonctionnement et 727 357,83 € en investissement**. Parmi ces dossiers : un soutien aux groupements opérationnels du Partenariat Européen à l'Innovation (PEI), des programmes d'actions annuels de recherche et développement (programme d'expérimentation de Verexal, programme sanitaire de lutte contre le varroa en apiculture), une réflexion stratégique menée par le CIVA sur les vins d'Alsace à l'horizon 2030 et des actions de repérage territorial des cédants en vue de favoriser le renouvellement des générations en agriculture, entre autres.

**Les aides à la conversion en agriculture biologique** accompagnent également les exploitants agricoles dans leur transition de systèmes selon le cahier des charges AB : un montant de **3.3 M€ a été affecté en 2021 pour la campagne 2020 et un montant de 1 502 380,29 € a été mandaté**.

Le projet de création **d'un réseau collaboratif et partagé de stations météo connectées** sur l'ensemble du territoire régional intitulé « AgriMétéo Grand Est » a été lancé et a fait l'objet de paiements pour 85 819,67 €

Dans le cadre de la transition environnementale des vignobles, un montant de 3 M€ a été affecté et un montant de 254 233 € a été payé en faveur des bénéficiaires du dispositif ECO VITI PASS et au titre de la Certification Viticulture Durable de Champagne.

La stratégie « **Ferme laitière bas carbone** » portée par avec l'Institut de l'Élevage en lien avec l'interprofession laitière a été déployée en mars 2021 pour un montant affecté de 1,5 M€. Cette stratégie contribuera à impulser des changements de pratiques durables, individuels et collectifs, favorables à la réussite de la transition écologique et énergétique régionale des exploitations agricoles du Grand Est.

Les dossiers relatifs à l'action « compensation dégâts des grues sur cultures » ont fait l'objet d'un paiement pour 178 835,30 €.

### Gérer et animer la filière forêt-bois

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	80 000,00	80 000,00	18 836,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	2 800 000,00	964 056,00	1 413 600,00	1 015 874,30
<b>TOTAL</b>	2 880 000,00	1 044 056,00	1 432 436,00	1 015 874,30

#### Le soutien régional a porté sur les projets suivants :

- L'animation, la coordination et la représentation de la filière avec le soutien de l'interprofession FIBOIS Grand Est,
- La réalisation d'actions de recherche et d'expérimentation, telles que le projet porté par l'INRAE sur les plantations innovantes, le projet sur de nouveaux clones de peuplier en région Grand Est porté par le Centre Régional de la Propriété Forestière ou encore la réalisation de chantiers test de récolte mécanisée de feuillus,
- La réalisation d'actions de transfert de connaissances, de formations,
- L'accompagnement du développement de la certification forestière durable.

### Structurer la filière forêt-bois

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	9 720 000,00	9 604 953,80	5 611 572,40	5 502 283,20
<b>Fonctionnement</b>	350 000,00	30 000,00	350 000,00	82 390,78
<b>TOTAL</b>	10 070 000,00	9 634 953,80	5 961 572,40	5 584 673,98

Le programme régional forêt-bois constitue un document cadre de référence et d'orientation pour ce secteur. Il alimente la déclinaison du contrat de filière fondateur de la stratégie de la Région en inscrivant dans la durée des actions en faveur de l'investissement dans la filière forêt bois.

L'amélioration des peuplements forestiers est financé par l'Etat, la Région et le FEADER. Les montants mandatés représentent 182 121,35 €. Face à la **crise des scolytes**, la poursuite des engagements pris en 2019, par un soutien à l'acquisition de bois scolytés auprès des scieries, a permis d'accompagner 7 projets pour un montant total mandaté de 1 347 116,78 €.

Par ailleurs, la Région Grand Est poursuit son soutien à 21 entreprises de première transformation du bois pour un montant mandaté de 1 491 706,70 € et 25 dossiers d'Entreprises de Travaux Forestiers générant des paiements à hauteur de 499 485,44 €.

Les aires de stockage de bois, action structurante du Business Act Grand Est, représentent un montant mandaté de 1 697 826,12 €.

La forêt régionale du Fleckenstein a été entretenue dans le cadre de son programme annuel de gestion de forêt durable. Les travaux d'exploitation forestière et de coupes de bois ont été réalisés et ont permis de mandater un montant de 32 756,32 €.

**A noter que l'entretien de la forêt génère des recettes, qui en 2021, représentent 38 116,97 €.**

#### Structurer les filières agricoles, viticoles et agro-alimentaires

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	40 160 000,00	38 864 553,24	19 641 276,67	19 341 021,88
<b>Fonctionnement</b>	5 855 000,00	4 184 109,11	4 303 366,71	3 798 724,44
<b>TOTAL</b>	46 015 000,00	43 048 662,35	23 944 643,38	23 139 746,32

Trois priorités d'intervention déclinent cet objectif.

#### **- Recruter et installer des jeunes agriculteurs**

Le renouvellement des générations en agriculture intervient par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques dédiés à l'installation, dont la DJA cofinancée par le FEADER et des dispositifs d'accompagnement spécifiquement mis en place par la Région Grand Est. Le montant des mandatements s'élève à 1 091 946,25 € en 2021.

Le nombre de bénéficiaires de la DJA est de 419 en 2021 dont 333 avec un cofinancement régional (374 bénéficiaires en 2020 dont 299 avec un cofinancement régional).

Par ailleurs, les jeunes agriculteurs bénéficient de règles de priorisation (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)) et de majoration des subventions dans différents dispositifs.

#### **- Soutenir la compétitivité des exploitations agricoles**

En 2021, le volume des demandes d'aides à l'investissement est significatif. 769 dossiers ont été soumis dans le cadre du PCAE, 282 projets soutenus en filières spécialisées et 148 projets d'investissements d'adaptation dans les élevages. Cette dynamique trouve son origine dans la montée en puissance des contrats de filières déployés.

Le montant mandaté en crédits de paiement en investissement est de 10 840 006,06 € pour l'ensemble des investissements portés dans les exploitations agricoles. Il est de 1 477 897,88 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Une politique sanitaire de l'élevage est poursuivie pour accélérer les plans de surveillance, d'éradication et de prévention des pathologies animales. Le montant mandaté est de 874 285,64 €.

A noter qu'en application de la délibération cadre relative au programme LA 2030 en faveur de la modernisation des exploitations des lycées agricoles à horizon 2030, un montant de 5,980 M€ a été affecté en 2021 en faveur de 6 projets.

- **Accroître les marchés régionaux et élargir les débouchés**

En 2021, 31 projets ont été accompagnés au titre des investissements des industries agroalimentaires pour un montant total mandaté de 5 405 713,49 €.

La politique de montagne, notamment pour la transformation à la ferme et pour la mise sur le marché, représente 158 dossiers, pour un montant mandaté de 950 811,02 €, dont 398 587,55 € pour des opérations de mise sur le marché.

L'accompagnement des différentes filières a permis de verser un montant de 1 385 266,33 €.

Un accompagnement conséquent en faveur de la promotion des productions agricoles régionales et plus spécifiquement des programmes de communication a été poursuivi en 2021 et a permis de mandater un montant de 1 113 819,65 €.

**Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération**

*(A noter que les crédits affectés à la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière européens Interreg dont la Région est autorité de gestion (Interreg Rhin supérieur), autorité nationale (Interreg Grande Région) ou autorité partenaire (Interreg France/Wallonie/Flandres) sont retracés séparément)*

**Accentuer la vocation européenne de la Région Grand Est**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	1 125 000,00	0,00	1 705 000,00	350 000,00
<b>Fonctionnement</b>	1 588 094,00	1 211 481,00	884 745,00	418 159,22
<b>TOTAL</b>	2 713 094,00	1 211 481,00	2 589 745,00	768 159,22

La Région Grand Est a porté la création du GIP Grand Est Europe (GE-Europe) portant représentation des intérêts du Grand Est et de 20 autres partenaires régionaux (universités, chambres consulaires régionales, agglomérations et métropoles, ainsi que plusieurs départements) à Bruxelles.

Une attention continue est portée aux projets de mobilités européennes, sur financements *ErasmusPlus*, en lien avec les travaux du Comité régional de la mobilité (CoReMob). Un soutien actif a été enclenché pour accompagner les futurs projets 2021-2027 et plus particulièrement les démarches de labellisation *ErasmusPlus* auprès d'institutions du Grand Est.

Enfin, la vocation européenne du Grand Est s'est concrétisée par une participation active au Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne et la création de trois nouveaux fonds (Démocratie, Culture, Recherche), de même qu'une participation forte aux manifestations du Forum mondial de la démocratie (FMD, porté par le Conseil de l'Europe), par l'organisation de dialogues citoyens dans un contexte transfrontalier et européen et par l'accompagnement des activités pédagogiques des 4 centres *EuropeDirect* qui contribuent à une meilleure information de tous les publics sur les opportunités européennes individuelles.

### Accompagner la mise en œuvre des orientations stratégiques transfrontalières

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	250 000,00	215 000,00	220 000,00	172 000,00
<b>Fonctionnement</b>	1 380 997,38	696 378,95	1 001 660,38	723 920,07
<b>TOTAL</b>	1 630 997,38	911 378,95	1 221 660,38	895 920,07

Les structures d'information et de conseil aux usagers, travailleurs frontaliers et consommateurs du Grand Est, de Charleville-Mézières à Bâle, ont continué à démontrer leur utilité pendant la période COVID. L'outil numérique d'information sur les conditions de franchissement des frontières au sein du Rhin supérieur (FR/DE/CH) et sur l'ensemble de la frontière franco-allemande a permis de toucher plus de 150.000 visiteurs uniques au cours de ses trois premiers mois d'exploitation. La Région s'est également engagée courant 2021 à accompagner le déploiement par le Land de Bade-Wurtemberg d'un portail d'information citoyenne (*Bürgerportal*) sur les offres de service transfrontalières et franco-allemandes au sein du Rhin supérieur et, au-delà, partout dans le Grand Est et en Bade-Wurtemberg (lancement prévu courant 2022).

La Région a par ailleurs pu renforcer ses partenariats avec les 4 eurodistricts franco-allemands et l'eurodistrict trinational de Bâle. Par ailleurs la participation de la Région Grand Est au comité de coopération transfrontalière (CCT) du Traité d'Aix-la-Chapelle, qui vise notamment à gommer les obstacles à la coopération transfrontalière, s'est intensifiée.

Enfin, la Région s'est fortement concentrée sur le suivi des instances politiques transfrontalières au titre desquelles celles du Rhin supérieur (Conférence du Rhin supérieur, Conseil rhénan) et assume depuis le 22 janvier 2021 et pour deux années la Présidence du Sommet des Exécutifs de la Grande Région ainsi que la Présidence du Conseil parlementaire Interrégional de la Grande Région.

## Développer et renforcer l'ouverture à l'international du Grand Est

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	8 180,00	5 526,60
<b>Fonctionnement</b>	1 705 626,62	1 093 996,00	1 573 276,62	1 048 912,09
<b>TOTAL</b>	1 705 626,62	1 093 996,00	1 581 456,62	1 054 438,69

L'apparition de la Covid-19 en tant qu'urgence sanitaire mondiale et la crise socio-économique qui en résulte, depuis deux ans, mettent à l'épreuve en permanence nos territoires. Ces défis donnent naissance à de nouvelles formes et expressions de coopération et de solidarité transfrontalière et transnationale.

Notre région comme l'ensemble de nos partenaires de proximité et lointains ont été durement frappés par cette pandémie et ses dramatiques répercussions. Force est de constater que les impacts subis en 2020 ont malheureusement perduré durant l'année 2021. Les sorties de crise seront probablement désynchronisées.

Cette situation nous a amenés à repenser notre manière de coopérer, avec agilité et adaptabilité, pour aller vers plus d'efficacité et répondre aux défis du temps présent. Ainsi, la Région a inscrit prioritairement ses orientations en matière de coopération internationale dans le cadre des transitions/transformations issues du *Business Act II* (transitions environnementale et énergétique, numérique et industrielle) tout en maintenant un volet d'appui solidaire à destination des populations les plus vulnérables dans les régions partenaires du Sud.

Dans la continuité de l'année précédente, un partage d'expérience et de capitalisation a été effectué au niveau multilatéral et bilatéral via des webinaires, séminaires et des regards croisés B2B, sur les modalités de gestion de crise, les mesures d'accompagnement et de relance.

Globalement, l'impact de cette crise a été limité, hormis des restrictions de déplacements qui ont induit l'annulation de rencontres et de réunions physiques, qui ont été palliées par la tenue d'échanges en distanciel/virtuel. Néanmoins, la totalité des actions et des projets programmés a été menée à bien, notamment par la prolongation des délais de réalisation en 2020, lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Par ailleurs, de nouveaux projets ont été lancés en 2021, afin de maintenir la dynamique de coopération. On peut citer à titre d'exemples, la signature d'une lettre d'intention de partenariat avec le Canton de Fribourg axée sur les thématiques de développement économique, de recherche & développement, de bio-économie lors du Salon BE 4.0 Industries du Futur à Mulhouse. A cette même occasion, deux autres régions partenaires ont pris part à la manifestation, à savoir le Land de Haute-Autriche et le Québec. Des projets dans le cadre du programme Erasmus+ ont été mis en œuvre avec nos partenaires de Lublin en Pologne et de République tchèque.

Au titre des coopérations avec l'Afrique, pas moins de 21 projets ont été mis en œuvre ou poursuivis dans divers domaines (agriculture, eau et assainissement, égalité femmes-

hommes, formations...), notamment avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et des Agences de l'Eau. En outre, la Région a apporté son soutien à 46 associations du Grand Est au titre de la solidarité internationale et de l'éducation au développement.

**Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle**

Depuis 2020, le secteur de la culture traverse une crise inédite : fortement touché par les mesures de lutte contre la pandémie, le secteur est ainsi tombé dans un désarroi profond, tant sur le plan économique que symbolique. Alors que la reprise est resté fragile dans un contexte toujours contraignant et incertain, la Région a fait le choix, à l'instar de l'Etat et de toutes les collectivités territoriales, de maintenir le vote de ses subventions pour ne pas fragiliser économiquement et humainement l'écosystème des filières culturelles, avec une attention particulière aux structures disposant d'emplois permanents et encourageant ces dernières, autant que possible, à honorer le paiement des contrats artistiques signés. C'est un budget record de **près de 59M€ en soutien aux acteurs culturels et patrimoniaux du territoire en 2021**, en forte hausse par rapport à 2020.

**Soutenir l'accès à la culture dans les territoires ruraux en concertation avec les acteurs culturels**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	242 000,00	242 000,00	50 000,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	625 418,00	565 200,00	629 418,00	609 071,74
<b>TOTAL</b>	867 418,00	807 200,00	679 418,00	609 071,74

**Le plan Culture et Ruralité 2020-2022** a été poursuivi avec la signature de deux nouvelles Conventions de développement culturel (CDC) de quatre ans, respectivement avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dié-des-Vosges (88) et la Communauté de Communes du Val d'Argent (CeA). Ce sont désormais cinq intercommunalités accompagnées à ce titre. La Région contribue ainsi à construire un maillage culturel sur l'ensemble de son territoire. Elle veille à maintenir ce maillage actif en encourageant la mise en réseau des équipements, des acteurs de territoire et des événements culturels structurants pour favoriser une articulation vertueuse avec les territoires.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, le volet culturel de la carte Jeun'Est a été renforcé afin d'apporter un soutien supplémentaire aux acteurs culturels, notamment dans les domaines du cinéma et du livre. Ainsi, près de 150 000 jeunes inscrits au dispositif ont pu avoir accès à des avantages culturels auprès de 101 librairies, 54 opérateurs du spectacle vivants et 58 cinémas partenaires.

**Soutenir les industries créatives et la création numérique et leur diffusion auprès de la population**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	10 722 500,00	9 403 026,00	6 782 243,96	6 752 377,42
<b>Fonctionnement</b>	3 421 220,00	3 432 705,84	3 396 824,40	2 858 809,12
<b>TOTAL</b>	14 143 720,00	12 835 731,84	10 179 068,36	9 611 186,54

En lien très étroit avec les professionnels, la Région a répondu présente face à la crise sanitaire : maintien des comités de lecture, formations à la gestion de la crise sanitaire, nouvelle aide au programme, campagne inédite de captations du spectacle vivant, aménagement de l'aide au court métrage, soutien à l'exploitation, poursuite des grands projets structurants, appel à projets TV locales...

La mobilisation du fonds de soutien partenarial avec le CNC a permis de soutenir 163 projets en écriture, développement et production pour près de 500 projets déposés, auxquels **une enveloppe de 6 M€ a été affectée**. Après une interruption au début de la crise sanitaire, on constate une reprise forte des tournages dès juin 2021, induisant le plein emploi chez les techniciens et le taux **record de 869 jours de tournage**, notamment grâce au travail d'accompagnement de l'Agence Culturelle du Grand Est. Le réseau de collectivités partenaires de la Région pour le cinéma, réseau « PLATO » joue également un rôle important dans cette attractivité, avec 12 collectivités mobilisées pour un soutien supplémentaire de 0,750 M€. Pour le long métrage et la fiction, cela représente **15 M€ de retombées** économiques pour 4,3 M€ investis sur l'année.

Parmi les créations couronnées en 2021, « La panthère des neiges » de Marie Amiguet, présenté à Cannes, sorti en décembre 2021, a réussi à atteindre un boxoffice de plus de 600 000 spectateurs. C'est un succès en salle autant qu'auprès des professionnels l'ayant couronné lors de la dernière cérémonie des César, comme Meilleur documentaire.

Les maillons de l'émergence (résidences So Film et Saint-Quirin), du patrimoine (Focus Film Grand Est, MIRA) et de l'éducation aux images (28 000 lycéens dans « Lycéens et apprentis au cinéma ») ont continué à être accompagnés.

**S'agissant de la politique en faveur du livre**, la Région mène une politique ambitieuse avec un soutien financier important et constant via les dispositifs à chacun des maillons de la chaîne du livre, soit près de 800 000 euros dédiés chaque année à la filière du livre. Grâce à cet engagement fort et après plus de deux ans de pandémie, la librairie indépendante en Grand Est n'a pas connu de vague de fermetures et connaît même un regain d'attractivité avec des créations et des reprises. en 2021, la Région a accompagné 25 librairies, dont 5 créations, pour un montant total de près de 190 000€, dont 57 000€ de contribution du CNL.

Enfin, près **de 50 manifestations littéraires et cinématographiques ont été soutenues**. Les festivals et centres de ressources ont bénéficié **de 2,174 M€**.

## Soutenir le spectacle vivant, les arts visuels et leur diffusion auprès de la population

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	4 944 800,00	3 873 070,00	3 704 011,90	3 701 011,90
<b>Fonctionnement</b>	31 571 504,00	31 529 859,00	31 250 504,00	31 177 487,20
<b>TOTAL</b>	36 516 304,00	35 402 929,00	34 954 515,90	34 878 499,10

La crise sanitaire a eu des répercussions très importantes sur les acteurs culturels, artistes, équipes artistiques et lieux de création et de diffusion. Au cours de ces 22 derniers mois, ils ont connu des périodes de fermetures des lieux de diffusion, d'interruption totale de leur activité, des phases de reprises sans réelle visibilité, soumis à l'évolution de la pandémie et des contaminations. Ils ont fait face aux fermetures, aux restrictions de jauges et à la mise en place du pass sanitaire en pleine période de festivals. Malgré cela, la région a poursuivi son effort en faveur de la création, effort qui s'est traduit par la mobilisation **de près de 4 M€, aidant les artistes professionnels travaillant depuis le territoire régional à créer dans la liberté et la diversité des formes artistiques.**

Les festivals ont été certainement les grands perdants de cette année, la grande majorité d'entre eux ayant dû annuler leur programmation alors que certains réussissaient quand même à se tenir, dans des conditions plus modestes et dégradées. Afin de maintenir le soutien régional à ces structures au modèle économique fragile car reposant sur l'autofinancement, une analyse de chaque festival a été menée, tenant compte de la discipline, du modèle économique, des partenariats ou de la taille. Ainsi ce sont **plus de 2,5M€ que la Région a pu verser aux festivals et manifestations d'envergure sur le territoire.**

**La Région a poursuivi son accompagnement des structures qu'elles soient de rayonnement national, régional ou de proximité pour un montant de plus de 22,88 M€.**

Pour l'accompagnement au développement du secteur des arts visuels et du spectacle vivant, la Région a soutenu les centres de ressources et **l'Agence culturelle Grand Est à hauteur de 4,64 M€.**

Afin de donner une petite visibilité aux œuvres et de créer une dynamique artistique en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales locales, la Région a lancé une programmation estivale. Un redéploiement de crédits opérationnels à hauteur de 200k€ a permis de bâtir cette saison intitulée « Est'ivales », en lieu et place de la « Péniche Grand Est », au moyen de petites formes artistiques produites en région avec l'appui de propriétaires de La Demeure historique, de salles territoriales et de la SNCF.

## Révéler le patrimoine culturel

### Connaître, restaurer et valoriser le patrimoine régional

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	8 263 094,00	8 322 939,00	13 830 317,91	13 699 914,43
<b>Fonctionnement</b>	2 465 000,00	2 608 844,00	2 465 000,00	2 335 160,43
<b>TOTAL</b>	10 728 094,00	10 931 783,00	16 295 317,91	16 035 074,86

La Région a placé en 2021 les patrimoines au cœur de l'aménagement culturel des territoires.

L'étude du patrimoine, sa restauration, le soutien aux musées, à la restauration des patrimoines protégés et non-protégés, le programme de recherche et de valorisation de l'Inventaire général, et l'activité du Comité d'Histoire Régionale constituent un appui important de la politique culturelle régionale en faveur du développement et de l'aménagement culturel des territoires.

L'Inventaire général du patrimoine culturel a poursuivi ou engagé **58 opérations transversales d'inventaire** sur l'ensemble du territoire régional. Pluriannuelles, elles concernent des villes (Reims, Verdun, Nancy, Strasbourg, Joinville, Epinal, Saint-Dié), des territoires ruraux (plaine et massif des Vosges, communes rurales de Troyes Métropole Champagne...), des thématiques (le patrimoine religieux, l'industrie, les églises de la Marne...). De nouvelles aires d'étude ont été ouvertes (Clairvaux, Mont-Saint-Odile) sur des lieux « projets ». L'étude du site pétrolier de Pechelbronn a donné lieu à une publication et des actions de valorisation. Celle de la ville de Fénétrange a permis la réalisation d'une application de visite (version test). Le contexte sanitaire ayant contraint une nouvelle fois à réduire les opérations sur le terrain, un travail important a permis la mise en ligne de plus de dossiers sur le patrimoine architectural et mobilier du Grand Est : le public peut désormais découvrir 56 000 édifices ou objets du Grand Est

**En 2021, la Région a consacré plus de 6M€ en investissement pour la restauration du patrimoine bâti** qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques, de propriété publique ou privée. Une attention particulière est apportée aux édifices situés dans les communes de moins de 6 000 habitants. 183 édifices (soit 19 de plus qu'en 2020) ont bénéficié des aides régionales, mobilisées aux côtés de celles de l'Etat et des collectivités ou particuliers propriétaires. L'église de Chaource (10) et l'abbaye de Trois Fontaines (51), la synagogue de Verdun (55) et la brasserie de Saint-Nicolas de Port (54), le château du Landskron (68) et l'église de la Paix de Froeschwiller(67) en sont des exemples représentatifs.

L'action régionale porte également sur la rénovation, la mise en valeur et l'enrichissement du patrimoine muséal du Grand Est : les travaux des musées d'Eprenay (51), de Reims (51) ou encore Strasbourg (67). **La Région a financé à travers le fonds régional d'acquisition des musées (F.R.A.M.) 25 demandes d'acquisitions d'œuvres pour les musées bénéficiant de l'appellation « musée de France » pour un montant de 163.772 €.**

On citera parmi elles, l'acquisition d'une paire de buste du sculpteur Jacob Sigisbert Adam (début XVIIIe s) pour le Musée de Lunéville et un exceptionnel tableau de Louis de Boullogne le Jeune « le triomphe de Galatée » pour le musée des Beaux-Arts de Strasbourg.

Pour faciliter l'accès du patrimoine par tout public, le centre d'interprétation du patrimoine de Guebwiller et le trésor de la cathédrale de Toul ont fait l'objet d'un soutien régional. En 2021, le Comité d'Histoire Régionale a pu tenir une partie des activités prévues et notamment la 15<sup>e</sup> édition des Journées d'histoire régionale consacrées à la thématique « Bâtir à travers les siècles ». Enfin, comme chaque année, le service Inventaire et Patrimoines a été acteur des journées du patrimoine. En 2021, l'exercice fut contraint par la situation sanitaire, néanmoins le public a été présent dans le cadre de jauges parfois très contraintes : plus de 850 personnes ont pris part aux visites guidées.

### Promouvoir les langues, les cultures et les mémoires régionales

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 981 265,30	968 104,46	914 376,56	889 252,87
<b>Fonctionnement</b>	3 816 858,00	3 816 549,00	3 185 253,60	2 892 907,32
<b>TOTAL</b>	5 798 123,3.	4 784 653,46	4 099 630,16	3 782 160,19

#### Pôle Langues régionales :

Pour la Région Grand Est, sur l'ensemble de son territoire, **la politique régionale en faveur des langues et cultures régionales et du multilinguisme a bénéficié en 2021 d'environ 3,3 M€** réparti entre 2M€ en faveur du domaine éducatif dans le cadre des conventions signées avec les différentes académies et 1,3 M€ pour le secteur culturel au sens large. A ce titre, l'Office pour la Langue et les Cultures D'Alsace et de Moselle, **l'OLCA est financé à hauteur de 535 130€ par la Région.**

#### Pôle mémoire :

Les projets « Mémoire » **ont concerné 16 dossiers pour 463 K€**, notamment la création dans le presbytère Saint Simon et Saint Jude, d'une Maison Régionale de la Mémoire pour 100k€.

#### Pôle Europe :

En matière de politique culturelle transfrontalière et européenne, l'année 2021 a été marquée par la **présidence française de la Grande Région** et notamment de son volet culture piloté par la Région Grand Est. Cette première année, la Présidence française a articulé son action autour de trois enjeux thématiques identifiés comme prioritaires : le développement durable, l'évolution des modèles économiques et la transition numérique. Depuis le début de la Présidence, ce programme ambitieux a donné lieu à 10 rencontres, mobilisant au total – physiquement ou en ligne – 330 acteurs culturels. Finalement, la Présidence française a initié, en 2021, un travail sur notre histoire commune, par le biais d'un appel à contributions intitulé « Destin(s) de la Grande Région ». Son objectif est de proposer, au moyen de travaux scientifiques inédits, un regard nouveau sur l'évolution des rapports entre les territoires frontaliers.

Par ailleurs, la Région Grand Est s'implique activement dans le **renforcement de la coopération transfrontalière en matière de cinéma et d'audiovisuel**. Depuis 2020, elle porte deux projets INTERREG appelés CinEuro sur deux programmes INTERREG voisins : Grande Région et Rhin Supérieur. La mise en œuvre des actions initiées en 2020 s'est poursuivie en 2021 autour des trois axes :

1. Structuration de la coopération entre partenaires
2. Actions à destination des professionnels
3. Valorisation, mise en commun des ressources et synergies entre les territoires

Certaines actions qui nécessitaient des déplacements ou compromettaient la distanciation sociale n'ont malheureusement pas pu être menées en 2021 en raison des difficultés posées par le contexte de crise sanitaire. Malgré cela, le partenariat est néanmoins parvenu à trouver des solutions d'adaptation afin d'assurer le maintien de la plupart des actions prévues, notamment le Knowledge Immersive Forum à Metz du 1er au 4 septembre (organisation Nov.E!) et la 5ème édition du Forum Alentours – Rendez-vous de la coproduction Rhénane qui s'est tenue du 29 juin au 1er juillet et a rassemblé 227 participants sur place et 246 participants en ligne.

Enfin, les dispositifs régionaux de **soutien à la coopération culturelle transfrontalière** ont permis de soutenir 11 projets pour un montant de plus de **400k€**.

## Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété

Le travail initié depuis le début de la crise COVID avec l'ensemble des acteurs du tourisme en Grand Est a permis d'identifier les principaux défis à relever par la Région pour relancer son économie touristique en 2021.

La stratégie touristique régionale, volontariste, s'articule autour de trois piliers :

La nécessaire transformation numérique des acteurs de la filière ; en développant la « maturité numérique » des acteurs, en créant des outils innovants de promotion et d'accélération à la commercialisation et en travaillant davantage la data tourisme ;

La transition durable, facteur de différenciation de l'offre Grand Est, en enrichissant l'offre combinant culture, sport, nature et découverte ;

La mise à profit de la notoriété des destinations et des marques composantes du Grand Est.

### Contribuer à la promotion touristique du territoire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	10 919 751,00	9 261 873,00	10 506 671,00	7 039 961,99
<b>TOTAL</b>	10 919 751,00	9 261 873,00	10 506 671,00	7 039 961,99

#### **Promouvoir la destination Grand Est et ses composantes :**

La promotion du Grand Est a été assurée par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est avec, notamment, le développement d'un projet phare en 2021, la plateforme d'accélération à la commercialisation des offres touristiques, culturelles, sportives et oenotouristiques du Grand Est : [www.explore-grandest.com](http://www.explore-grandest.com)

Au 31 décembre 2021, la plateforme Explore Grand Est recensait plus de 1100 offres commercialisées en ligne émanant de plus de 600 prestataires partenaires. Elle comptabilisait au total 2 260 000 pages vues.

**Un budget de fonctionnement de 6 962 300 € (AE) et de 1 210 700 € (AP) a été alloué à la structure afin d'assurer cette mission. Le montant mandaté en CP est de 6 871 420 €**

#### **Participer à l'animation des territoires :**

Concernant l'animation des territoires, la collectivité régionale a financé plusieurs événementiels, souvent revisités pour tenir compte des mesures imposées par la crise sanitaire, mais tout de même maintenus.

Ainsi, elle a notamment soutenu les événementiels suivants : La Lorraine est formidable à Lunéville (54) ou le Spectacle Des Flammes à la Lumière à Verdun (55) ainsi que de nombreux événements s'inscrivant dans le cadre de l'Appel à projets Noël et Fêtes de fin d'année.

**Le montant total attribué aux événementiels a représenté 353 823 € en AE en 2021. Le montant mandaté en CP est de 1 068 718 €.**

### Contribuer à la structuration touristique du territoire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	5 828 690,00	5 828 665,43	5 846 000,00	5 040 110,44
<b>Fonctionnement</b>	1 193 374,00	1 192 202,55	1 200 154,00	1 087 040,96
<b>TOTAL</b>	7 022 064,00	7 020 867,98	7 046 154,00	6 127 151,40

En 2021, la Région a poursuivi son accompagnement à destination de grands projets indispensables à l'attractivité des territoires (projets structurants, itinérance, tourisme de mémoire ou encore tourisme patrimonial).

**Ainsi, 3 666 875 € (AP) ont été apportés au total à toutes ces thématiques (hors projet Vittel) et 3 859 344 € de CP mandatés.**

Concernant les **projets structurants**, la Région a financé des projets emblématiques comme par exemple le soutien à la station thermale et de bien-être à Amnéville (57), la création d'une activité de tyrolienne à grande vitesse au sein de la station du lac Blanc (68) ou la participation au projet global de renouvellement de l'offre thermalisme et bien-être à Vittel (88)

Sur le développement de l'**itinérance**, plusieurs dossiers de véloroutes voies vertes ont été soutenus. On peut notamment citer l'aménagement d'un tronçon de véloroute voie verte de 24 km le long de la V53 - canal entre Champagne et Bourgogne ou la réalisation d'un tronçon de véloroute voie verte de Sexey à Maron (V52). La Région a, par ailleurs maintenu son soutien à des actions comme la contribution annuelle au comité d'itinéraire de la V50 avec les Régions Bourgogne Franche Comté et Auvergne Rhône Alpes.

Concernant le soutien au **tourisme de mémoire** ou au **tourisme patrimonial**, différents projets ont été aidés : la réalisation de la muséographie 2ème tranche de l'écomusée de Wesserling (68), la création d'une application numérique de vidéo-balade autour du site mémoriel du Hartmannswillerkopf (68), ou le soutien aux investissements du Centre Mondial de la Paix, des libertés et des droits de l'Homme à Verdun (55).

Enfin, le **soutien aux structures** touristiques partenaires (UNAT Grand Est, AJA-Terres d'Est, Ecomusée, Centre Mondial de la Paix, Associations des parcs et jardins du Grand Est, ...) a également été poursuivi et maintenu pour un montant de 2 518 471,55 € (AE). Le montant mandaté en CP a été de 1 072 041 €.

#### Développer les dispositifs et actions en faveur de l'économie touristique

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	9 406 545,00	1 522 157,00	3 798 535,00	2 185 980,17
<b>Fonctionnement</b>	145 200,00	21 670,00	1 151 500,00	78 997,01
<b>TOTAL</b>	9 551 745,00	1 543 827,00	4 950 035,00	2 264 977,18

#### Développer les hébergements touristiques :

Le renforcement de la compétitivité du territoire passe par le développement d'une politique d'excellence et d'exigence d'un haut niveau de qualité autour des hébergements touristiques. On peut notamment citer la réhabilitation du Grand Hôtel de la Reine 4\* à Nancy (54), la création de l'Hôtel & Spa Le Chapitre à Remiremont (88), la création d'un camp forestier NUTCHEL comprenant 37 cabanes destinées à de la location touristique sur le site de l'ancien VVF de Plaine (67).

### Gérer et animer les sites régionaux

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	2 528 900,00	2 528 888,00	2 445 100,00	1 858 210,67
<b>Fonctionnement</b>	2 653 300,00	2 622 886,00	2 653 300,00	2 477 284,10
<b>TOTAL</b>	5 182 200,00	5 151 774,00	5 098 400,00	4 335 494,77

#### Développer les sites régionaux :

En 2021, la Région a maintenu son soutien aux sites régionaux d'envergure. Elle a notamment accompagné le développement **des sites de Madine (55) et Chambley (54)** pour un montant total de 3 776 067 € en AE et 3 198 000 € en AP. La SPL Chambley Madine a vu le jour en juillet 2021 et a accueilli comme actionnaires le Grand Nancy, Metz Métropole, le Conseil départemental de la Meuse, la communauté de communes Côte de Meuse Woëvre et la Communauté de communes Mad et Moselle. La Région y est majoritaire.

### Promouvoir l'image et la notoriété de la Région Grand Est

#### Assurer l'accès et la diffusion d'information

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	316 583,97	297 801,62
<b>TOTAL</b>	316 583,97	297 801,62

Le budget consacré à l'activité de diffusion d'information (Maisons de Région comprises) a été de 297 802 € en section de fonctionnement.

Les principales dépenses sont destinées :

- ✓ A tenir informés les directions, services et agents des actions de la collectivité,
- ✓ Aux droits de reproduction dans le cadre de la propriété intellectuelle pour le panorama de presse réalisée par le Pôle Veille et Analyse Stratégique,
- ✓ A l'accès à différentes sources et bases de données utiles dans le cadre des différentes veilles en place,
- ✓ A l'achat de journaux et périodiques nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des directions (format papier et numérique),
- ✓ A l'achat d'ouvrages avec un objectif : la centralisation des commandes.

La politique de rationalisation des dépenses a été poursuivie en 2021 en renforçant la mutualisation des abonnements et en multipliant l'accès aux abonnements numériques.

## Assurer la production de contenus, messages et visuels

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	13 000,00	4 348,19
<b>Fonctionnement</b>	361 000,00	325 878,72
<b>TOTAL</b>	374 000,00	330 226,91

Le budget consacré à cette activité a été de 325 879 € en section de fonctionnement et 4 348 € en section d'investissement essentiellement consacré à l'achat de matériel vidéo et d'accessoires pour la photographie.

La production de contenus est au cœur de la stratégie de communication car ils en sont les vecteurs qu'il s'agisse de contenus écrits, audio-visuels, à usage de l'impression ou des « réseaux sociaux ».

Les dépenses de cette activité sont destinées :

- ✓ A la conception et la rédaction du magazine régional « Nous » : trois numéros ont été diffusés en 2021, le numéro 4 en février portant sur la transition environnementale, le numéro 5 consacré au tourisme durable sorti en été et le numéro 6 en décembre consacré à la magie de Noël
- ✓ A la conception et rédaction d'un encart de quatre pages inséré dans les 10 titres de la PQR visant à faire connaître l'action de la Région en matière de formation et de transports
- ✓ A des prestations de conception éditoriale et graphique et de déclinaison des divers supports de communication, (mise en page de divers documents : feuille de route télémédecine, guide à destination des maires, document développement durable, Business Act #2, et rédaction du Business Act #2, du dossier de rentrée,
- ✓ Sur certaines thématiques, à des prestations de réflexions stratégiques globales tant pour une problématique de communication particulière, un évènement, une action, ou un dispositif
- ✓ À des reportages photographiques et à des productions audiovisuelles (vidéos, motion design, clips, teaser, etc.), destinés à la valorisation des messages de communication. Les vidéos ont porté sur des témoignages d'acteurs dans le cadre du Business Act #2, du bilan du Sraddet ou du partenariat avec la fondation Solar Impulse ; une série de 12 vidéos sur la promotion des métiers en difficulté de recrutement, ou encore des motions pédagogiques visant à valoriser les politiques de la Région en matière de biodiversité, de formation et d'orientation, ou encore d'aménagement du territoire ainsi que pour présenter ses différentes actions en matière de développement durable et son budget 2021
- ✓ Aux droits d'utilisation de la banque d'images.

### Créer et accompagner des manifestations et opérations événementielles

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	860 429,79	815 867,87
<b>TOTAL</b>	860 429,79	815 867,87

Compte tenu de la situation sanitaire, le budget de cette activité a connu une forte baisse en 2020. Une petite lueur événementielle en 2021 avec des manifestations en plein air telles que Grand Est Mondial Air Ballon ou la présence à la Foire de Châlons.

Les dépenses de cette activité sont destinées à déployer l'identité Grand Est et s'organise de la façon suivante :

- ✓ À la présence et la participation à des événements sur le territoire du Grand Est soit en qualité d'organisateur principal comme le Grand Est Mondial Air Ballon. La Région a également organisé les cérémonies de remise des distinctions Communes nature, ainsi que l'inauguration du PEM et de la Maison de Région à Haguenau ou la réouverture de la ligne Saint Dié – Epinal,
- ✓ En tant que partenaire, la Région a été présente sur un stand à l'occasion d'événements grand public : Foire de Chalons, Moselle Open, Festival de Montier en Der ou à destination des entreprises : Grand Est numérique à Metz, Salon Be 4.0 à Mulhouse, 360 à Strasbourg, ou encore à des salons des maires. Elle a également participé aux côtés de start-ups au salon Viva Technology à Paris,
- ✓ À la réalisation de signalétiques permettant d'identifier la collectivité dans les diverses manifestations.
- ✓ À l'acquisition et distribution d'objets promotionnels.

### Définir et piloter la stratégie régionale de communication

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	240 000,00	215 375,37
<b>TOTAL</b>	240 000,00	215 375,37

Cette activité est constituée :

- ✓ Des prestations de conseils sur la stratégie régionale de communication de la collectivité, ainsi que diverses prestations d'études nécessaires au fonctionnement de la direction de la communication.
- ✓ D'un panorama de presse externalisé permettant une veille stratégique et participant au processus d'aide à la décision. Analyser les retombées presse permet d'apprécier le travail de valorisation réalisé en amont par les attachées de presse mais également de donner des indicateurs et tendances, qui permettront des préconisations utiles, pour nourrir la stratégie de communication.

### Diffuser les contenus et les messages

	Voté CP	Mandaté CP
Fonctionnement	4 013 886,24	3 438 733,61
TOTAL	4 013 886,24	3 438 733,61

En 2021, dans le contexte de crise sanitaire, la Région a communiqué sur les mesures d'accompagnement liées au déconfinement auprès des publics impactés par la conjoncture – les acteurs économiques, les jeunes, les usagers ... et plus généralement, les habitants du Grand Est.

Deux grandes campagnes ont par ailleurs été déployées :

- ✓ La campagne de rentrée 2021 tournée vers les jeunes : une Région au plus près de ses jeunes. "Et plus grand est le futur"
- ✓ La campagne "La Fibre" durant la période de Noël basée sur l'arrivée de la fibre en Lorraine et Champagne-Ardenne, et la satisfaction des usagers déjà fibrés en Alsace.

Les dépenses sont affectées :

- ✓ À l'achat d'espaces publicitaires dans divers médias : presse nationale, presse régionale, presse spécialisée, radio, affichage, web, réseaux sociaux. A titre d'exemples en 2021 : des plans média visant à promouvoir des dispositifs à destination des jeunes, tels que Do You Speak Jeun'Est, le Parcours Acquisition des Compétences en Entreprises, les guides Orient'Est, les métiers de l'aide à domicile, incitant les jeunes à devenir membres du Conseil régional des Jeunes ; ou encore le programme des événements Natur'Est, les expositions mises en place sur le site de Strasbourg, les médaillés du Grand Est aux JOP de Tokyo, les dispositifs transformation digitale et Chèque Créa à destination des entreprises,
- ✓ A l'impression et la diffusion du magazine régional Nous, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du Grand Est et en street marketing
- ✓ Aux actions de promotion via le canal des radios associatives dans le cadre de marchés négociés annuels avec les 3 fédérations des radios associatives du Grand Est.
- ✓ Au contrat d'objectifs et de moyens conclu avec Alsace 20, Via Mirabelle, Via Vosges et Canal 32.
- ✓ À l'acquisition d'outils de gestion et de modules permettant de faire vivre les réseaux sociaux, ainsi que les prestations d'influenceurs, dans le cadre de la communication digitale.

### Les actions en faveur de la lutte contre la crise économique et sanitaire liée à la covid

En réponse au contexte exceptionnel auquel ont dû faire face les acteurs économiques et que subissent encore de plein fouet de très nombreuses PME et PMI du Grand Est, la Région a poursuivi son effort dans l'urgence pour soulager la trésorerie des entreprises, la fermeture administrative des commerces non essentiels, l'aménagement des terrasses en cofinancement les travaux relatifs à l'accueil de la clientèle en extérieur afin de respecter le

protocole sanitaire mis en œuvre pour la réouverture des établissements après la pandémie et en complément des mesures portées par l'Etat.

La Région Grand Est a déployé dans des laps de temps inégaux, des mesures pour aider les secteurs ou acteurs les plus impactés.

<b>DISPOSITIFS COVID</b>	<b>MONTANTS EXECUTES EN €</b>
AR Fonds de Résistance	7 751 522.86 €
Résistance Loyers	1 376 178.65 €
Coups de pouce aux restaurateurs et cafetiers	175 796.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 303 497.96 €</b>

#### **AR Fonds de Résistance :**

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, ont proposé un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité fut impactée par la crise sanitaire.

#### **Résistance Loyers :**

Le dispositif Résistance loyers Grand-Est déployé par la Région Grand- Est visait à soutenir la trésorerie des TPE de commerce de proximité, faisant l'objet d'une fermeture administrative dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, et devant s'acquitter d'un loyer au titre de leur local commercial.

#### **Coups de pouce aux restaurateurs et cafetiers :**

La Région a proposé une mesure exceptionnelle de soutien aux restaurants et cafetiers du Grand Est à travers une aide maximale de 1000 € pour soutenir ces établissements dans la reprise progressive de leur activité à l'issue du confinement 2021. Il s'agissait de cofinancer les travaux et investissements liés à l'accueil des clients dans le respect du protocole sanitaire mise en œuvre pour la réouverture des établissements.

Ce dispositif s'adressait aux entreprises n'ayant pas accueilli de clients au sein de leur établissement depuis janvier 2021.

## 2.4 Territoires et proximité

### Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Le choix volontaire et ambitieux de la Région de permettre l'accès au Très Haut Débit à l'ensemble des territoires (où l'initiative privée n'était pas engagée) s'est concrétisé, avec l'achèvement du déploiement de la fibre optique en décembre 2021 sur le périmètre Rosace (engagé le 4 avril 2016) et une fin des chantiers pour Losange prévue en décembre 2022 (engagé le 4 août 2017). Les taux de raccordement à la fibre sur les deux réseaux régionaux sont au-dessus de la moyenne des autres réseaux, avec désormais plus de 50% des foyers alsaciens desservis par Rosace qui ont adopté la fibre (et près de 40% sur Losange malgré des chantiers encore en cours).

L'engagement budgétaire en AP/AE au titre de cet objectif s'établit à 26,1 M€ en investissement correspondant essentiellement aux avenants signés avec les concessionnaires Rosace et Losange, pour faire face aux impacts de la crise sanitaire et notamment : le rattrapage des retards suite au confinement du printemps 2020, la Sécurisation du réseau et la prise en compte de prises supplémentaires.

#### Accompagner la réalisation des infrastructures numériques sur le territoire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	79 980 000,00	24 781 898,18	67 291 068,62	67 150 218,66
<b>Fonctionnement</b>	139 700,00	30 489,35	139 700,00	41 558,15
<b>TOTAL</b>	80 119 700,00	24 812 387,53	67 430 768,62	67 191 776,81

- Bilan au 31 décembre 2021 des 2 concessions régionales de fibre optique

- **Rosace**

685 communes déployées, dont 673 ouvertes commercialement

427 399 prises construites, dont 363 441 prises ouvertes à la commercialisation

186 914 prises raccordées effectivement à la fibre

Pénétration 51%

**Fin des opérations de déploiement au 31/12/2021 – les ouvertures commerciales se poursuivent jusqu'à fin mars 2022 selon le processus réglementaire**

En terme d'exécution budgétaire ce sont 17,4 M€ qui ont été versés au concessionnaire Rosace au titre de la construction du réseau et à la réalisation des raccordements en 2021, dont la sécurisation de 2 boucles de collecte (1,76 M€) et le cofinancement (par la Région seule) de 57 000 prises supplémentaires par rapport au volume initial du déploiement (4,48 M€) s'expliquant notamment par la densification particulièrement forte des zones périurbaines alsaciennes.

Par ailleurs 1,4 M€ ont été payés suite à affermissement de la tranche conditionnelle dans le cadre de la migration de réseaux câblés vers la fibre optique.

- **Losange**

2 805 communes déployées, dont 2 023 ouvertes commercialement  
 683 194 prises construites, dont 470 380 prises ouvertes à la commercialisation  
 180 202 prises raccordées effectivement à la fibre  
 Pénétration 38,31%

**Fin des opérations de déploiement au 31/12/2022 – les ouvertures commerciales se poursuivent jusqu’à fin mars 2023 selon le processus réglementaire**

En terme d’exécution budgétaire, ce sont 46,94 M€ qui ont été versés au concessionnaire Losange au titre de la construction du réseau et à la réalisation des raccordements en 2021, dont deux postes d’investissements supportés en contribution publique par la Région seule, à savoir la mise en œuvre d’un hyperviseur (plateforme multi-services permettant de récolter et collecter différentes sources de données liées notamment à la sécurisation réseau (1 M€) et surtout le plan de remédiation pour le rattrapage du retard induit par la crise sanitaire et les confinements en 2020 (9,5 M€)).

En parallèle aux deux concessions, le réseau public départemental **Moselle Fibre**, soutenu à hauteur de 5,8 M€ par la Région, est désormais déployé à 100 %.

**Accompagner la transformation des usages numériques**

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	2 930 000,00	1 000 000,00	112 742,82	112 742,82
<b>TOTAL</b>	2 930 000,00	1 000 000,00	112 742,82	112 742,82

La transition numérique s’inscrit désormais dans une démarche tournée activement vers les territoires ruraux (EPCI et villes moyennes). L’outil d’autodiagnostic, permettant aux collectivités de mesurer leur maturité numérique (Smart’Est) est désormais accessible en ligne à toutes les collectivités tout comme la plateforme dédiée aux usages numériques des collectivités (espace communautaire d’échanges et d’illustrations)

Parmi les mesures d’urgence lancées début 2021, le **Plan étudiants mesures d’urgence** visant à lutter contre la précarité numérique étudiante a permis l’accompagnement de 28 collectivités du territoire régional pour un cumul d’aides de 247 K€ permettant ainsi la création d’un réseau de lieux d’accueil équipés et aménagés dédiés en priorité aux étudiants et aux jeunes.

**Le premier appel à manifestation d’intérêt (AMI) sur les tiers-lieux, lancé début 2020, a connu un réel succès** : plus de 50 dossiers ont été déposés par des territoires urbains et ruraux, des porteurs publics et privés, voire des porteurs associant structures publiques et privées. 26 projets ont ainsi été retenus et engagés en 2021 pour un cumul d’aides de 683 K€. Un nouvel AMI lancé en 2021 permettra d’engager la Région en 2022 à hauteur de 1 M€.

En outre, suite aux premières décisions du Business Act Grand Est, une labellisation des tiers-lieux à l’échelle régionale a été décidée et engagée à travers un appel à projet annuel pour

permettre aux tiers-lieux existants d'être recensés ; pour les nouveaux projets de tiers-lieux qui concourent à l'AMI, cette labellisation est désormais obligatoire.

## Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires

La politique d'aménagement du territoire est au cœur des priorités de la Région en matière de protection du vivant, de transition écologique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) constitue la feuille de route collective pour répondre à l'urgence climatique et à la lutte contre les inégalités territoriales. La maîtrise de la consommation du foncier et, par extension, la préservation des services écosystémiques des sols, la lutte contre la vacance, le renforcement de l'armature urbaine, le développement de l'urbanisme durable ou des techniques innovantes de dépollution des friches, l'amélioration du cadre de vie, constituent autant d'objectifs majeurs du SRADDET qui trouvent des déclinaisons opérationnelles dans les politiques thématiques relevant de l'objectif stratégique « Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires ».

### Animer, mettre en réseau et faire monter en compétence les territoires

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	750 000,00	63 832,00	852 671,50	852 671,50
<b>Fonctionnement</b>	620 950,00	280 479,43	589 291,03	578 261,39
<b>TOTAL</b>	1 370 950,00	344 311,43	1 441 962,53	1 430 932,89

La plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable est la gouvernance régionale en matière d'aménagement. Elle est notamment en charge d'accompagner les acteurs du territoire à mettre en œuvre le SRADDET, d'identifier et valoriser les bonnes pratiques, développer des méthodes d'analyse des territoires et préparer aux différentes évolutions techniques et législatives. Cette plateforme est co-portée par la Région et l'Etat. Son comité de pilotage compte une trentaine de membres dont les SCoT, les PNR, les agences d'urbanisme, les chambres consulaires, les agences de l'eau. Depuis 2018, elle monte en puissance avec un taux de participation croissant à ses événements, des productions régulièrement publiées et une sollicitation de plus en plus importante de ces partenaires pour explorer de nouvelles thématiques.

### Gérer l'attribution de compensation du transfert de compétence TSTI

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	80 881 998,00	80 881 997,90
<b>TOTAL</b>	80 881 998,00	80 881 997,90

Conformément à l'article 133-V Loi NOTRe, les transferts à la Région des compétences Transports Interurbains et Transports Scolaires se sont accompagnés du transfert concomitant par l'Etat de ressources du Département à la Région nécessaires à l'exercice normal de ces compétences.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, la Région :

- bénéficie du transfert par l'Etat d'une fraction supplémentaire du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) auparavant allouée au Département (désormais le département ne perçoit plus de CVAE)
- verse au Département une attribution annuelle de compensation financière, positive ou négative en fonction du coût des charges transférées.

Il en résulte pour la Région Grand Est, une dépense annuelle de fonctionnement de 80 881 998 € correspondant au reversement de cette compensation financière aux 6 départements dont le montant des charges nettes transférables arrêté à la date du transfert était inférieur au montant de CVAE pris en référence pour l'année 2016 et une recette de 11 933 550 € pour les 4 autres départements.

### Renforcer le partenariat région/territoire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	10 199 474,00	3 279 842,00	629 220,25	110 255,75
<b>Fonctionnement</b>	2 010 000,00	1 261 725,00	1 382 424,64	1 364 557,61
<b>TOTAL</b>	12 209 474,00	4 541 567,00	2 011 644,89	1 474 813,36

Le soutien à l'ingénierie territoriale en matière d'aménagement du territoire est une priorité de l'action régionale. En 2021, ce sont près d'une cinquantaine de postes soutenus dans les PAYS et les PETR. Cet appui à l'ingénierie permet d'améliorer l'accompagnement des territoires dans leurs transitions.

L'année 2021 a vu la finalisation de 93 pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat inédit en France. Pour accompagner les territoires au plus près de leurs besoins, la Région a pérennisé en 2021, un fonds d'accompagnement territorial. Les critères de mobilisation de ce fonds sont souples, permettant ainsi d'apporter une réponse financière sur-mesure aux projets qui ne trouveraient pas de solution dans les dispositifs de droit commun.

## Soutenir les projets d'aménagement durable et équilibré du territoire

	<b>Voté AP/AE</b>	<b>Affecté AP/AE</b>	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	66 880 526,00	65 365 094,14	57 302 867,94	52 251 974,70
<b>Fonctionnement</b>	8 460 000,00	7 695 124,46	567 284,33	567 284,33
<b>TOTAL</b>	75 340 526,00	73 060 218,60	57 870 152,27	52 819 259,03

Le SRADDET pose comme enjeu de redynamiser les villes et bourgs-centres qui maillent le territoire régional. Une attention toute particulière est notamment portée aux centralités : des communes qui concentrent un niveau significatif de population, d'emplois, de services et d'équipements et dont l'attractivité est déterminante pour le développement du territoire environnant. Entré en vigueur dans le courant de l'année 2020, le dispositif spécifique de soutien aux centralités rurales et urbaines a connu en 2021 sa première année d'application complète. Au cours de l'exercice 2021, ce sont près de 80 projets de centralités soutenus par la Région en articulation complète avec le SRADDET.

Le dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité permet de proposer à tous les EPCI et communes du Grand Est (qui ne sont pas classés centralité) une aide régionale dans la limite de deux projets par commune et par EPCI sur la durée du mandat local. Ce sont en 2021, 380 projets soutenus par ce dispositif.

Les friches nuisent à l'attractivité des territoires. Elles constituent néanmoins d'importants potentiels fonciers à valoriser. La reconquête des friches constitue un marqueur fort du SRADDET. En lien avec les orientations du SRADDET, la Région porte une politique très ambitieuse et reconnue au niveau national de résorption des friches. Le dispositif de soutien à la résorption des friches a permis de soutenir en 2021 une cinquantaine de projets. Cela a contribué à remobiliser 52 ha de foncier dans le Grand Est.

A travers le dispositif de soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores, ouvert aux communes et aux EPCI, la Région apporte une aide pour la réalisation d'études. Dans le cadre de fonds commun d'intervention constitués à parité par la Région et la collectivité, la Région soutient aussi les travaux de rénovation de logements vacants et de logements énergivores dans un parcours BBC-compatible. La participation régionale s'élève au maximum à 100 000€/an par opération. En 2021, près d'une quinzaine de fonds communs ont été créés ou abondés.

La Région poursuit son engagement à développer et promouvoir de nouvelles pratiques d'aménagement. La Région a ainsi reconduit en 2021 l'appel à projets sur la dépollution exemplaire de friches industrielles en partenariat avec l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour contribuer à orienter les projets d'urbanisme vers des pratiques moins consommatrices d'espaces et de ressources naturelles, la Région a lancé un appel à projets urbanisme durable. A destination des communes de moins de 50 000 habitants, cet appel à projets participe à la mise en œuvre des orientations du SRADDET dans les territoires.

## Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources

### Développer une politique énergétique volontariste et soutenir l'économie circulaire

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	30 900 000,00	30 127 829,16	20 197 998,94	20 179 304,85
<b>Fonctionnement</b>	12 555 000,00	12 101 936,00	4 076 247,31	4 076 247,31
<b>TOTAL</b>	43 455 000,00	42 229 765,16	24 274 246,25	24 255 552,16

Les dispositifs régionaux d'accompagnement à la transition énergétique et à l'économie circulaire ont connu en 2021 une nouvelle croissance du nombre de dépôt de dossiers de demandes de soutien et ce malgré le contexte de retards de remise de devis par les entreprises affectées par la crise sanitaire et les pénuries de certains matériaux entraînant une augmentation de leur coût.

Les **999 projets** soutenus dans les domaines de l'**efficacité énergétique des bâtiments et des procédés**, des **énergies renouvelables**, de la **mobilité routière décarbonée** (hors les 5492 aides aux particuliers pour des kits bioéthanol), de l'**économie circulaire** et pour l'**animation climat-air-énergie** ont été retenus dans le cadre du programme Climaxion, piloté conjointement avec l'ADEME Grand Est. Ce programme a permis de poursuivre le fonctionnement en guichet unique au bénéfice des porteurs de projets publics et privés et de mutualiser les moyens humains et financiers des deux partenaires.

En 2021, la Région a ainsi décidé de soutenir **330 projets collectifs de rénovation énergétique performante** (copropriétés, logements sociaux, bâtiments publics et associatifs) pour un investissement cumulé de près de 13,6 M€, ainsi que **16 projets d'efficacité énergétique** portés par les entreprises à hauteur de 606 K€. L'intervention régionale a également permis l'émergence de **468 projets** (investissements et études pour 9,8 M€) **en faveur du développement des énergies renouvelables** : principalement bois énergie, ainsi que photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité, géothermie et méthanisation.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son implication en faveur de l'**ingénierie territoriale**, notamment au travers la mise en œuvre du **programme SARE (Service Régional d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)** permettant de pérenniser la mission des conseillers info énergie (devenus France Rénov') au-delà de l'année 2020 avec la signature de 50 conventions et un engagement régional à hauteur de plus de 2 M€. Le soutien aux trois centres de ressources des professionnels du bâtiment Envirobat Grand Est, à l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (ATMO Grand Est) et à d'autres structures relais des politiques régionales dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et du climat-air-énergie s'est poursuivi. Dans ce cadre, ATMO Grand Est a bénéficié d'une contribution régionale à son budget de 568 K€ dont 135 K€ en fonctionnement et 433 K€ en investissement.

Enfin, la dynamique engagée sur l'**enjeu économie de ressources et économie circulaire** grâce aux dispositifs et appels à projets initiés par la Région en partenariat avec l'ADEME, s'est poursuivie en 2021 avec 58 projets soutenus par la collectivité régionale pour un montant cumulé de 6,3 M€ dont 95 % en investissement.

La poursuite du **dispositif très incitatif de soutien à la conversion des véhicules essence au bioéthanol** ainsi que ceux destinés à favoriser l'**implantation de bornes** de recharge de véhicules électriques, de stations BioGNV et le **déploiement de flottes de véhicules hydrogène** ont généré un soutien à plus de **5614 projets** pour un montant global de 4,84 M€.

#### Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	7 735 938,23	6 518 999,13	7 202 429,10	6 056 642,63
<b>Fonctionnement</b>	2 350 000,00	1 764 160,16	1 377 223,85	1 377 135,29
<b>TOTAL</b>	10 085 938,23	8 283 159,29	8 579 652,95	7 433 777,92

La Région Grand Est a poursuivi en 2021 la mise en œuvre de la **stratégie régionale transversale en faveur de l'eau** « L'eau, une ambition commune à toutes les politiques régionales » approuvée le 10 juillet 2020 et élaborée en complément des axes d'interventions régionales sur chacun des grands enjeux du Grand Est : protection des eaux souterraines, appui à la structuration de la gouvernance, prévention des inondations, restauration des cours d'eau. Elle a notamment finalisé l'étude sur « l'état quantitatif des ressources en eaux du Grand Est : évaluation prospective 2030 – 2050 et propositions d'actions », partagé les constats avec les acteurs des 12 sous-zones caractéristiques retenues et construits avec eux des pistes d'adaptation, de résilience.

Cette étude est désormais mise à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire du Grand Est pour d'une part **prendre conscience de la fragilité de l'eau** dans le territoire et d'autre part l'utiliser pour **construire des scénarii locaux d'adaptation** au changement climatique.

L'engagement de la Région Grand Est en faveur de l'adaptation au changement climatique s'est également traduit en 2021 par l'organisation de l'**Appel à Projets « Changement climatique et impacts sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau »** qui a soutenu **32 projets pour un montant d'aide total accordé de 2 099 806 €**. Celui-ci a permis la réalisation de projets pour préserver les ressources en eau avec des récupérations d'eau de pluie, des espaces de stockage, pour restaurer les milieux naturels afin d'améliorer leur fonctionnalité (gestion à la source des eaux pluviales, désimperméabilisation, ...) et pour sécuriser l'approvisionnement en eau des territoires avec l'interconnexion de réseaux d'alimentation en eau potable inter-départementaux ou d'intérêt régional.

L'année 2021 a également été marquée par des actions fortes en faveur de la protection des eaux souterraines avec pour la connaissance, la maîtrise d'ouvrage du SIGES Rhin-Meuse, pour les changements de pratiques agricoles la poursuite et la mise en œuvre des **contrats de solutions territoriaux** dans le cadre de la convention de partenariat pour la reconquête de la qualité de la nappe rhénane engageant les agriculteurs de ces territoires dans des

actions concrètes et pour les espaces non agricoles la remise de la **distinction communes et espaces nature** incluant pour cette édition un niveau bonus en faveur de la biodiversité et du changement climatique à **288 récipiendaires**. 27 plans de gestion différenciée (73K€) ont été soutenus en 2021 pour permettre aux collectivités de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse et 3 projets de filières à bas niveau d'impact sur la ressource en eau ont été soutenus pour un montant de 108K€ en complément des projets déjà financés par la politique agricole pour une agriculture favorable à la ressource en eau.

**34 opérations de renaturation de cours d'eau et d'aménagements multifonctions** ont également été soutenues pour un engagement de 1,49 M€ en investissement. Il en est de même s'agissant des **programmes de prévention et de gestion des inondations avec 35 projets** soutenus pour un investissement cumulé de 1,08 M€, dont la réalisation va s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée sur le volet de la gouvernance par **l'adhésion de la Région Grand Est à l'EPTB Seine Grands Lacs** concrétisant ainsi la volonté régionale de s'impliquer dans ces structures partenaires essentielles à la mise en œuvre d'une politique de l'eau volontariste et résiliente et le **renouvellement suite aux élections locales des Commissions Locales de l'Eau** des SAGE Ill-Nappe-Rhin, Bassin Houiller et Bassin Ferrifère avec l'installation en fin d'année de la CLE du SAGE INR.

Enfin 2021 a vu la concrétisation de **nouveaux projets inscrits dans le Schéma de gestion globale de l'III (2014-2024)** : La mise aux normes de la passe à poissons et la construction d'une centrale hydroélectrique au barrage B2 à Colmar et le rétablissement des écoulements de 6 km de cours d'eau à Sélestat. Les démarches foncières, environnementales et études techniques ont été poursuivies en vue de la construction d'une centrale hydroélectrique au barrage B51 à Osthouse en 2023.

#### Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	5 021 561,77	5 014 952,32	3 662 050,72	3 497 730,83
<b>Fonctionnement</b>	9 752 000,00	9 894 514,41	10 109 528,84	10 107 528,84
<b>TOTAL</b>	14 773 561,77	14 909 466,73	13 771 579,56	13 605 259,67

L'année 2021 a été marquée par la construction et la validation du projet européen « **Life Biodiv'Est** » qui va constituer un **levier humain et financier majeur** pour la mise en œuvre de la **Stratégie Régionale Biodiversité 2020-2027**. En effet, ce projet va permettre dès 2022 et jusqu'en 2031 la mise en place d'une équipe de 25 ETP et la mobilisation de 26 M€.

2021 a été également l'occasion de faire le **1<sup>er</sup> bilan (2020)** de mise en œuvre de la stratégie. Il présente des résultats disparates dans l'état d'avancement des différentes actions. Ce résultat est somme toute logique, certaines actions faisant l'objet d'une mobilisation des acteurs depuis plusieurs années et d'autres étant plus difficiles à initier de par les ambitions qu'elles concrétisent. Fin 2020, **l'avancement global de la stratégie s'établissait à 20 %**.

En terme de gouvernance l'année 2021 a permis de passer un nouveau cap avec la mise en place en octobre 2021 d'un **bureau** au sein du **Comité Régional Biodiversité** suite à l'élection ou la désignation des représentants pour chacun des collèges (collectivités, Etat, socio-professionnels, associations, scientifiques). Il doit notamment permettre d'organiser les débats

et de formaliser les avis. L'activité du CRB s'est poursuivie avec 3 réunions plénières et 3 groupes de travail thématiques (gouvernance, Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature, Trame Verte et Bleue).

En matière d'amélioration de la **connaissance de la biodiversité**, l'année 2021 a permis de consolider, à moyens constants (0,5 M€), et sous l'impulsion de la collectivité régionale, **l'Observatoire Grand Est de la biodiversité**, avec la production d'un second panorama et chiffres clé sur la connaissance naturaliste, la tenue du troisième séminaire annuel de l'observatoire (160 participants) et l'animation de deux ateliers de construction et d'échange autour de la biodiversité des aires protégées et des milieux aquatiques. Les travaux menés dans le cadre de l'observatoire ont également conduit à la naissance d'une plateforme d'information commune sur la biodiversité en Grand Est. Accessible par tous, cet espace internet constitue un outil complémentaire de valorisation de la connaissance sur la biodiversité régionale et de mise en relation des acteurs engagés pour sa protection. Ainsi, elle met à disposition un annuaire d'acteurs (338 acteurs répertoriés), un module de cartographie de l'action (108 projets), un agenda (109 évènements), 61 fiches retour d'expérience et des contenus sur les enjeux, le territoire et les démarches régionales en cours.

En 2021, dans les 6 PNR du Grand Est, la mise en œuvre des actions interparcs s'est poursuivie et renforcée. Les premières résidences d'architecture et de paysages conçues en interparcs se sont tenues dans 6 lieux aux problématiques diverses (vacance...), aux enjeux patrimoniaux indéniables et aux potentialités à révéler (une friche en fond de vallée, une ferme en centre-bourg...). L'objectif a été d'expérimenter dans les parcs, avant transfert à l'échelle régionale, ce nouvel outil pour accompagner une montée en gamme des projets afin de répondre aux objectifs du SRADDET et une acculturation à l'exercice de démocratie participative. L'année a aussi été marquée par la mobilisation des PNR et du Parc national de Forêts pour la candidature au Life Biodiv'Est sur des actions d'amélioration des connaissances et des opérations pilotes visant à l'adaptation des milieux prairiaux et des forêts aux changements climatiques, et à la quiétude de la faune sauvage. Les 6 parcs sont tous des bénéficiaires associés du projet Life (2.8 M € engagés dont 2.24 M € de crédits européens mobilisés). Enfin, conformément aux conventions d'objectifs 2020-2022, la Région a **maintenu son niveau d'engagement**, en faveur des 6 Parcs naturels régionaux (PNR), représentant au total un montant de 5,46 M€ engagés (contributions statutaires, **156 actions**, rénovation des maisons de parcs, révision de charte).

En matière de reconnexion des espaces naturels la Région, en lien avec le Collectif Régional, a poursuivi son appui aux projets de territoire. Ainsi, **17 nouveaux projets** de trame verte et bleue avec la création de connections écologiques ont pu bénéficier d'un soutien régional au titre de l'appel à projets sur la **trame verte et bleue (1,46 M€** dont 90 % consacrés à de l'investissement). De projets de territoire de plus en plus structurants sont déposés, avec des partenariats et un éventail d'actions pertinentes et concrètes. Les projets TVB menés à l'échelle Grand Est se poursuivent et montrent des résultats positifs notamment en milieu agricole (Agribiodiv'est, Fermes bio-diversité...) La stratégie visant à couvrir l'ensemble du territoire se développe avec une attention particulière pour les nouveaux projets et ceux situés en zones « blanches ». Des démarches complémentaires orientées sur la nature en ville (création d'un groupe d'échanges) et sur la TVB transfrontalière (émergence de projets sur la Grande Région et l'espace Rhin Supérieur) ont été lancées.

En matière de **haies et d'agroforesterie**, ambition forte de la SRB, La Région a accompagné tout au long de l'année 2021 la structuration d'une filière de production de plants d'origine locale (marque Végétal Local) pour la plantation de haies regroupant un collectif de collecteurs

de graines, de pépiniéristes et d'acteurs régionaux. L'objectif est de proposer sur le marché économique des gammes de graines adaptées garantissant la traçabilité des végétaux, la conservation de leur diversité génétique, et d'augmenter la production. Cette filière est en effet nécessaire pour faire face à la hausse de la dynamique de plantation de haies en Grand Est induite par l'ambition de la Stratégie Régionale Biodiversité et par les politiques publiques mises en place. Le travail a porté notamment sur la création d'une société coopérative d'intérêt collectif Végétal Nord-Est qui doit voir le jour en 2022 et dans laquelle la Région prendra des parts au capital social.

En parallèle, la Région a participé en 2021 aux côtés de la DRAAF Grand Est à la construction du dispositif du plan de relance « Plantons des haies » dans un souci de complémentarité avec l'Appel à projet Trame Verte et Bleue.

Par ailleurs, la Région en collaboration avec l'Office français de la Biodiversité poursuit la **promotion de l'actions des territoires en matière de biodiversité** au travers de la reconnaissance nationale « **Territoires Engagés pour la nature** ». Elle agit depuis 2019 en acteur moteur pour animer et dynamiser le réseau. L'année 2021 est marquée par la mise en place du 1<sup>er</sup> Club des Engagés et l'organisation d'un webinaire, qui ont permis d'asseoir le programme, de le faire connaître et de mettre en réseau les collectivités engagées pour favoriser les retours d'expérience et partager les problématiques communes. Aujourd'hui, **28 collectivités** sont reconnues dans cette démarche.

2021 a finalement permis de poursuivre et d'amplifier la dynamique au travers de l'Appel à **Initiatives citoyennes** qui a permis d'accompagner **94 nouvelles initiatives** réparties sur l'ensemble du territoire représentant une enveloppe de **0,53 M€**. Cela porte à 238 le nombre d'initiatives citoyennes soutenus en Grand Est depuis 2020.

## Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région

A l'instar de l'année 2020, la pandémie SARS-Cov 2 a mobilisé de façon importante les professionnels de santé ainsi que l'ARS. Cette situation a eu un impact sur le nombre de demandes de soutien formulées auprès de la Région dans le périmètre qui est celui de la direction santé. Toutefois, **le nombre de dossiers présentés en 2021 est supérieur à celui de l'année précédente** mais ne correspond pas à la tendance qui aurait pu être attendue compte tenu des projets identifiés au niveau régional et qui n'ont pas pu arriver à maturité en raison du contexte pandémique.

Concernant le dispositif de soutien à la création de Maisons de Santé Pluri-professionnelles, le nombre de dossiers présenté aux élus a été supérieur à celui de 2020 bien que les comités de soins de proximité pilotés par l'ARS (instances incontournables dans le processus de labellisation de ces structures) se sont tenus selon une fréquence bien inférieure à celle observée avant 2019 du fait de la pandémie.

En avril 2021, le dispositif de soutien aux dynamiques territoriales de santé a été présenté aux élus régionaux en sa forme modifiée et voté. L'évolution apportée à ce dispositif traduit une volonté nouvelle de la Région, conformément à la Feuille de Route Santé 2021-2027, qui est de venir en soutien à l'installation de professionnels de santé dans des Maisons de santé, des

Centres de Santé, des Pôles de santé voire des cabinets dans des zones sous denses. Consciente également que les profils des patients pris en charge en médecine ambulatoire évoluent (augmentation des patients porteurs de pathologies chroniques et/ou invalidantes) et nécessitent de plus en plus d'équipements spécifiques et coûteux, la Région a pris la décision d'accompagner les professionnels dans l'acquisition de ce type de matériel médical.

Les demandes de soutien émanant de professionnels ou de structures dans le cadre de ce dispositif révisé ont connu une progression notable durant le 2<sup>o</sup> semestre entraînant une augmentation du nombre de projets présentés dans le cadre de ce dispositif entre 2020 et 2021.

Cette mobilisation des professionnels de santé pour faire face à la pandémie a ralenti l'élaboration de projets en matière de prévention et de promotion de la santé et par voie de conséquence les sollicitations de la Région dans ce domaine. Toutefois, il est à noter que l'AMI lancé dans le cadre du PRSE 3 a pu être mené à bien et des projets ont été votés par les instances régionales.

2021 a été également l'année de la signature de la Feuille de Route Télémédecine 2021-2023 Etat Région qui constitue l'un des projets du BAGE 1 – plan de relance. Ce dispositif, qui a pour finalité de soutenir le maillage du territoire en solutions de Télémédecine au côté des professionnels de santé, a été confié à un porteur opérationnel PULSY, Groupement Régional d'Appui au Développement de la e santé, avec lequel une convention a été signée. Il prévoit un soutien de 1,5 million sur 2 années soit 750 000 € pour l'exercice 2021 et 750 000 € pour 2022.

**D'un point de vue financier, l'année 2021 se caractérise par une augmentation significative du budget d'investissement en Autorisation de Programme (AP) de plus de 40% par rapport à 2020.** Cette évolution fait passer le niveau des AP de 6 millions d'euros en 2020 à 10 millions d'euros en 2021. **Cette évolution a été dimensionnée pour permettre l'atteinte des objectifs déclinés dans la Feuille de Route Santé 2021-2027** votée en séance plénière de décembre 2020 en lien avec les 3 axes majeurs encadrant le champ d'activité de la direction santé à savoir :

1. L'accompagnement des acteurs et l'animation des territoires
2. La garantie des conditions favorables à la santé et au bien-être des habitants du Grand Est
3. L'innovation en santé.

A fin 2021, le niveau de consommation des Autorisations de Programme s'élève à 47%.

Les Crédits de Paiement en investissement s'élèvent à 5,65 millions d'euros soit une hausse de 53% par rapport à 2020. Le taux d'exécution de 74% est à mettre en corrélation avec la pandémie et ses conséquences quant à la disponibilité des professionnels de santé pour mener à maturité des projets santé voire de disponibilités de matière première pour finaliser les chantiers de construction soutenus.

Du point de vue du fonctionnement, le taux d'exécution est de 84% pour un montant de Crédits de Paiement voté de 900 000 euros. Ce niveau s'explique par la réalisation à 100% des crédits votés pour soutenir des projets relatifs à l'axe 2 (santé – bien être – promotion de la santé-PRSE 3).

## Accompagner les acteurs de la santé et animer les territoires

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	7 696 368,00	2 941 620,60	4 404 968,00	3 065 048,49
<b>Fonctionnement</b>	500 000,00	385 280,00	526 130,41	386 020,72
<b>TOTAL</b>	8 196 368,00	3 326 900,60	4 931 098,41	3 451 069,21

Cet axe concerne essentiellement les actions engagées dans le cadre des dispositifs « Aides incitatives à la pratique en zones fragilisées des internes en médecine », « Soutien aux Maisons de Santé Pluri-professionnelles » et « Soutien aux dynamiques territoriales » qui tous trois ont vocation à **lutter contre les déserts médicaux, l'attractivité des territoires, le soutien aux professionnels de santé en exercice et aux étudiants en médecine dans les zones sous denses.**

**Il est à noter une augmentation de 35% des Autorisations de Programme ainsi que de 35.60% en Crédits de Paiement par rapport à 2020.** Le taux d'exécution en Crédits de Paiement votés est de 70% ce qui est en cohérence avec le contexte pandémique. Concernant le budget en fonctionnement, les Autorisations d'Engagement ont été minorées de 16.65% (-100 000 euros) par rapport à 2020 compte tenu du contexte financier global de l'institution. Le taux d'exécution des Crédits de Paiement votés est de 73%.

Dans le cadre de cet axe, il est à noter que :

- **173 étudiants réalisant leurs stages dans des zones fragilisées du Grand Est ont bénéficié de bourses incitatives** pour un montant total de 259 377 euros (montant légèrement inférieur à celui de 2020).
- **13 projets de Maisons de Santé Pluri-professionnelles** ont été soutenus en création ou en extension pour un montant total de 1 783 784€ soit **6 de plus que l'année passée.**
- **29 projets relevant du « Soutien aux dynamiques territoriales »** pour un montant de 1 217 383 euros soit 18 projets de plus qu'en 2020. Concernant ce dernier dispositif : **7 projets concernaient des équipements, 7 des créations de cabinets, 8 des créations ou réhabilitations de maisons médicales, 2 des extensions de maisons de santé ainsi que des financements de colloques ou de fédérations.**

Concernant les 13 projets de Maisons de Santé Pluri-professionnelles qui ont été soutenus en 2021, il est à souligner celui de la MSP à vocation Universitaire, portée par Troyes Champagne Métropole (TCM), inscrite dans l'opération Cœur de Ville, située sur le site d'une ancienne clinique. Au-delà du fait que ce projet impliquera plus de 22 professionnels de santé (7 médecins, 6 infirmiers, 5 dentistes, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 1 oto-rhino-laryngologiste, 1 urgentiste), ce dernier est particulièrement remarquable par le fait qu'il accueillera des professeurs d'université qui assureront des consultations dites « à hautes expertises » tout en évitant aux habitants de se déplacer à Reims.

Concernant les projets en dynamiques territoriales deux projets peuvent être mentionnés sur les 29 votés afin de montrer leur pluralité.

Le premier qui s'inscrit dans la dynamique régionale de lutte contre la désertification médicale, concerne la Commune de Dannemarie (Haut Rhin – CEA) qui est classée en « zone d'intervention prioritaire » (ZIP) dans le zonage médecins arrêté par l'ARS. La Région dans ce projet est venue en soutien au financement de travaux réalisés dans les locaux de l'ancienne trésorerie afin d'y accueillir deux médecins généralistes. Ces travaux constituent une première étape d'un projet qui devrait d'ici 2022 aboutir à la création d'une MSP bi-site intégrant des infirmiers libéraux et qui fera l'objet d'une labellisation de l'ARS.

Le second projet soutenu par la Région concerne l'aménagement extérieur d'un espace santé nutrition porté par le Réseau ODE de Mulhouse (Haut Rhin – CEA). L'association Réseau ODE a pour objet la coordination et le développement des actions de prévention et des actions d'éducation thérapeutique en faveur des enfants dans le cadre de la prise en charge de l'obésité et du diabète. Un des axes de la prise en charge de l'obésité est la promotion des activités physiques et sportives visant à améliorer la qualité de vie par un programme de réentraînement à l'effort. L'aménagement de l'espace extérieur permet la mise en œuvre de ce programme.

#### Garantir des conditions favorables à la santé et au bien être

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	500 000,00	0,00	110 000,00	9 412,51
<b>Fonctionnement</b>	390 000,00	224 999,00	373 869,59	373 869,59
<b>TOTAL</b>	890 000,00	224 999,00	483 869,59	383 282,10

**A l'instar de l'année passée, les aides accordées en fonctionnement sont en baisse de 34.63%.** A noter que le stock de projets soumis à la Région dans le cadre de cet axe concerne essentiellement du fonctionnement : situation qui devrait évoluer au travers de la mise en œuvre de la feuille de route compte tenu que des AAP et des AMI en investissement sont prévus. **Cette diminution des aides accordées reflète l'effet pandémie sur la mise en œuvre de projets de santé par les professionnels de santé.**

Une diminution de 13.30% des Autorisations d'Engagement entre 2020 et 2021 correspond à la trajectoire institutionnelle et au-delà à une estimation préalable de la volumétrie des demandes de soutien pour 2021.

**Le taux d'exécution des Crédits de Paiement votés de 100% s'explique par le fait que des projets présentés ont été liquidés durant l'année budgétaire (AMI PRSE 3, soutien à des manifestations...)**

Il est à relever toutefois que si la situation sanitaire s'améliore en 2022 et que le fonctionnement du système de santé se normalise, la Région devrait connaître une augmentation des sollicitations sur cet axe d'autant plus que la prévention et la promotion de la santé constituent des orientations majeures de la feuille de route santé 2021-2027.

**En 2020, 24 projets et actions éligibles au dispositif « Soutien aux actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé » ont été soutenus dont 15 sont à mettre en lien avec l'AMI lancé dans le cadre du PRSE 3.**

Les 9 projets, hors PRSE 3, portent sur des thématiques aussi diverses que le sport à l'hôpital, la prévention des risques auditifs, l'accès aux droits santé et solidarité (AD2S), le soutien à des parcours Prescri'mouv.

A titre d'illustration, il est à relever le programme de réadaptation et d'intégration par l'activité physique adaptée destiné aux étudiants en surpoids – 2021/2022 porté par l'Université de Strasbourg. Ce programme combine un suivi médical, un accompagnement sportif individuel puis collectif ainsi qu'un accompagnement assuré par une diététicienne dans le cadre de consultations individuelles et de cours de cuisine collectifs. Ce programme qui repose sur une prise en charge multidisciplinaire a trouvé une certaine résonance dans le contexte pandémique qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre d'étudiants présentant un IMC supérieure à 30 kg/m<sup>2</sup>.

Concernant les 15 projets présentés dans le cadre du PRSE, ils concernent à la fois des démarches visant à améliorer l'air environnant, la diminution de l'usage de polluants, la santé nature et la citoyenneté ou encore l'organisation de manifestations visant à sensibiliser les citoyens et les professionnels à la santé environnementale.

Dans le cadre de ce PRSE 3, un projet d'importance en lien avec la campagne nationale des 1000 premiers jours a été soutenu. Il s'agit du projet « Femmes Enceintes Environnement Santé » qui s'inscrit dans le cadre du déploiement en région Grand Est du projet FEES (Femmes Enceintes Environnement Santé) déjà mené par l'APPA et l'Union Régionale de la Mutualité Française en région Haut de France depuis 2011. Ce projet a pour finalité de mobiliser des acteurs clés, d'animer un réseau de partenaires, la réalisation de temps de sensibilisation et de formation de professionnels. L'objectif final visé au travers de ce projet est de permettre aux futurs et jeunes parents d'adopter des pratiques qui limitent au maximum leurs expositions aux substances toxiques présentes dans l'environnement (air intérieur, alimentation, cosmétiques,...).

#### Innover pour la santé de demain

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 803 632,00	1 803 632,00	1 135 032,00	1 116 178,91
<b>TOTAL</b>	1 803 632,00	1 803 632,00	1 135 032,00	1 116 178,91

**Les aides financières prévues et utilisées pour cet axe ont augmenté de plus de 72% par rapport à N-1.** Le taux d'exécution des Crédits de Paiement votés est de 98%.

**Cette situation exceptionnelle s'explique par la mise en œuvre des dispositions conventionnelles prises vis-à-vis du GIP PULSY – porteur de la feuille de route de Télémédecine** pour un montant de 1.5 million d'euros votées lors de la Séance Plénière d'avril 2021 et du soutien au TIGA E Meuse.

## **Les actions en faveur de la lutte contre la crise économique et sanitaire liée à la covid.**

### **Une mesure d'urgence pour la relance par l'investissement des collectivités rurales**

La Région a été aux côtés des territoires ruraux pour les aider à surmonter les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19. La Région a mis en place le 12 novembre 2020 la mesure d'urgence « Relance rurale » (rapport n°20SP-2058) pour soutenir la relance de l'économie par l'investissement des territoires les plus ruraux.

Relance rurale est une mesure d'urgence à destination des communes de moins de 500 habitants. Ce dispositif éphémère permettait de soutenir jusqu'à 50% du coût des travaux dans la limite d'un plafond de 20 000 €. Au total, sur l'année 2021, ce sont 1150 communes de moins de 500 habitants qui ont bénéficié de la mesure : cela représente 35 % des communes de cette catégorie de population dans le Grand Est et un engagement régional de 13,6 M€ au titre de l'exercice 2021.

### **Poursuite du dispositif d'aide « conversion au bioéthanol »**

Le dispositif de soutien des particuliers installant un boîtier permettant de convertir leur véhicule essence au bioéthanol a été un grand succès. Les opérations lancées en 2019, 2020 et 2021 ont permis de soutenir plus de 2700 installations de boîtiers, générant des économies substantielles sur les coûts de déplacement des bénéficiaires.

Or, la demande reste importante, cette conversion permettant un gain significatif de pouvoir d'achat pour les particuliers contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien, notamment en zones rurales, avec une économie de 35% à 45% sur le budget carburant.

Par ailleurs, avec plus de 4,5 millions d'hectolitres, la région Grand Est produit près de la moitié du bioéthanol français, à base de blé et de betteraves, au sein de 3 unités industrielles, deux en Champagne Ardenne et une en Alsace. Ces unités emploient plus de 200 salariés directs et induisent environ 600 emplois en milieu rural. La production d'éthanol en Grand Est renforce ainsi l'indépendance énergétique de la France, l'autonomie alimentaire des élevages du Grand Est et favorise les filières animales sans OGM grâce aux coproduits utilisables par les élevages.

Pour conforter la dynamique initiée et dans un contexte de crise économique afin de soutenir l'artisanat et le pouvoir d'achat des ménages, il vous a été décidé de poursuivre le soutien régional à ce type d'installations (rapport 21SP-1269) pour un engagement de 3,4 M€ supplémentaires.

### **Une mesure d'urgence en faveur des étudiants :**

Un plan de soutien visant à lutter contre la précarité numérique étudiante par la création d'un réseau de lieux d'accueil équipés et aménagés dédiés en priorité aux étudiants et aux jeunes, a été approuvé en Commission Permanente du 19 mars 2021. L'aide régionale vise à soutenir les établissements de l'enseignement supérieur et les collectivités territoriales dans l'aménagement numérique, ainsi qu'un soutien complémentaire aux CROUS pour l'animation de ces lieux.

Ainsi un accompagnement à l'investissement, destiné à mailler le territoire, y compris en milieu rural a pu être apporté à 28 collectivités pour un cumul d'aides de 247 K€ pour créer des accueils « éphémères » dédiés en priorité aux étudiants et aux jeunes, afin de leur permettre de poursuivre l'enseignement à distance lorsque leur situation personnelle ne le permet pas.

Ce plan d'urgence a permis à certaines collectivités de créer dans un premier temps cet espace aux étudiants, puis de déposer un dossier complémentaire au titre de l'AMI tiers-lieux, afin de pérenniser le lieu et l'ouvrir à un public plus large.

### **Un investissement complémentaire pour le réseau fibre Losange**

La crise sanitaire et notamment le premier confinement du printemps 2020 avait lourdement impacté les chantiers de déploiement de la fibre par Losange, alors que le rythme de croisière était atteint. L'impact évalué à plus de 6 mois de retard, aurait retardé d'autant l'achèvement des travaux, sans maîtriser les autres risques liés à la crise. La Région a accepté un avenant au contrat de concession proposant un plan de remédiation pour le rattrapage de ce retard,

conduisant de facto à une accélération du rythme mensuel de livraison des prises, passant de 20 000 à 25 000 prises, mais nécessitant une contribution publique complémentaire de 9,5 M€. Cette accélération permettra aussi de terminer les chantiers en décembre 2022, avant l'échéance contractuelle initiale de février 2023.

## 2.5 Fonds européens

Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et les territoires du Grand Est

### Accompagner, gérer et suivre les projets Interreg

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	- 815 668,00	254 318,80	5 459 488,92	1 704 064,39
<b>Fonctionnement</b>	1 285 088,00	2 285 088,00	12 017 575,00	8 270 077,70
<b>TOTAL</b>	469 420,00	2 539 406,80	17 477 063,92	9 974 142,09

#### **Programme INTERREG V Rhin Supérieur 2014-2020 :**

En 2021, 13 nouveaux projets et 6 nouveaux microprojets ont été programmés. 4 de ces projets s'inscrivaient dans le cadre des appels à projets lancés en 2019 dans le domaine de l'environnement et du marché de l'emploi. Le volume de fonds européens attribué s'élève à plus de 15,7 millions d'euros, portant le taux de programmation à plus de 105,9 % de la dotation globale allouée au Programme INTERREG V Rhin Supérieur. La sur-programmation a pour but de parvenir à une consommation optimale de la dotation globale de fonds européens allouée au programme, en tenant compte de manière anticipée du fait que certains projets ne consomment pas l'intégralité des fonds qui leur sont alloués.

Concernant la consommation des fonds attribués aux projets, en 2021 près de 21,25 millions d'euros de dépenses éligibles ont été certifiées, permettant d'émettre des appels de fonds auprès de la Commission européenne pour une contrepartie de plus de 11,17 millions d'euros de fonds FEDER.

#### **Programme INTERREG V Grand Région :**

L'année 2021 a été la 6ème année de mise en œuvre opérationnelle du programme Interreg Grande Région 21/27 dont la Région est autorité nationale, d'une part, et présidente du Groupement européen de coopération territorial (GECT) qui porte le secrétariat conjoint du programme.

Les flux financiers relatifs à la mise en œuvre de ce programme, hors assistance technique dont bénéficie la Région en tant qu'autorité nationale et contributions versées à la Région pour la mise en œuvre de projets dont elle assure le portage, ne transitent ainsi pas par la comptabilité régionale.

Le programme a clôturé le second appel à microprojets. 16 microprojets ont été approuvés lors du comité de sélection du 30 juin 2021, ce qui porte à 36 le nombre de microprojets

approuvés. Toutefois, du fait notamment des impacts de la crise du Covid-19, 3 microprojets ont été déprogrammés.

Le programme ayant programmé l'ensemble de son enveloppe pour les projets classiques, aucun appel à projets n'a été lancé. Depuis le début de la programmation 75 projets ont été approuvés par le programme, outre les microprojets.

Au total le taux de programmation des crédits mobilisables est de 108,5%, soit 139,8 millions d'euros FEDER, au titre du programme sur les versants allemand, belge, français et luxembourgeois. Ceci dénote une trajectoire normale d'exécution du programme, qui est entré dans sa phase de clôture.

En 2021 quatre demandes de paiement intermédiaires ont été soumises à la Commission européenne pour un montant total de 43 878 690,05 €.

### **Programme INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen :**

L'année 2021 devait être l'année du dépôt du programme opérationnel de la prochaine programmation 2021-2027 à la Commission, mais le contexte sanitaire n'a permis de tenir cet engagement. Ainsi, l'année s'est principalement consacrée à l'écriture de ce nouveau programme afin de pouvoir le déposer début 2022.

Le programme ayant programmé l'ensemble de son enveloppe à la fois pour les appels à projets et les appels à micro-projets depuis 2019 aucun nouvel appel n'a été lancé en 2021. Pour rappel, le programme a financé, depuis son ouverture, 229 projets toutes catégories confondues représentant 103 % de programmation sur 105 % prévus.

En 2021, 40 projets se sont achevés ce qui marque une certaine accélération dans la remontée des dossiers de solde. En effet, au total on dénombre 68 projets finalisés sur cette programmation, soit 2/3 survenu en 2021. Pour les micro-projets la tendance est inversée : 15 micro-projets se sont terminés en 2021 pour un total de 58 depuis 2017.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de revenir à un mode fonctionnement habituel ainsi il a de nouveau fallu recourir à des procédures écrites et/ou des visioconférences que ce soit pour les réunions institutionnelles ou le suivi des Comités d'Accompagnement des projets.

L'évènement annuel de valorisation du programme avec la Région Grand Est comme autorité accueillante avait déjà été reporté d'un an en 2020 et devait se tenir début le 2 décembre 2021. Le contexte sanitaire a vu une nouvelle fois le report au 5 mai 2022.

#### **Assurer une assistance technique pour la mise en œuvre Interreg**

	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	5 200,00	499,99
<b>Fonctionnement</b>	346 910,00	276 682,89
<b>TOTAL</b>	352 110,00	277 182,88

La Région est autorité de gestion de plusieurs programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Le montant alloué à ces programmes s'élève à 1,423 Md €, dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2023. A ceci s'ajoutent les trois programmes INTERREG dont la Région

assure la gestion ou auxquels elle participe. Les dépenses directes liées à la gestion de ces programmes se sont élevées en 2021 à 0,28 M€ de crédits de paiement pour les programmes 2014-2020. Ces montants ont permis de financer la contribution de la Région au fonctionnement des autorités de gestion et secrétariats conjoints qui gèrent les programmes INTERREG, ainsi que les frais d'études, d'évaluation et de communication des programmes FEDER, FSE et FEADER.

Il faut souligner que ces dépenses sont cofinancées par l'Union européenne au titre de l'assistance technique, ce qui conduit à l'inscription de recettes.

### Gérer les Programmes Européens Régionaux 2014-2020

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	115 000 000,00	115 000 000,00	189 325 761,00	176 669 339,00
<b>Fonctionnement</b>	21 750 000,00	21 750 000,00	29 771 391,00	28 303 778,34
<b>TOTAL</b>	136 750 000,00	136 750 000,00	219 097 152,00	204 973 117,34

#### 1- Programmes FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 :

Au 31/12/2021, les taux de programmation des PO FEDER-FSE-IEJ du Grand Est ont progressé pour atteindre les montants suivants intégrant REACT-EU au titre du plan de relance européen dont les 1ers projets ont été programmés en 2021 :

- PO FEDER Alsace : 91,95 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 87,2 M€ (105,44%), dont 9,50 M€ programmés en 2021 ;
- PO FSE-IEJ Alsace : 57,99 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 50,7 M€ (114,30%), dont 4,85 M€ programmés en 2021 ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne : 251,92 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 241,4 M€ (104,38%), dont 239,67 M€ (103,49%) correspondant au socle et 12,25 M€ (125,49%) sur REACT-EU FSE. Sur le PO, 42,42 M€ ont été programmés en 2021.
- PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges : 443,43 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 548,32 M€ (80,87%), dont 415,45 M€ (101,37%) correspondant au socle et 27,98 M€ (20,21%) sur REACT-EU FEDER. Sur le PO, 36,92 M€ ont été programmés en 2021.

Au total, 845,29 M€ de FEDER, de FSE et d'IEJ ont été engagés au bénéfice des acteurs du Grand Est depuis le début de la programmation, pour 3 266 projets soutenus, dont 93,69 M€ en 2021.

Depuis le début de la période de programmation, les programmes opérationnels du Grand Est n'ont connu aucun dégagement d'office (perte de crédits en cas de non-atteinte de cibles financières annuelles en termes de dépenses certifiées à la Commission européenne). Au total, avec un total cumulé de 643,84 M€ de dépenses UE certifiées auprès de la Commission européenne, les dégagements 2021 ont été évités pour chacun des PO :

- PO FEDER Alsace : 77,77 M€ certifiés depuis le début de la programmation pour une cible de dégagement 2021 de 42,32 M€ (184% d'atteinte) ;
- PO FSE-IEJ Alsace : 38,50 M€ certifiés depuis le début de la programmation pour une cible de dégagement 2021 de 22,56 M€ (171% d'atteinte) ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne : 177,34 M€ certifiés depuis le début de la programmation pour une cible de dégagement 2021 de 113,13 M€ (157% d'atteinte) ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges : 350,23 M€ certifiés depuis le début de la programmation pour une cible de dégagement 2021 de 199,04 M€ (176% d'atteinte).

Suite aux appels de fonds effectués auprès de la Commission européenne, la Région a perçu un remboursement total de 676,56M€ dont 148,2M€ en 2021.

Les remontées de dépenses liées aux projets programmés ont conduit au paiement aux porteurs de projets de près de 315,23 M€ de subventions FEDER, FSE et IEJ, dont 94,98 M€ au titre de l'exercice 2021.

## **2- Programmes FEADER 2014-2022 :**

Pour le FEADER, les modalités de gestion sont différentes de celles retenues pour le FEDER et le FSE.

En effet, si la Région Grand Est exerce bien les fonctions d'autorité de gestion de ce fonds, c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui en est l'autorité de certification et en charge des paiements.

De ce fait, les crédits FEADER sont donc gérés en-dehors du circuit comptable et financier applicable au FEDER-FSE-IEJ.

L'Instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2022 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEADER effectués par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture. Cet arrêté, établi par l'Agent Comptable de l'ASP, porte sur les paiements enregistrés entre le 16 octobre de l'année n et le 15 octobre de l'année n+1.

Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiements des 3 Programmes de Développement Rural (PDR) jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire, au 31 décembre 2021, sur la base des informations complémentaires transmises par l'ASP :

Pour l'ensemble de la programmation :

	<b>Enveloppes FEADER 2014-2022</b>	<b>Montant des engagements</b>	<b>% engagé/ maquette</b>	<b>Montant des paiements</b>	<b>% payé/ maquette</b>
PDR Alsace	168 900 367 €	114 863 071 €	68,01%	86 228 068 €	51,05%
PDR Champagne-Ardenne	327 422 417 €	223 924 823 €	68,39%	166 199 099 €	50,76%
PDR Lorraine	519 854 163 €	382 075 954 €	73,50%	312 068 813 €	60,03%
<b>TOTAL</b>	<b>1 016 176 947 €</b>	<b>720 863 848€</b>	<b>70,94%</b>	<b>564 495 980 €</b>	<b>55,55%</b>

Pour l'exercice 2021 :

	<b>Montant des engagements</b>	<b>Montant des paiements</b>
PDR Alsace	26 625 969 €	15 368 807€
PDR Champagne-Ardenne	59 619 468 €	34 660 987€
PDR Lorraine	39 561 765 €	61 821 975€
<b>TOTAL</b>	<b>125 807 202 €</b>	<b>111 851 769€</b>

Depuis le début de la période de programmation, les PDR du Grand Est n'ont connu aucun dégageement d'office (perte de crédits en cas de non-atteinte de cibles financières annuelles en termes de dépenses certifiées à la Commission européenne). Avec un total cumulé de 527,5 M€ de dépenses UE certifiées en 2021 auprès de la Commission européenne, les dégagements 2021 ont été évités pour chacun des PDR :

- PDR FEADER Alsace : 84,6 M€ certifiés pour une cible de dégageement 2021 de 75,4 M€ (107% d'atteinte) ;
- PDR FEADER Champagne-Ardenne : 155,6 M€ certifiés pour une cible de dégageement 2021 de 127,3 M€ (117% d'atteinte) ;
- PDR FEADER Lorraine : 287,3 M€ certifiés pour une cible de dégageement 2021 de 208 M€ (133% d'atteinte)

**Assurer le pilotage et l'assistance technique des programmes européens régionaux 2014-2020**

	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	260,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	836 376,00	652 264,34
<b>TOTAL</b>	836 636,00	652 264,34

La Région est autorité de gestion de plusieurs programmes européens (FEDER, FSE, IEJ, FEADER). Le montant alloué à ces programmes s'élève à 1,944 Md €, dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2023. Les dépenses directes liées à la gestion de ces programmes se sont élevées en 2021 à 0,652 M€ de crédits de paiement pour les programmes 2014-2020.

Ces montants ont permis de financer des travaux d'évaluation obligatoires pour chacun des fonds notamment la réalisation d'une Evaluation Stratégique Environnementale du futur Programme FEDER-FSE + 21-27, et le suivi des stagiaires de formation professionnelle financés par le FSE. Il faut souligner que ces dépenses sont cofinancées par l'Union européenne au titre de l'assistance technique, ce qui conduit à l'inscription de recettes.

## **Actions en faveur de la lutte contre la crise économique et sanitaire liée à la COVID**

En application des deux règlements 2020/460 et 2020/558 adoptés par le parlement européen, les 30 mars et 23 avril 2020, qui autorisent la définition de mesures exceptionnelles en réponse à la crise sanitaire liée à la propagation de la COVID et dans une optique de permettre la programmation d'opérations rendues éligibles dans ce cadre, la Région a modifié les quatre PO FEDER – FSE qui ont été approuvés par le conseil régional lors de sa séance plénière du 22 avril 2021 avec l'intégration des crédits supplémentaires au titre du volet REACT-EU issu du Plan de Relance européen.

Les programmes opérationnels régionaux du Grand Est sont ainsi directement concernés par cette initiative qui vise à « *Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie* ».

Ainsi, depuis 2020, ont été programmés plusieurs dossiers destinés en particulier à abonder un Fonds BPI pour un prêt Rebond, à cofinancer des équipements sanitaires acquis par les SDIS (service départemental d'incendie et de secours), les collectivités et à acquérir des équipements sanitaires pour les usagers des TER, les lycéens, les apprentis et les étudiants des formations sanitaires et sociales, et dans le cadre de REACT-EU à apporter une aide aux entreprises impactées par la crise, aux centres hospitaliers, aux établissements de formation.

En 2021, une enveloppe de 37,9M€ a été mobilisée au titre du FEDER et du FSE en complément de l'enveloppe 18,5 M€ déjà mobilisée en 2020 soit un total de 56,4€ réparti comme suit :

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	TOTAL
<b>FEDER</b>	<b>3 325 000</b>	<b>2 998 974</b>	<b>26 890 564</b>	<b>33 214 538</b>
Prêt rebond	3 325 000	2 850 000	3 325 000	9 500 000
Equipements sanitaires	0	148 974	1 052 348	1 201 322
REACT-EU			22 513 216	22 513 216
<b>FSE</b>	<b>1 882 990</b>	<b>18 059 478</b>	<b>3 320 433</b>	<b>23 262 901</b>
Equipements sanitaires	1 882 990	2 599 830	3 320 433	7 803 253
Entreprises		3 603 590		3 603 590
REACT-EU		11 856 058		11 856 058
<b>TOTAL FEDER-FSE</b>	<b>5 207 990</b>	<b>21 058 452</b>	<b>30 210 997</b>	<b>56 477 439</b>

A noter que 19,6 M€ ont été payés sur ces dossiers.

### Gérer les Programmes Européens Régionaux 2021-2027

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	111 000 000,00	111 000 000,00	0,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	52 798 500,00	52 798 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	163 798 500,00	163 798 500,00	0,00	0,00

## 2.6 Ressources et moyens

### Assurer le fonctionnement de l'administration régionale

En matière de Ressources Humaines, cet objectif stratégique s'appuie sur la Stratégie des Ressources Humaines (RH) approuvée par l'Assemblée Plénière le 29 mars 2018 pour les trois années suivantes.

Cette stratégie est centrée sur une finalité essentielle : favoriser le bien-être au travail des agents régionaux, quel que soit leur site d'affectation, en considérant qu'il s'agit d'un des facteurs clés de motivation.

#### Accompagner à la mobilité et recruter les agents

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	43 998,96	43 998,96
<b>TOTAL</b>	43 998,96	43 998,96

Il s'agit, au titre de cette activité, d'assurer, appuyé par un accompagnement extérieur, le recrutement rapide des cadres à haut potentiel et profil rare dans la fonction publique territoriale ainsi que l'acquisition d'un outil d'évaluation des compétences et potentiels pour 17 148 €.

#### Accompagner les agents par la formation et développer de nouvelles approches managériales

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	30 000,00	656,33
<b>Fonctionnement</b>	894 131,20	800 897,97
<b>TOTAL</b>	924 131,20	801 554,30

Même si cette année encore les actions de formation classiques et en présentiel ont considérablement été ralenties du fait de la crise, des actions alternatives et innovantes ont été mises en place pour offrir aux agents des possibilités de formation.

Au titre de l'année 2021, ce sont 11 432 actions de formation qui ont été planifiées et réalisées. Cette année a été l'occasion de permettre la pleine expression de l'internalisation des préparations aux concours et examens avec la mise en place des premiers « instant réussite » dédiés à la préparation aux concours.

A ces « Instants réussite » se sont adjoints des « Instant-anés ». Les instantanés sont une autre marque déposée par le Service Formation professionnelle de la DRH pour flécher des actions de formations spécifiquement développées en interne à l'attention des agents de la Région Grand Est.

Les « instant-anés » sont des formats courts, animés à distance et qui abordent l'essentiel d'un thème ou d'une notion clé faisant partie des indispensables de la culture territoriale.

Enfin, en novembre 2021, le service formation a également mis en œuvre les mises en situation prévues au plan de formation 2020-2023 en organisant des oraux blancs pour les admissibles aux concours d'attaché territorial et ingénieur territorial.

Au titre du plan pluriannuel de formation et pour assurer la mise en œuvre de la grande cause régionale de l'égalité femme-homme, une action de formation à la sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a touché 238 agents des sites administratifs (Direction des Ressources Humaines, Manag'Est, Services vie des lycées de Maisons de région, Direction juridique et de la prévention) sur une journée et 286 agents d'encadrement des établissements d'enseignement sur une demi-journée. Ces formations se poursuivront en 2022.

En 2021, il a également été choisi de faire gagner en efficacité et monter en compétences les personnels de cuisine en ayant recours à des formations pensées avec et dispensées par les laboratoires vétérinaires, laboratoires qui connaissent parfaitement le terrain et les risques encourus en restauration collective.

2021 a aussi été l'année de la mise en œuvre de la Charte des formateurs internes et de leur formation aux méthodes d'animation. Les soixante-six formateurs internes recrutés au sein de la collectivité ont pu suivre un parcours de formation sur mesure.

Enfin, l'année 2021 a été l'année de suivi des formations de consolidation des savoirs de base en faveur de la lutte contre l'illettrisme lancée en 2018 et stoppée par la pandémie. Des sessions ont été organisées sur l'ensemble du territoire, au plus proche des agents identifiés et volontaires dans le réapprentissage des savoirs de base. Ce sont ainsi 75 agents qui ont progressé et réappris les savoirs de base que sont la lecture et l'écriture mais aussi le calcul et l'initiation à l'informatique.

### *Le développement de l'offre Manag'Est*

A la suite de la construction du dispositif avec près de 400 agents, à partir de 2020 a été déployée l'Offre Manag'Est, articulée autour de valeurs managériales partagées définies dans le « Guide du manager Grand Est » : la Responsabilité, l'Ambition, la Coopération et l'Innovation.

Cette offre – accessible sur un site internet dédié et parmi les plus ambitieuses en France - intègre :

- ✓ Des parcours de formations pour les 497 managers de proximité des lycées, ainsi que pour les nouveaux managers (avec parrainage de ces derniers),
- ✓ La mise en œuvre de ces différents parcours associe le CNFPT, l'INET et les INSET dans le cadre d'un partenariat unique en France.
- ✓ Une offre de formation « à la carte » pour les quelques 380 managers de sites administratifs (mêlant temps inspirants et modules),
- ✓ Des formations actions autour du management de projet,
- ✓ Des webinaires autour du management en télétravail et du management hybride
- ✓ Un accompagnement collectif et individualisé des managers « à la demande »,

- ✓ Des expérimentations favorisant la transversalité, le fonctionnement matriciel (« Vis ma vie territorial – central », jeux vidéo apprenants, cercle de codéveloppement...).

Les actions proposées par Manag'Est ont ainsi dénombré en 2021 près de 2200 participations représentant près de 700 managers. Manag'Est a, par ailleurs, poursuivi, le dispositif d'accompagnement des managers régionaux en période COVID (prix Territoria « argent » 2020) :

- ✓ Elaboration d'un « guide du management hybride » s'ajoutant aux guides produit en 2020 à l'occasion du confinement
- ✓ Webinaires d'échanges autour du télétravail avec près de 200 managers et agents ayant abouti à une Charte de bonnes pratiques du télétravail,
- ✓ Mise à disposition de ressources managériales sur le site [managest@grandest.fr](mailto:managest@grandest.fr)

Un partenariat a été développé avec le SGAR Grand Est qui permet aux managers régionaux et de l'Etat d'accéder à certaines formations managériales proposées par l'autre partenaire.

Manag'Est a enfin initié la création du Réseau national des écoles de management internes aux collectivités territoriales. Ce réseau qui se réunit chaque trimestre, pour échanger autour de l'innovation managériale, regroupe aujourd'hui près de 50 grandes collectivités territoriales.

#### Améliorer la qualité du dialogue social

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	76 709,26	76 709,26
<b>TOTAL</b>	76 709,26	76 709,26

Cette activité retrace les dépenses consacrées à l'animation d'un dialogue social régulier au sein de la collectivité avec l'octroi d'une subvention globale de 45 000 € à répartir entre les organisations représentatives du personnel en vertu de l'article 20 du protocole d'accord relatif à l'exercice des droits syndicaux et du dialogue social de la Région, la comptabilisation des cartes de transport TER mises à disposition des syndicats pour 27 000 € et les frais de retranscription des instances paritaires pour environ 5 000 €. L'année 2022 sera celle des élections professionnelles qui se tiendront le 8 décembre pour les trois fonctions publiques.

#### Favoriser la qualité de vie au travail des agents

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	350 000,00	121 376,47
<b>Fonctionnement</b>	9 717 347,48	9 682 423,97
<b>TOTAL</b>	10 067 347,48	9 803 800,44

La collectivité a poursuivi ses efforts en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail de ses agents dans le contexte particulier de la poursuite de la crise sanitaire. Elle a trouvé les moyens de s'adapter pour garder sa réactivité tout en protégeant ses collaborateurs.

### *L'évolution du dispositif en faveur du télétravail au sein de la collectivité*

Du fait de la poursuite de la crise sanitaire de la Covid, la collectivité a choisi de proposer une démarche volontariste en matière de recours au télétravail et a procédé à une modification de son règlement du temps de travail approuvé en séance plénière du 17 décembre 2020 et mis en œuvre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 après des périodes de télétravail imposées liées à la COVID.

Cette généralisation du télétravail est une évolution majeure dans l'organisation générale de la collectivité. S'inscrivant pleinement dans les changements de méthodes de travail issus de la période de lutte contre la pandémie du coronavirus, elle vise avant tout à :

- Favoriser le bien-être au travail des agents en leur permettant de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle ; de s'épargner la fatigue des trajets domicile – travail ; d'optimiser leur temps de travail en évitant les déplacements ;
- Diminuer le bilan carbone de la collectivité par une utilisation raisonnée des déplacements ;
- Aller vers une nouvelle utilisation des espaces de travail cohérente avec les nouveaux modes de travail et une collectivité en multi sites ;
- Répondre aux aspirations des agents qui ont pu s'exprimer lors des groupes de travail ou répondre aux questionnaires envoyés.

### *Les mesures de protection de la santé des agents et de leurs conditions de travail*

2021 a vu se finaliser le chantier du diagnostic des Risques Psycho Sociaux débuté fin 2019 par la rédaction de 26 fiches actions dont 15 actions structurantes et 11 actions nouvelles réparties autour de 6 axes stratégiques :

- ✓ Le rôle des encadrants
- ✓ La charge de travail
- ✓ La territorialisation
- ✓ L'usure professionnelle
- ✓ La prévention tertiaire et la gestion des conflits
- ✓ La communication interne et la culture commune.

Il s'agira en 2022 de déterminer la méthodologie de mise en œuvre de ces actions avec des indicateurs de suivi et des acteurs pilotes.

Par ailleurs, a été lancée en 2020, la démarche d'évaluation des risques Professionnels, devant aboutir à la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Les diagnostics sur le terrain ont été menés en 2021 par les assistants de prévention sur les sites de leur secteur de rattachement avec la participation des organisations syndicales, le soutien de l'ensemble du pôle prévention des risques professionnels. Dans les lycées, les visites ont également été faites en présence des représentants de l'Education Nationale (adjoint gestionnaire généralement) et des encadrants de proximité.

C'est un document qui représente aujourd'hui près de 12 000 pages. Les 300 entités visitées seront chacune destinataire de la partie du Document unique qui la concerne. Présenté lors du CHSCT du 3 mars 2022, sa diffusion sera échelonnée de mars à juin 2022. Les assistants de prévention, acteurs de terrain seront chargés de cette restitution.

Les plans d'action à développer seront sur deux niveaux :

- ✓ Le premier concerne des actions concrètes et simples à mettre en œuvre proposées par les assistants de prévention. Elles reposent sur le code du travail et en particulier sur le 9 principes généraux de prévention (Art L 4121-2 du Code du Travail).

- ✓ Le deuxième niveau sont des actions plus transversales avec une approche holistique sur des thèmes comme le risque chimique, les troubles musculo squelettiques, la sécurisation des interventions sur toiture etc ...

#### Offrir une communication interne à l'usage de tous

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	34 646,63	34 646,63
<b>TOTAL</b>	34 646,63	34 646,63

Le service Communication interne a vu le jour en mai 2019 et s'est installé dans le paysage de la collectivité. Ses missions – essentielles dans cette vaste communauté de travail en multi sites – consistent à informer, accompagner, valoriser et partager. Le service joue un rôle transversal sur tous les sujets qui touchent au quotidien des agents (formation, mobilité, déplacement durable, télétravail...) qu'ils soient portés ou non par la DRH.

Les outils à sa disposition lui permettent d'optimiser la diffusion de ses communications, au premier rang desquels l'intranet C L'Est. Ce dernier, qui a bénéficié d'une refonte graphique de sa page d'accueil pour plus de lisibilité est de plus en plus utilisé. Son visitorat ne cesse de croître avec 706 000 visites en 2021 (+14 %) avec 3 500 à 4 400 visites quotidiennes en moyenne.

Les dossiers portés en 2021 ont été très variés : identité graphique (DIMAP, LOOP, EQUIPEO, OSE), production de supports liés à la crise sanitaire, accompagnement de la communication sur des projets au long cours tel que le Plan de Mobilité, organisation de séances de sophrologie (551 inscrits) sans oublier la réalisation du Magazine interne VOUS. En parallèle, le service a étoffé son dispositif d'accueil des nouveaux arrivants en transversalité avec toutes les Directions concernées (155 entretiens le jour d'arrivée, 22 temps d'accueil collectifs en vision sur le fonctionnement de la Région Grand Est...).

#### Organiser la médecine du travail pour les agents

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	1 018 640,17	1 012 230,59
<b>TOTAL</b>	1 018 640,17	1 012 230,59

En 2020, le Plateau Médical a continué à démontrer toute son importance et toute son efficacité lors de la gestion de la crise de la COVID permettant à la collectivité d'apporter aux agents un réel accompagnement sanitaire par la mise en place d'une plate-forme téléphonique 5 jours sur 7. Des plaquettes de communication sur les règles en matière de cas contact, de vaccination ont été élaborées aux fins d'éclairer les agents sur les comportements à tenir. La collectivité a par ailleurs financé pour près de 700 K€ l'achat de masques chirurgicaux et FFP2 ainsi que des autotests pour doter ses agents.

## Payer les agents et gérer leur carrière

	Voté CP	Mandaté CP
Fonctionnement	327 541 430,30	326 621 683,17
TOTAL	327 541 430,30	326 621 683,17

La part consacrée à la rémunération des personnels enregistre les variations engendrées par l'augmentation naturelle liée au GVT (glissement-vieillesse-technicité), ainsi que les augmentations votées au niveau national en termes de cotisation ou d'évolution des grilles indiciaires (protocole PPCR).

Le nouveau régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions à l'Expérience et à l'Expertise (RIFSEEP) a été mis en application depuis le 1er janvier 2018.

A la date d'entrée en vigueur de ce nouveau régime indemnitare, la réglementation applicable ne permettait pas d'en attribuer l'ensemble des composantes aux agents régionaux relevant des cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel n'étaient pas parus au journal officiel.

Cette impossibilité, qui concernait notamment le cadre d'emplois des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), a été levée par le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitare des agents de la fonction publique territoriale. Celui-ci est venu instaurer une équivalence provisoire avec certains corps de la fonction publique d'Etat, afin de permettre l'attribution du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Ce décret prévoyait un délai raisonnable pour sa mise en œuvre.

C'est ainsi qu'en 2020 et en 2021, la collectivité a proposé aux 500 encadrants de proximité des établissements d'enseignement ainsi qu'aux 275 agents composant à terme les équipes mutualisées et mobiles (Equipes Mobiles d'Ouvriers Polyvalents-EMOP) et les Titulaires Remplaçants Mobiles (TRM), un changement leur permettant de basculer du cadre d'emploi des ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignements) à celui des ATT (Adjoint Technique Territorial) leur permettant ainsi de bénéficier d'un plafonnement de régime indemnitare plus favorable.

Puis, quatre réunions de travail avec les représentants des organisations syndicales se sont tenues entre mai et septembre 2021. Les discussions qui ont eu lieu ont permis d'aboutir à un projet de finalisation du déploiement du régime indemnitare au bénéfice des ATTEE reposant sur les principes directeurs suivants :

- ✓ un déploiement échelonné entre 2021 et 2024 pour tenir compte d'une part des attentes des agents en termes de revalorisation indemnitare, d'autre part de la capacité financière de la collectivité à soutenir l'application de l'ensemble des composantes du régime indemnitare ;
- ✓ la fin de l'écêtement, dès 2021, des deux parts du complément indemnitare annuel (CIA) relatives à l'engagement professionnel et au présentisme, permettant le versement :

- en novembre 2021 du CIA engagement professionnel correspondant à la période de référence septembre 2020 - août 2021
- en décembre 2021 du CIA présentisme correspondant à l'assiduité de chaque agent lors du premier semestre suivant la publication du décret, soit de juillet à décembre 2020, ainsi que du premier semestre 2021 ;
- ✓ en complément de l'IFSE relative à la classification du poste occupé par chaque agent versée depuis janvier 2018, est programmée la mise en œuvre progressive de l'ensemble des bonifications d'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) par application d'un pourcentage, à hauteur d'un tiers par année entre 2022 et 2024.
- ✓ une clause d'accélération du calendrier de déploiement corrélée à la croissance réelle des recettes de la Région Grand Est issue de la fraction de TVA, en 2022 et 2023, permettant, dans l'hypothèse la plus optimiste, la finalisation du déploiement dès 2023.

Ces éléments ont été validés en Commission Permanente du 19 novembre 2021.

2021 a également été l'année d'un élan particulièrement volontariste de la collectivité en direction de l'insertion professionnelle de la jeunesse par le biais de sa politique d'accueil des stagiaires et des apprentis.

Préparer l'avenir de nos métiers, renouveler les générations face à une pyramide des âges inversées, offrir des opportunités à nos jeunes, aider à l'insertion professionnelle des plus fragiles d'entre eux sont parmi les objectifs poursuivis de la région en tant qu'employeur.

C'est ainsi qu'en 2021, 101 contrats d'apprentissage et 219 stages ont pu être proposés à des jeunes de tout niveau scolaire et de toute formation.

## Assurer le fonctionnement des instances délibératives

### Gérer le conseil économique social et environnemental régional

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	3 310 000,00	2 931 528,07
<b>TOTAL</b>	3 310 000,00	2 931 528,07

Les dépenses liées aux indemnités, frais de mission et de formation, et aux moyens de fonctionnement du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) représentent un montant de 2 931 528 €.

### Gérer le conseil régional

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	8 033 370,00	7 843 513,60
<b>TOTAL</b>	8 033 370,00	7 843 513,60

Les dépenses liées aux indemnités, frais de mission et de formation des élus du Conseil régional, au fonctionnement des groupes politiques ainsi qu'aux frais de déplacements du Conseil Régional des jeunes représentent pour 2021 un montant de 7 843 513 €.

**Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité**

**Assurer l'accueil physique et le transport des personnes**

	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Fonctionnement</b>	53 000,00	39 440,47
<b>TOTAL</b>	53 000,00	39 440,47

Les dépenses nécessaires à l'accueil physique et au transport des personnes connaissent une faible baisse en comparaison à l'exercice 2020, soit un montant de 39 440, 47 €.

**Assurer la gestion des documents et le flux de documents**

	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Investissement</b>	20 000,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	944 772,00	884 037,16
<b>TOTAL</b>	964 772,00	884 037,16

Le contexte sanitaire a également eu un impact sur cette activité fortement liée à l'activité des services et d'autant plus dépendante du présentiel.

Cette activité regroupe les frais postaux, les consommables tels que le papier et les fournitures d'imprimerie diverses mais également la location et la maintenance des équipements de reprographie et d'affranchissement.

Les dépenses liées à l'activité courrier sont en baisse constante, du fait de la mise en œuvre d'une gestion électronique du courrier au sein de la collectivité et du processus de dématérialisation des échanges avec les citoyens, accentué cette année par la faible présence des agents sur site.

Du fait d'une recherche constante d'optimisation des tarifs postaux, le volume des plis affranchis sur le siège et les deux Hôtels de Région a représenté 415 933 plis pour un coût de 526 594 € contre 379 275 plis pour un coût total de 583 745 € en 2020.

Les ateliers d'imprimerie, pour leur part, poursuivent leur démarche d'évolution et de rationalisation des équipements. L'activité est pensée au niveau global et repose sur la subsidiarité et la complémentarité entre les ateliers.

Ce qui conduit à la suppression de machines peu rentables à l'échelle de la collectivité et au renouvellement strictement nécessaire des outils de production stratégiques. Une baisse relative de leur activité liée principalement à la suspension d'une partie des opérations culturelles ou évènementielles a pu être constatée tout au long de l'année.

Les consommations de papier sur les copieurs décentralisés connaissent une tendance constante de baisse du fait de la numérisation généralisée et du report des impressions sur les ateliers d'imprimerie.

Pour autant, le montant des dépenses relatives aux fournitures de papier s'est élevé à 121 070 € contre 111 939 € en 2020 soit une augmentation de 8,16% du fait principalement du renchérissement de plus de 30% du coût de la pâte à papier.

En recettes, il est à noter que la valorisation des déchets papier et carton permet l'inscription d'une recette de 2 000 €.

#### **Assurer l'organisation et le soutien logistique aux manifestations et évènements**

	<b>Voté CP</b>	<b>Mandaté CP</b>
<b>Fonctionnement</b>	967 000,00	366 815,80
<b>TOTAL</b>	967 000,00	366 815,80

La crise sanitaire de ces deux dernières années a eu sans doute un impact conséquent sur l'organisation de manifestations. Qu'il s'agisse de réunions de travail, de conférences ou de manifestations grand public, la collectivité a dû s'adapter. Les webinaires et les réunions 100 % digitales ont connu un véritable essor. Aussi, sur le budget 2021, une enveloppe de 187 335,21 € correspondant aux frais d'organisation de cérémonies et de réceptions a été consommée. Une baisse dû à cette crise sanitaire et qui s'inscrit dans la continuité du compte administratif 2020.

Cette baisse se constate également sur les frais engagés pour des dépenses dites «protocolaires» et plus précisément pour l'achat de cadeaux mais aussi de coupes, trophées et médailles nécessaires à la représentation des élus lors des cérémonies officielles et grand public.

Les frais de dépenses liés à la délégation de service public conclue avec API restauration, ont eux aussi connu une forte baisse. La mise en place du télétravail par la collectivité - à raison de 3 jours par semaine maximum par agents a bien évidemment conduit à une baisse de la fréquentation.

De ce fait le montant exécuté en 2021 concernant cette activité s'élève à 366 815,80 €.

### Gérer le parc automobile

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	714 738,36	589 875,52
<b>Fonctionnement</b>	701 467,00	464 606,13
<b>TOTAL</b>	1 416 205,36	1 054 481,65

Cette activité regroupe les dépenses d'entretien, de carburant, de péage mais également d'achat qui lui sont consacrées.

La flotte représente, fin 2021, 242 véhicules soit un effort de 14 % de réduction par rapport à 2020 à la suite de l'opération de vente aux enchères de 45 véhicules cédés en juin 2021 pour un produit de vente net de 128 700 €.

Concomitamment à cette rationalisation de la taille de la flotte, un programme de remplacement ciblé des véhicules qui ont atteint un âge ou un kilométrage ne permettant plus leur utilisation par les agents de la Collectivité par des véhicules électriques uniquement (14 véhicules électriques et 60 véhicules équipés de boîtiers bio-éthanol).

Le fonctionnement courant du parc de véhicules a été fortement marqué par les épisodes de confinement qui ont eu un impact sur les dépenses de carburant et de péage avec une baisse de 100 000 € par rapport à 2020, soit 225 000 €.

Il est à noter également l'engagement de la collectivité pour faciliter et optimiser les déplacements de ses agents via la mise en œuvre de son Plan de Déplacement et de Mobilité Employeur avec une première phase d'étude représentant un coût de 48 000 €.

### Gérer les bâtiments

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 195 261,64	964 505,97
<b>Fonctionnement</b>	6 647 151,00	6 220 512,64
<b>TOTAL</b>	7 842 412,64	7 185 018,61

En fonctionnement, cette activité regroupe les dépenses directement liées à la gestion des bâtiments régionaux et à leur aménagement, leur maintenance, leur fonctionnement, leur entretien et leur sécurité.

En 2021, les dépenses ont été contenues du fait d'une moindre présence des agents sur site et de la limitation des déplacements.

Les charges courantes de fonctionnement correspondent majoritairement à des dépenses contraintes et incompressibles qui évoluent mécaniquement en fonction des surfaces de bâtiments à gérer.

Le nettoyage et les charges immobilières représentent les postes principaux de dépense (environ 25%) Ces dépenses ont pu être contenues à la suite à de nouveaux appels d'offres intégrant davantage de recours à l'insertion professionnelle et un renforcement de la sécurisation sanitaire des locaux.

Il est à noter que le taux d'exécution de ces dépenses s'est établi à 91%.

L'optimisation de l'occupation des bâtiments institutionnels qui reste une préoccupation constante a pu se matérialiser cette année par la cession du site de l'Avenue de la Paix à Strasbourg pour un montant de 2.21 M€.

Cette cession a permis de repositionner la MR de Strasbourg dans un bâtiment plus fonctionnel et offrant une meilleure visibilité sur le site de la rue Oberlin. L'aménagement intérieur a fait l'objet d'un travail collaboratif d'ampleur avec les agents concernés afin de déterminer précisément les modalités de fonctionnement attendues et d'orienter la reconfiguration du site pour disposer d'un outil de représentation et de mise en valeur de l'action locale de la Collectivité.

Afin de minimiser le coût de l'opération de travaux, la remise en peinture, la rénovation des sanitaires et le relamping en éclairage LED ont été réalisés par les équipes internes de maintenance.

Ce travail d'optimisation des surfaces va se poursuivre avec les cessions à venir des sites de Colmar, du WTC à Metz et d'un plateau de bureaux à Châlons.

Une autre opération d'envergure a été conduite sur Haguenau où la Région ne disposait d'aucun bâtiment en propre. La démarche continue de développement d'une offre nouvelle en matière d'espace de travail a conduit à développer un projet participatif associant largement les occupants dans la définition et l'organisation des espaces de travail.

Désormais, en complément du positionnement bien identifié de la MR en proximité directe de la gare, une véritable offre de bureaux partagés est à disposition de chaque agent en mobilité dans ce secteur.

Afin de poursuivre l'adaptation de nos sites aux nouveaux modes de déplacement, des bornes de recharge des véhicules électriques ont été installées sur les sites du Wacken, du boulevard de Trèves, de l'hôtel de Région de Châlons et à la MR de Charleville auxquels s'ajoutent des emplacements et boîtes à outils murales pour les vélos pour une enveloppe globale de 50 000 €.

Au titre de cette activité, émerge également la gestion locative d'environ 6 000 m<sup>2</sup> de locaux pour un montant global de 843 342 € de loyer et 602 156 € de charges locatives.

### Construire et entretenir les bâtiments régionaux

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	0,00	7 834 000,00	4 471 200,00	2 067 551,60
<b>TOTAL</b>	0,00	7 834 000,00	4 471 200,00	2 067 551,60

Les bâtiments propriétés de la Région, ou plus généralement ceux hors champ de l'éducation, regroupés sous la dénomination « bâtiments régionaux », nécessitent également des investissements réguliers pour assurer le maintien de ce parc immobilier dans de bonnes conditions opérationnelles. Il s'agit essentiellement d'investissements liés aux évolutions réglementaires (par exemple la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public par la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée, la réglementation thermique et performance environnementale des bâtiments, la sécurité incendie). Enfin, les interventions relatives au déploiement des effectifs des Maisons de la Région au plus près des citoyens émarginent à ce chapitre.

En 2021, plusieurs affectations de crédits ont été effectuées, concernant :

- ✓ Une participation aux travaux pour les locaux de la future Maison de Région de Saverne dans les bâtiments du Château des Rohans à Saverne (2,21 M€) ;
- ✓ Une affectation (5 M€) pour les projets d'études et de travaux d'amélioration du parc immobilier régional ;
- ✓ Une affectation (0,19 M€) permettant le raccordement de l'Hôtel de Région de Châlons-en-Champagne au réseau de chaleur de l'agglomération de Châlons
- ✓ Les travaux d'investissement et d'entretien réguliers (avec ou sans prestations de services) pour l'ensemble des bâtiments régionaux (0,435 M€), sous forme de ligne budgétaire globalisée.

En 2021, sur le volet immobilier chapitre 900, la Région a mobilisé en crédits de paiement (CP) 4,5 M€ en investissement pour une réalisation d'un montant de 2,07 M€ (taux d'exécution de 46,24% principalement en raison d'un différé de calendrier sur le projet d'installation des équipes de la Maison de Région de Nancy dans ses locaux définitifs), et d'autres projets d'aménagement subissant un redémarrage lent post covid), ce volume de CPi a porté principalement sur :

- ✓ La finalisation des travaux de densification des locaux par création de salles de réunions et réaménagement de l'espace d'accueil de l'Atrium du siège à Strasbourg ;
- ✓ L'engagement des études pour la poursuite des travaux d'amélioration thermique des bureaux au Siège de Strasbourg ;
- ✓ La réalisation des travaux d'aménagement du plateau destiné à accueillir les futurs locaux de la Maison de Région de Saverne/Haguenau dans l'espace gare d'Haguenau, menés essentiellement par l'EMOP ;
- ✓ La poursuite du soutien financier de la Région à l'aménagement de l'aile nord du Château des Rohan devant héberger les services de la Maison de la Région de Saverne ;
- ✓ L'achèvement des études de conception pour la restructuration de l'Hôtel Marisy, locaux de la Maison de la Région de Troyes ;
- ✓ La réalisation des travaux d'aménagement du bâtiment sis rue Oberlin, locaux de la Maison de Région de Strasbourg (suite à la vente du site avenue de la Paix – Simone Veil) ;
- ✓ Le solde de certaines opérations liées à l'installation des Maisons de Région telles que la réfection de la toiture et travaux d'amélioration du confort thermique de la Maison de Région de Bar-le-Duc, les travaux de restructuration de la Maison de Région d'Epinal ;
- ✓ Le raccordement au réseau de chaleur de Châlons du site de la Région ;
- ✓ L'engagement de divers menus travaux dits de gros entretien et de pérennisation du parc immobilier régional.

## Assurer l'ingénierie financière

### Assurer l'exécution des opérations financières

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	20 000 000,00	0,00	384 011 725,60	0,00
<b>Fonctionnement</b>	40 000 000,00	0,00	16 575 083,00	16 198 322,97
<b>TOTAL</b>	60 000 000,00	0,00	400 586 808,60	16 198 322,97

Cette thématique regroupe les besoins pour la gestion budgétaire et comptable de la collectivité. Les AP/AE sont relatives aux enveloppes votées pour les dépenses imprévues.

Dans le cadre de la mise en œuvre des règles de prudence et de sincérité comptable, les dépenses réalisées en matière de provisionnement (2 084 K€) et d'admissions en non-valeur et créances éteintes (13 038 K€) permettent de fiabiliser la comptabilité.

Cette activité regroupe également les dépenses relatives au paiement des cotisations (903 K€) dont la gestion est centralisée à la Direction des Finances, et qui donnent lieu à la présentation d'un document spécifique en annexe de ce rapport dans le cadre de la délégation de signature accordée au Président.

### Optimiser la dette régionale

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	17 047 700,00	17 047 700,00	221 632 028,00	206 344 571,46
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	48 260 000,00	39 825 124,62
<b>TOTAL</b>	17 047 700,00	17 047 700,00	269 892 028,00	246 169 696,08

Un rapport spécifique détaillé est présenté dans ce rapport au point 1.4.

## Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité

### Développer le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques

	Voté CP	Mandaté CP
Fonctionnement	450 000,00	254 243,80
<b>TOTAL</b>	450 000,00	254 243,80

La Région Grand Est s'est engagée, depuis 2019, dans une démarche d'évaluation pour améliorer la qualité et la lisibilité des politiques régionales. Cette démarche s'appuie sur une programmation annuelle des évaluations afin d'inscrire cette pratique dans la durée et en faire un outil au service de l'action publique.

Une gouvernance a également été mise en place avec la constitution d'un comité Stratégique d'Evaluation associant les élus du Conseil Régional ainsi que des membres du CESER. Cette instance définit le programme d'évaluation et valide les résultats. 7 évaluations ont été menées dans différents domaines (culture, agriculture, sport, environnement, tourisme et immobilier).

La mission de contrôle des partenaires externes monte en puissance progressivement. Depuis 2019, 41 opérations de contrôle ou de suivi ont été réalisées pour répondre aux différentes sollicitations des directions dont 9 audits renforcés. Une démarche de suivi des partenaires externes plus structurée permettant de mieux répondre aux obligations de la collectivité en matière de contrôle des organismes financés est en cours de mise en place. Elle s'articule autour d'une programmation annuelle des contrôles et d'une grille de notation qui permettra de mesurer les enjeux et les risques pour chaque structure.

### Gérer les assurances, les risques et les sinistres

	Voté CP	Mandaté CP
Fonctionnement	4 799 553,47	4 776 954,11
<b>TOTAL</b>	4 799 553,47	4 776 954,11

Cette activité regroupe les dépenses en couverture assurancielle pour les biens, les personnes et les responsabilités relatives à la collectivité régionale.

Les dépenses relatives aux assurances régionales sont de 4 776 954 € en 2021.

Les recettes correspondant aux indemnisations sinistres et recours sont en nette augmentation à 1 149 217,29 €.

Il est à noter en 2021 la mise en place d'un nouveau marché d'assurance responsabilité civile générale, étant donné que le précédent a fait l'objet de résiliation par le titulaire qui s'est désengagé du marché français.

### Mettre en œuvre une politique d'achats responsables

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Fonctionnement</b>	120 000,00	35 520,00
<b>TOTAL</b>	120 000,00	35 520,00

La Direction de l'Achat Public a poursuivi sa mobilisation au cours de l'année 2021 pour améliorer sa connaissance des fournisseurs, par le biais du renforcement du sourcing, la communication accrue des projets d'achats en direction des entreprises locales.

Une partie du budget de la DAP a été consacrée au déploiement d'un outil d'analyse de l'empreinte économique et géographique des achats de la Région Grand Est. Cet outil est opérationnel et permet la connaissance fine de l'ensemble des fournisseurs de la Région, le poids économique de sa commande publique sur les territoires, par segments d'achats. Il est développé conjointement avec un opérateur du secteur protégé (Association des Paralysés de France) dans le cadre d'une procédure d'achat innovant. Cet achat a été phasé et donc l'intégralité des crédits n'a pu être consommé du fait du ralentissement pendant la crise sanitaire de l'activité du prestataire.

Il est à souligner que l'investissement de la Direction dans une dématérialisation complète des procédures d'achat a permis d'éviter une rupture de traitement de la commande publique pendant les périodes de confinement. Les agents ont pu travailler à distance grâce aux outils mis en place et des webinaires avec des entreprises ont pu avoir lieu pendant cette période. La DAP poursuit son action en faveur du renouvellement de son Système d'Information consacré à l'achat. Une consultation devrait être lancée au cours du dernier trimestre 2022 afin de doter la Région d'un outil à la hauteur de ses engagements pour la Commande Publique Régionale.

Une journée d'échange avec nos partenaires devait avoir lieu au cours de l'année 2021 sur l'achat responsable, les conditions sanitaires ont empêché son déroulement et il devrait avoir lieu en novembre 2022.

### Sécuriser juridiquement les interventions de la Région Grand Est

	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	5 000,00	5 000,00
<b>Fonctionnement</b>	558 346,53	502 041,26
<b>TOTAL</b>	563 346,53	507 041,26

A titre principal, cette activité identifie budgétairement la représentation de l'Institution régionales devant tous les ordres de juridiction, dont le volume est fonction de l'activité contentieuse variable d'une année à l'autre.

A titre accessoire, elle identifie également au plan budgétaire les rares prestations de conseil juridique qui peuvent être externalisées ainsi que les frais d'actes (huissiers, notaires...) et de publicité (lors de l'organisation de ventes publiques).

## Accompagner la transformation

### Accompagner au pilotage et à la prise de décision

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	450 000,00	450 000,00	59 465,77	48 138,30
<b>Fonctionnement</b>	50 000,00	50 000,00	24 820,32	21 600,00
<b>TOTAL</b>	500 000,00	500 000,00	84 286,09	69 738,30

Qui imaginerait que la Région laisserait un bâtiment à l'abandon ? C'est pourtant souvent le sort qui est réservé à nos données. À ce titre, la donnée doit être considérée comme un élément du patrimoine, comme un actif stratégique pour la Région Grand Est.

Il fait aujourd'hui consensus que l'exploitation des données permet d'améliorer la prise de décisions.

Concrétisant cette ambition, 2021 a été la première année de déploiement de nombreux outils de pilotage, de suivi et d'aide à la décision s'appuyant sur la datavisualisation :

- ✓ Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du plan d'action du Business Act grand Est ;
- ✓ Recensement via une cartographie dynamique de l'offre d'ingénierie territoriale ;
- ✓ Tableau de bord de pilotage financier à destination des DAF ;
- ✓ Tableau de bord des Lycées ;
- ✓ Tableau de bord de suivi du CPER ;
- ✓ L'outil d'analyse du potentiel photovoltaïque des bâtiments de la Région ;

En parallèle, un travail d'acculturation des agents, managers et décideurs de la Région a été mené pour les sensibiliser aux enjeux de la donnée notamment via la mise en place de « cafés de la data », de formations, d'accompagnements des directions, etc. ;

### Améliorer et développer le système d'information

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	5 106 733,13	5 054 960,00	2 551 668,80	2 550 127,79
<b>Fonctionnement</b>	698 990,00	698 990,00	541 640,00	541 450,92
<b>TOTAL</b>	5 805 723,13	5 753 950,00	3 093 308,80	3 091 578,71

Dans la poursuite des années précédentes, plusieurs nouvelles applications ont été déployées en 2021 :

- ✓ Un logiciel de gestion du patrimoine immobilier nommé Est'Imm ;
- ✓ Plusieurs nouveaux sites internet valorisant les différentes politiques régionales ;
- ✓ La dématérialisation poursuivie des demandes de subvention ;
- ✓ Un logiciel de gestion des conflits d'intérêt ;
- ✓ Après la phase d'expérimentation en 2020, le déploiement de la dématérialisation des entretiens professionnels aux agents des sites administratifs ;
- ✓ Un service de vote électronique dans le cadre des commissions permanentes et des séances plénières ;
- ✓ Le déploiement de la dématérialisation des entretiens professionnels ;

La collectivité a également poursuivi sa transformation numérique et a déployé un outil de robotisation une solution de RPA (Robotic Automatisation Process) grâce à laquelle il est possible de soustraire ces tâches répétitives de la charge de travail et de les automatiser. Un premier cas d'usage appliqué au domaine des ressources humaines a été déployé en 2021 dans le cadre du recrutement avec un classement automatisé des pièces constituant une candidature.

Dans cette même thématique, la collectivité expérimente des solutions numériques répondants à des idées innovantes recueillies par un dispositif de « boîte à idée » comme la mise en place d'une bourse d'échange de matériel entre EPLE.

### Conseiller, assister les usagers du SI et mettre à disposition des postes de travail

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 127 356,87	1 124 000,00	1 446 906,87	1 418 243,26
<b>Fonctionnement</b>	1 115 000,00	1 113 000,00	1 064 350,00	1 014 115,04
<b>TOTAL</b>	2 242 356,87	2 237 000,00	2 511 256,87	2 432 358,30

Le télétravail, totalement ancré dans le quotidien des agents en 2021, s'est traduit par un usage plus fort, plus dépendant et surtout plus exigeant des outils numériques dont, en premier lieu, celui des visioconférences, des webinaires, du sofphone et des outils collaboratifs. Cela a entraîné un renforcement de nos capacités réseaux et du niveau de sécurité, mais aussi une

hausse significative et durable de 20 à 25% des activités de support et d'assistance auprès des utilisateurs. Le renfort par de la prestation d'infogérance s'est avéré indispensable.

Début 2021, la mise à disposition de matériel s'est poursuivie. 1130 nouveaux PC portables ont été déployés aux agents du siège et des maisons de Région pour venir remplacer leurs PC fixes ainsi que les PC portables lycées 4.0 déployés en urgence lors du premier confinement en mars 2020.

A présent, les PC portables représentent 86% du parc informatique des agents administratifs, contre 39% en janvier 2020 et 16% en janvier 2016. Pour pouvoir gérer et maintenir à jour à distance l'ensemble de ce parc, la collectivité s'est doté d'une solution de management des postes de travail et est monté en expertise sur ce nouveau mode de gestion.

Dans le même temps, 1000 PC 4.0 ont été reconditionnés et donnés aux IFSI et 780 PC fixes aux lycées ainsi qu'à des structures d'Economie Sociale et Solidaires (projet mené de concert avec la DCC dans le cadre du Business Act).

Le projet de dotation des agents en bras ergonomique porte-écran, initié en 2019, s'est également terminé au 1er semestre 2021 avec le déploiement du troisième tiers. Les agents du siège et des maisons de Région ayant un bureau mobilier compatible en sont désormais tous dotés. Leurs retours, ainsi que celui du SST sont très positifs.

Juillet 2021, les élus de la nouvelle mandature ont été équipés en tablettes et téléphones. En plus de leur permettre d'accéder aux rapports, ces équipements leur ont permis de se connecter en visioconférence aux séances de l'Assemblée Régionale. La continuité de service a ainsi pu être assurée malgré le contexte sanitaire.

#### Coordonner, accompagner et impulser la transformation de l'administration

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	700 000,00	654 308,00	394 837,01	294 837,01
<b>Fonctionnement</b>	145 000,00	25 000,00	130 120,06	84 489,00
<b>TOTAL</b>	845 000,00	679 308,00	424 957,07	379 326,01

La Région a poursuivi et accéléré les projets en matière d'amélioration de la qualité de service et plus largement de prise en compte des usagers.

Ainsi, les actions suivantes ont été menées :

- L'acculturation de nos agents en la prise en compte de l'utilisateur (ateliers d'acculturation notamment) ;
- Le cadrage et le lancement d'un dialogue compétitif visant à acquérir un outil de gestion de la relation usager (CRM) et un portail usager portant une offre de service complète ;
- L'expérimentation du projet « le bon interlocuteur » sur une direction et son déploiement permettant ainsi de faciliter l'orientation des usagers au sein de la collectivité ;
- Le projet d'amélioration de l'accueil omni-canal (téléphonique, physique, courriers, site internet) ;
- Le choix du référentiel Service public + sur la qualité de l'accueil et le lancement des travaux qui mèneront fin 2022 à la certification qualité.

Par ailleurs, a été lancé un appui à la simplification de l'ensemble des dispositifs régionaux dans le cadre de leur dématérialisation totale. En parallèle, les directions ont pu être accompagnées dans la conception de leurs dispositifs pour qu'ils soient nativement simples et adaptés aux besoins des usagers.

L'enjeu de transformation de la collectivité reste grand et 2021 a permis de faire atterrir par des actions concrètes et perceptibles par les agents et les usagers. Par ailleurs, de nouveaux projets structurants pour l'amélioration du fonctionnement de la collectivité ont été lancés.

Ainsi, le projet visant à revoir profondément le processus de demande et de production des notes au sein de la Région, véritable irritant pour les agents, a été mené afin de fluidifier les demandes et de simplifier, en la recentrant, le contenu des notes.

Toujours dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de notre organisation, l'année 2021 a également consacré à l'expérimentation de la démarche d'objectivation de la charge de travail sur deux périmètres au sein de la collectivité. Ce chantier a été l'occasion de questionner l'adéquation des ressources à la charge de travail afin de permettre les rééquilibrages nécessaires.

#### Développer et maintenir l'infrastructure technique du système d'information

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	1 040 000,00	1 295 000,00	897 186,81	894 981,80
<b>Fonctionnement</b>	1 322 460,00	1 322 460,00	1 066 440,00	1 026 837,56
<b>TOTAL</b>	2 362 460,00	2 617 460,00	1 963 626,81	1 921 819,36

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la convergence de l'infrastructure technique (mise en œuvre d'un système de WIFI unique, uniformisation des pare-feux sur l'ensemble des sites administratifs, ...), de l'augmentation de la capacité de stockage et de l'aménagement du site du Wacken à Strasbourg (évolution de l'architecture réseau).

En outre, afin de limiter les déplacements des agents, les équipements en visioconférence ont été complétés sur les différents sites.

#### Développer le pilotage et la qualité du système d'information

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	145 000,00	145 000,00	5 280,00	5 280,00
<b>Fonctionnement</b>	65 000,00	67 000,00	15 000,00	12 052,86
<b>TOTAL</b>	210 000,00	212 000,00	20 280,00	17 332,86

Un nouveau Schéma Directeur du Système d'Information et du Numérique a été initié en 2021. Le Schéma Directeur du Numérique est l'outil privilégié pour préparer l'avenir en identifiant les

véritables leviers de performance et de croissance afin de créer la collectivité numérique Région Grand Est de demain. Sa finalisation est prévue sur 2022.

### Identifier, diffuser et valoriser l'innovation et les usages numériques

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	158 870,00	250 000,00	30 323,89	30 323,89
<b>Fonctionnement</b>	175 000,00	175 000,00	145 179,68	145 179,28
<b>TOTAL</b>	333 870,00	425 000,00	175 503,57	175 503,17

Les actions visant à rendre les agents acteurs de la transformation de la Région a été menée notamment à travers la mise en place de six Mini Lab' thématiques et de deux communautés de métier ont été mené en 2021.

2021 a également permis d'accompagner la direction de la santé autour de l'évolution de sa feuille de route via des méthodes innovantes s'appuyant sur l'intelligence collective et des approches prospectives.

Le numérique dans ses aspects les plus innovants a constitué un pan important de l'action menée notamment celle visant à identifier les cas d'usage d'automatisation (RPA-Robotic Automatisation Process) et à les mettre en œuvre afin de libérer les agents des tâches répétitives et souvent fastidieuses et sans valeur ajoutée.

Enfin, divers travaux visant la transformation post-crise incluant des chantiers notamment RH ont été mise en œuvre :

- ✓ L'entrée unique en formation (en appui de la DRH et Manag'Est) ;
- ✓ La cartographie des compétences (en lien avec la DRH) ;
- ✓ Vis ma vie (en lien avec Manag'Est) ;
- ✓ Repenser l'utilisation des bureaux et des espaces à l'aune de la généralisation du télétravail ;
- ✓ Contribuer aux formations managériales sur l'innovation (en appui de Manag'Est) ;

### Mettre en œuvre le système de management de la sécurité de l'information

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	256 000,00	55 000,00	367 111,66	365 440,30
<b>Fonctionnement</b>	485 100,00	485 100,00	374 100,00	275 275,99
<b>TOTAL</b>	741 100,00	540 100,00	741 211,66	640 716,29

L'année 2021 a été marqué par la mise en place de deux marchés pour renforcer la sécurité de l'information.

Le premier a permis l'acquisition d'un service de SOC (Security Operation Center) externalisé auprès de la société Thalès, qualifié Prestataire de détection et de réponse à incident par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information et assurant une continuité sur la stratégie de sécurisation par EDR (Endpoint Detection and Response) de nos équipements.

Le second a permis d'identifier le partenaire d'intégration de solution de sécurité conduisant à la mise en place de différentes solutions : renforcement de la sécurisation des flux de messagerie, sécurisation des accès de TMA (Tierce Maintenance Applicative) par un bastion, audit et traçabilité des accès et modifications sur les infrastructures et scan de vulnérabilité donnant de la visibilité sur l'ensemble du système d'information.

En complément de ces solutions, une campagne de sensibilisation de phishing, innovante et en continue a été lancée pour un an auprès de plus de 2300 agents.

#### Valoriser et diffuser le patrimoine des données

	Voté AP/AE	Affecté AP/AE	Voté CP	Mandaté CP
<b>Investissement</b>	2 345 000,00	2 270 000,00	2 723 512,31	2 700 335,39
<b>Fonctionnement</b>	424 000,00	324 000,00	323 879,94	311 198,61
<b>TOTAL</b>	2 769 000,00	2 594 000,00	3 047 392,25	3 011 534,00

Le pilotage des politiques publiques est priorité pour la collectivité. Ce pilotage permet d'arbitrer et d'identifier des marges de manœuvre, notamment financière.

La démarche de structuration des données de la collectivité porte ses fruits, à l'image de l'entrepôt de données des lycées, permettant une nouvelle cartographie et un champ décisionnel amélioré. Les études sur 2021 ont permis de lancer les réalisations des Système d'Information Décisionnel RH et financier sur 2022 ainsi que la mise en œuvre des prochains référentiels.

Par ailleurs, la Région Grand Est a poursuivi et renforcé ses actions en matière d'information géographique, avec la finalisation du projet de numérisation du Cadastre Alsace-Moselle ou encore de la constitution d'une base de données régionale d'occupation des sols au service direct de la connaissance des territoires et de l'élaboration des politiques publiques.

Enfin, 2021 a été marquée par une évolution majeure de GéoGrandEst vers DataGrandEst concrétisant trois transformations majeures :

- ✓ L'intégration des données en Open Data sur cette plateforme afin de poursuivre et de renforcer notre action en matière de transparence et répondre ainsi aux obligations légales en la matière pour nous même mais également en mettant à disposition cette infrastructure technique aux collectivités du territoire dans une logique de mutualisation ;
- ✓ L'élargissement du périmètre des données aux données non géographique et un appui à la production mutualisée de données de référence ;
- ✓ Une ergonomie et un contenu repensée autour des usages et des deux évolutions évoqué ci-dessus permettant de s'adresser à un public plus large.